

Concours B/L 2026

Économie

Épreuve commune sur dossier : oral

Jury : Philippe Askenazy et Mathilde Maurel

Sujet :

Les échanges économiques empêchent-ils la guerre ?

Dossier documentaire

Document 1 : *Le commerce et la démocratie restent les principaux remparts contre les guerres interétatiques, p.2*

Document 2 : *Performance économique dans les zones de guerre avant et après les conflits, p.4*

Document 3 : *La mondialisation est-elle un facteur de Paix ? p.5*

Document 4 : *L'invasion de l'Ukraine est la conséquence du système de corruption généralisée qui gangrène la Russie, p.6*

Document 5 : *Montesquieu et Kant : le commerce comme facteur de paix, p.7*

Document 1 [Le commerce et la démocratie restent les principaux remparts contre les guerres inter étatiques](#)

Source :

ROHNER, Dominic, « Le commerce et la démocratie restent les principaux remparts contre les guerres inter-étatiques », *The Conversation*, 11 septembre 2025.

L'escalade des guerres commerciales et l'obsession croissante pour le contrôle des territoires stratégiques sont les deux faces d'une même médaille. Des recherches universitaires récentes révèlent un lien évident entre ces tendances et soulignent la combinaison de politiques qui garantit le mieux la sécurité nationale. Les conclusions sont frappantes et leurs implications pour la trajectoire actuelle du monde sont profondément préoccupantes.

De nos jours, on se souvient d'une époque plus sombre où les grandes puissances n'hésitaient pas à intensifier les tensions militaires pour prendre le contrôle de territoires stratégiquement importants. Pensons à la [ruée vers l'Afrique](#) à la fin du XIX^e siècle ou à la série de [conflits par procuration pendant la guerre froide](#), et à l'ampleur inimaginable des souffrances humaines qu'ils ont entraînées.

Considérons maintenant la rivalité croissante entre la Chine et les États-Unis au sujet [du canal de Panama](#) ou le regain d'intérêt géopolitique pour le [Groenland](#). Un discours courant suggère que le contrôle d'un territoire stratégique renforce la sécurité nationale. Si cet argument est facile à comprendre, il présente toutefois un défaut fondamental : il est tout simplement faux.

Le commerce international, un rempart contre les guerres

Des [recherches scientifiques](#) montrent que, historiquement, les principaux points d'étranglement du transport maritime international, tels que le [détroit de Gibraltar](#), le [canal de Suez](#), le [canal de Panama](#) et le [golfe d'Aden](#), sont devenus des zones de conflit armé principalement lorsque le commerce mondial était faible.

À l'inverse, pendant les périodes de forte mondialisation, ces passages vitaux avaient tendance à être plus stables et plus sûrs que la plupart des autres endroits. La raison est simple : lorsque le commerce est en plein essor, les enjeux sont suffisamment importants et les grandes puissances ont des intérêts en jeu ; elles veillent donc à ce que les routes maritimes restent sûres et accessibles. Le coût d'opportunité imminent d'une perturbation du commerce les oblige à protéger ces artères commerciales vitales.

En d'autres termes, si certains pays peuvent estimer accroître leur sécurité en étendant leur contrôle territorial, l'impact global de tels agissements sur le système international est profondément néfaste. Cela met en évidence une vérité fondamentale sur la guerre et la paix : si la prise de contrôle militaire de zones riches en ressources ou stratégiquement importantes peut offrir un sentiment de sécurité éphémère, la stratégie la plus sûre consiste à [promouvoir le commerce international](#). Des liens économiques solides créent une interdépendance entre des rivaux potentiels, rendant les conflits beaucoup plus coûteux et renforçant les incitations à la paix, un effet confirmé par des [études statistiques](#) de pointe.

L'autre face de la même médaille dans les relations internationales est le rôle de la démocratie. Comme le soulignent des [travaux universitaires récents](#), la démocratie n'est pas seulement une [garantie contre les guerres civiles](#) ; elle réduit également de manière significative le risque de guerres entre États. Une tendance frappante dans les données, [connue sous le nom de « paix démocratique »](#), a même été décrite comme la chose la plus proche d'une « loi » en sciences sociales : les démocraties entrent rarement, voire jamais, en guerre les unes contre les autres, alors que les guerres à grande échelle sont beaucoup plus fréquentes entre deux États autocratiques ou entre une démocratie et une autocratie.

La paix démocratique

La logique derrière cela est simple. Si les autocrates et les élites au pouvoir peuvent tirer un bénéfice personnel de la guerre, la population en général subit des pertes immenses.

Des [estimations récentes](#) montrent que les guerres entraînent non seulement des milliers de morts, mais aussi, en moyenne, une baisse d'environ 20 % du PIB des pays concernés, la reprise économique étant extrêmement lente.

Conscients de ces conséquences, les citoyens, lorsqu'ils ont la possibilité de s'exprimer, sont généralement réticents à soutenir une agression sans justification convaincante. Et lorsque les deux pays impliqués dans un conflit potentiel sont gouvernés par des électeurs peu enclins à prendre des risques, les chances que les différends dégénèrent en guerre deviennent extrêmement faibles.

Sans surprise, l'efficacité de la paix démocratique est particulièrement notable lorsque les gouvernements démocratiques ne sont pas proches de la fin de leur mandat, car les [incitations à la réélection](#) maintiennent les actions des gouvernements démocratiques en phase avec les préférences de l'électorat.

Les principes démocratiques, tels que l'État de droit, les freins et contrepoids contre les abus de pouvoir, et la protection des droits politiques favorisent également la paix lorsqu'ils s'appliquent aux relations entre les nations, et pas seulement entre les individus. Une analyse à long terme des conflits internationaux révèle une tendance frappante. Si la Seconde Guerre mondiale et les guerres de décolonisation ont été caractérisées par des affrontements interétatiques extrêmement violents, depuis un demi-siècle les guerres de très haute intensité entre États ont été relativement rares (même si, malheureusement, les guerres civiles se sont multipliées).

Cette ère de paix entre les États a coïncidé avec l'apogée de l'ordre international fondé sur des règles, dans lequel les normes mondiales, telles que l'inviolabilité des frontières souveraines et le droit à l'autodétermination nationale, ont été largement considérées comme sacro-saintes. Bien sûr, les grandes puissances ont parfois violé ces normes et cherché à influencer les petites nations par des moyens indirects et le revers de la médaille de la raréfaction des guerres interétatiques directes fut un nombre plus élevé de conflits civils par procuration comme au Vietnam ou en Corée.

Cependant, comme l'annexion pure et simple et l'absorption d'États plus faibles ont été largement condamnées, les incitations à déclencher des guerres ont été considérablement réduites. En conséquence, l'âge d'or du [multilatéralisme a considérablement diminué l'attrait de la guerre](#).

[Une approche plus transactionnelle de la diplomatie](#), dans laquelle les grandes puissances utilisent leur influence pour conclure des « accords » ponctuels avec des constellations changeantes d'alliés et d'adversaires, peut apporter des gains à court terme, mais elle crée des vulnérabilités à long terme.

L'histoire nous en offre un exemple éloquent. À la fin du XIX^e siècle, l'habileté d'[Otto von Bismarck](#) à nouer des alliances a permis à l'Allemagne de rester à l'écart des grands conflits. Cependant, après son renvoi, le leadership impulsif et erratique de [l'empereur Guillaume II](#) a conduit l'Allemagne à s'aliéner rapidement ses principaux alliés, laissant le pays de plus en plus isolé et exposé au début du XX^e siècle. Cette dissolution des alliances a été un facteur crucial dans la chaîne d'événements qui a conduit à la Première Guerre mondiale.

Si l'histoire peut nous servir de guide, s'emparer de territoires stratégiquement importants et [abandonner des alliés de longue date pour des avantages éphémères](#) ne garantit ni la paix ni la prospérité. Une stratégie bien plus sage consiste à investir dans le multilatéralisme, à renforcer les relations commerciales et à défendre un ordre international fondé sur des règles.

Document 2 Performance économique dans les zones de guerre, quelques années avant et après la guerre.

Source : Federle, Jonathan and Meier, André and Müller, Gernot J. and Mutschler, Willi and Schularick, Moritz, The Price of War (September 17, 2024). Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=4559293> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.4559293>

Figure 4 : Performance économique dans les pays en guerre autour du début du conflit
Output growth → Croissance de la production (ou Croissance du PIB)

Graphique de droite

Inflation → Inflation

Axe vertical (dans les deux graphiques)

Percentage points → Points de pourcentage

Axe horizontal (dans les deux graphiques)

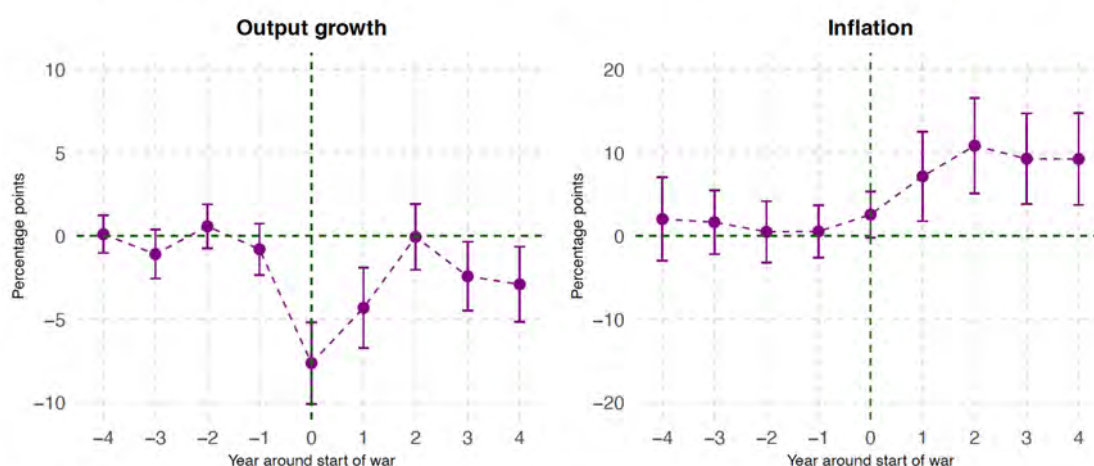
Year around start of war → Années autour du début de la guerre

Les valeurs :

- -4, -3, -2, -1 : années précédant le début de la guerre
- 0 : année du début de la guerre
- 1, 2, 3, 4 : années suivant le début de la guerre

Note : Période d'observation : 1870-2023. Croissance moyenne de la production et inflation dans les pays touchés par la guerre autour du début du conflit (sur leur propre territoire), mesurées en écarts en points de pourcentage par rapport à la moyenne du pays. Les barres d'erreur indiquent des intervalles de confiance à 90 %.

Figure 4: Economic performance in war sites around start of war



Note: Sample period 1870–2023. Average output growth and inflation in the war site around the start of war (in the war site), measured in percentage-point deviations from country means. Whiskers indicate 90% confidence intervals.

Document 3 : La mondialisation est-elle un facteur de Paix ?

Source: Martin, Philippe ; Mayer, Thierry ; Thoenig, Mathias. *La mondialisation est-elle un facteur de paix ?* Paris : Éditions Rue d'Ulm / Presses de l'École normale supérieure, collection CEPREMAP, 2006, 56 p. ISBN : 2-7288-0360-9. Pages 7 à 9 du document.

Le commerce pacifie-t-il les relations internationales ? Montesquieu et la plupart des philosophes des Lumières étaient convaincus que le « doux commerce » a pour « effet naturel de porter à la paix ». Cette croyance dans les effets pacificateurs du commerce a eu un rôle essentiel aux débuts du processus de l'intégration européenne, sur un continent ravagé par deux guerres mondiales. Les espoirs nés à la fin de la Guerre froide avaient les mêmes fondements conceptuels : la mondialisation et l'extension de l'économie de marché, couplées à la démocratisation, étaient censées permettre à la recherche du gain individuel de remplacer la violence guerrière. Ces espoirs ont été déçus, les statistiques ne montrant pas de baisse des conflits militaires depuis le début des années 1990, en particulier entre États voisins. Si l'expérience réussie de l'Europe semble conforter l'hypothèse du commerce pacificateur, pourquoi alors l'augmentation du commerce mondial à des niveaux sans précédent dans les années 1990 n'a-t-elle pas abouti à une diminution du nombre des guerres ?

La thèse ici développée, et qui est étayée par une analyse historique et statistique, est la suivante : le commerce international a un effet contradictoire sur la prévalence des conflits armés selon que l'on analyse l'impact de l'ouverture bilatérale ou de l'ouverture multilatérale. La logique de ces effets contradictoires est fondée sur l'idée que le commerce entre deux pays augmente le coût d'opportunité d'une guerre bilatérale. Un conflit militaire, en détruisant des infrastructures de transport, en réduisant la confiance entre agents nationaux et étrangers, rend durablement le commerce entre les deux pays plus difficile et plus coûteux. Un conflit militaire entre deux pays implique donc de renoncer en grande partie aux gains générés par ce commerce. Le commerce bilatéral observé est ainsi une mesure partielle du coût d'opportunité d'un conflit militaire bilatéral. Plus celui-ci est élevé, plus les pays tenteront d'éviter une escalade militaire. En revanche, si ces deux pays sont très ouverts au commerce multilatéral avec de nombreux pays tiers, leur dépendance économique bilatérale est réduite ; le coût d'opportunité d'un conflit militaire bilatéral diminue et l'incitation à faire des concessions pour éviter l'escalade militaire est amoindrie. Ainsi, une plus grande ouverture commerciale peut agir comme une assurance en cas de conflit bilatéral.

La mondialisation représente à la fois une augmentation des liens commerciaux bilatéraux et multilatéraux, qui ont des effets contradictoires sur la paix. Elle a donc un effet ambigu sur la paix. En affaiblissant les dépendances économiques locales entre les pays proches, c'est-à-dire entre les pays les plus susceptibles de connaître des disputes (contestations territoriales, minorités ethniques, etc.) qui peuvent se transformer en conflits militaires, elle peut en partie changer la nature des conflits militaires. De ce point de vue, la mondialisation aurait pour conséquence de rendre les conflits militaires plus localisés.

Notre étude s'attache à quantifier l'effet des différentes formes que prend l'intégration commerciale (bilatérale, multilatérale, régionale) sur l'incidence des conflits militaires. En prenant en compte de nombreux autres facteurs politiques et économiques des conflits militaires, il est montré que les flux commerciaux ont un impact non négligeable sur la violence entre les États. Ces mécanismes sont illustrés au moyen d'exemples de couples de pays (Grèce-Turquie, Inde-Pakistan).

Document 4 : L'invasion de l'Ukraine est la conséquence du système de corruption généralisée qui gangrène la Russie

Source :

MURRAY, Matthew H., « L'invasion de l'Ukraine est la conséquence du système de corruption généralisée qui gangrène la Russie », *Le Monde*, rubrique Idées, 30 mai 2025.
[Matthew H.Murray Professeur d'affaires publiques et internationales à Columbia](#)

Pour s'attaquer vraiment aux racines de la guerre en Ukraine, la Russie doit commencer par reconnaître et combattre la corruption systémique, qui représente une menace pour les Russes comme pour le reste du monde, estime le spécialiste américain en affaires publiques et internationales Matthew H. Murray, dans une tribune au « Monde ».

Après [son entretien téléphonique avec Donald Trump le 19 mai](#) consacré à la question de l'Ukraine, le président russe, Vladimir Poutine, a déclaré que Moscou soutenait « *une résolution pacifique de la crise ukrainienne* ». Il a cependant répété qu'il fallait éliminer les « racines » du conflit. Des racines qui, dans le discours fallacieux et revanchard du dirigeant, sont claires : d'une part, l'Ukraine appartient à la Russie ; d'autre part, les efforts déployés par les Etats-Unis et l'Europe pour protéger la souveraineté ukrainienne représentent une menace pour les Russes. Ainsi Poutine continue-t-il de déformer l'histoire pour imposer des conditions inacceptables à l'Ukraine, se soustraire à toutes négociations dignes de ce nom, neutraliser et démilitariser le pays.

[Le conflit en Ukraine](#) est une guerre de choix. L'histoire le montrera : cette décision du Kremlin d'attaquer un Etat souverain d'Europe centrale en ce XXI^e siècle est la conséquence du système de corruption généralisée qui gangrène la Russie. Car la corruption systémique attise l'agressivité de la Russie – contre l'Ukraine, contre l'ordre international libéral et contre la démocratie elle-même.

Sous Poutine, force est de constater que la Russie n'est pas parvenue à démocratiser et moderniser son économie. En dépit de ressources naturelles, d'un savoir-faire technologique et d'un capital humain considérables, le pays se montre en effet incapable de développer des industries qui soient compétitives sur le marché mondial et respectent les règles internationales, notamment celles de l'Organisation mondiale du commerce, que la Russie a rejointe en 2012. Cet échec économique est dû à l'omniprésente oligarchie, qui accapare les institutions russes et saigne à blanc le pays (...)

Document 5

« L'effet naturel du commerce est de porter à la paix. Deux nations qui négocient ensemble se rendent réciproquement dépendantes : si l'une a intérêt d'acheter, l'autre a intérêt de vendre ; et toutes les unions sont fondées sur des besoins mutuels. »

Montesquieu, *De l'esprit des lois* (1748)

« C'est l'esprit du commerce, qui ne peut coexister avec la guerre, qui tôt ou tard s'empare de chaque peuple. En effet, comme parmi toutes les puissances (ou moyens) subordonnées à la puissance de l'État, la puissance financière est sans doute la plus sûre, les États se voient contraints (certes non par des mobiles moraux) de favoriser la noble paix et, partout où la guerre menace d'éclater, de chercher à l'écarter par des médiations, comme s'ils étaient pour cela engagés dans une alliance permanente. »

Kant, *Vers la paix perpétuelle* (1795)

Concours B/L 2026

Économie

Épreuve commune sur dossier : oral

Jury : Philippe Askenazy et Mathilde Maurel

Sujet :

Écologie : les nudges (« coups de pouce ») peuvent-ils remplacer les politiques contraignantes ?

Dossier documentaire

Document 1 : *L'écologie est-elle soluble dans les démocraties capitalistes ?*, p.2

Document 2 : *Les nudges verts : définition, usages et limites*, p.5

Document 3 : *Les engagements climatiques annoncés par la Chine, premier émetteur de CO2 de la planète, laissent perplexes*, p. 7

Document 4 : *Politiques climatiques : quotas, taxes carbone et gouvernance environnementale*, p. 8



Illustration à ne pas commenter

Document 1 = L'écologie est-elle soluble dans les démocraties capitalistes ?

Source : WAGENER, Albin, « Débat : l'écologie est-elle soluble dans les démocraties capitalistes ? », *The Conversation*, publié le 27 juillet 2022.

Suite aux élections législatives de 2022, la toute récente reparlementarisation de la vie politique française pourrait faire évoluer la place des questions écologiques et environnementales, tout en soulignant les tensions qui existent entre urgence climatique et choix démocratiques et politiques. Le tout dans un contexte qui montre que les événements liés à l'urgence climatique deviennent désormais la norme, en France comme ailleurs.

À ce titre, plusieurs travaux ont montré que les programmes des partis situés à gauche du spectre politique étaient plus cohérents avec les accords de Paris, notamment EELV et LFI.

Au-delà de ce contexte, il est important de se poser cette question : une démocratie capitaliste est-elle compatible avec une politique écologique ambitieuse, susceptible de répondre aux effets du changement climatique ?

Cette question est d'autant plus pertinente, lorsqu'on sait à quel point il peut être difficile de prendre des décisions radicales, capables de répondre aux urgences, dans un moment où les positions hégémoniques du néolibéralisme font pression pour conserver une politique des « petits pas ».

Le philosophe et juriste Sam Adelman a ainsi montré que le principe même du « développement durable » repose sur des objectifs de croissance économique, rigoureusement incompatibles avec les défis de l'urgence climatique.

Changer de modèle

Si la question peut paraître un brin provocatrice, remettre en question le modèle économique de croissance basé sur un extractivisme matérialiste qui transforme biens, vivants et humains en ressources, semble nécessaire. D'autant que dans beaucoup de cas, lorsque l'écologie est prise en considération, elle relève du greenwashing. Ou, pour le dire autrement, l'écologie elle-même devient une ressource pour la communication et le marketing, avant d'être transformée en politique ambitieuse.

Pour le professeur Pieter Leroy, qui enseigne la politique environnementale aux Pays-Bas, la réponse est claire : notre organisation politique ne nous permettrait pas de pouvoir répondre dignement aux effets liés au changement climatique. Même lorsque des grands conglomérats proposent de baisser la consommation d'énergie par exemple, cela sert d'abord des buts économiques et financiers.

Démocratie vs capitalisme ?

En réalité, la question est peut-être mal posée : il n'y a pas de démocratie contemporaine qui fonctionne en dehors du régime économique capitaliste, comme l'avait d'ailleurs identifié l'économiste Francis Fukuyama il y a 30 ans ;

alors que l'inverse est vrai, puisque plusieurs régimes autoritaires prospèrent dans le monde, tout en adoptant une économie capitaliste.

S'agit-il d'un hasard ou d'un lien consubstantiel ? Sommes-nous incapables de rendre une démocratie fonctionnelle sans idéologie de croissance ni prédation économique ? Et, dans ce cas de figure, quelle peut être la véritable place de l'écologie dans un tel système, qui définit la planète, l'environnement, le vivant et l'humain comme un ensemble de ressources à exploiter ?

En réalité, cette question est loin d'être nouvelle puisqu'elle date du début des années 2000 à tout le moins ; mais à l'heure où chaque mois compte pour tenter de rendre le changement climatique le moins catastrophique possible, il est intéressant de se pencher sur ces questions qui lient succès démocratique et essor de l'économie de marché capitaliste.

Rester critique

Il y a 30 ans déjà, la philosophe américaine Nancy Fraser expliquait que le succès du modèle démocratique libéral ne devait pas nous faire oublier qu'aucun modèle politique n'est parfait, et que la critique est toujours saine et indispensable.

Pour Nancy Fraser, cette critique met notamment en exergue le fait qu'une démocratie fonctionnelle dispose d'un espace public libre, dans lequel chacun est libre de donner un avis, débattre et exercer son droit au désaccord – mais que cet espace public peut être saturé de lobbies et de groupes d'intérêt qui vont influencer les décisions politiques et les opinions publiques.

Pour le dire simplement, ces espaces de liberté peuvent être des sources d'émancipation, ou bien de redoutables terrains où prospère l'inaction climatique.

Contre le capitalisme néo-libéral

En 2004, la politiste Wendy Brown associe les difficultés et les écueils des démocraties contemporaines à l'essor du capitalisme néolibéral, en expliquant notamment que :

« la rationalité néo-libérale [...] soumet chaque aspect de la vie politique et sociale au calcul économique : plutôt que de se demander, par exemple, ce que le constitutionnalisme libéral permet de défendre, ce que les valeurs morales et politiques protègent et ce dont elles préservent, on s'interrogera plutôt sur l'efficacité et la rentabilité promues – ou empêchées – par le constitutionnalisme. »

Dans cette optique, où le constitutionnalisme libéral est à entendre comme l'exaltation des libertés individuelles face au pouvoir étatique, le politique ne devient qu'un instrument au service de la rentabilité – rendant de facto toute réforme écologique et environnementale difficile à implanter, à partir du moment où elle menace des intérêts économiques et financiers immédiats.

Un peu plus tard, en 2009, la professeur de science politique Jodi Dean va encore plus loin dans un ouvrage qui propose une critique de la version néolibérale des démocraties. Selon elle, les démocraties se retrouvent menacées

par une confusion entre libre expression et stratégies de communication ; en d'autres termes, rien ne permet de distinguer les intérêts de celles et ceux qui utilisent leur droit à la liberté d'expression dans la sphère publique.

Ainsi, la sphère publique démocratique représente un véritable marché de la liberté d'expression où se mêlent tendances énonciatives, stratégies de persuasion, fabrication du consentement, opinions privées, argumentations élaborées et influences médiatiques. Cette confusion ne devient compréhensible et lisible qu'à l'aide d'un réel outillage critique, qui peut permettre à chacune et chacun d'exercer ses droits citoyens ; hélas, cet outillage n'est pas accessible à tous et il est difficile de l'appliquer dans le bruit ambiant.

Au sein de ce marché de la libre expression émerge alors non plus une démocratie réelle, mais une illusion de démocratie, réduite à une incarnation simpliste de liberté d'expression publique et d'abondance de production de messages. Cette analogie du marché n'est pas innocente : elle témoigne, une nouvelle fois, de la gémellité entre économie de marché capitaliste et démocraties contemporaines, soulignée entre autres par le politologue allemand Wolfgang Merkel, dans un article particulièrement lumineux paru en 2014.

L'enjeu du changement climatique

Quid alors de l'urgent besoin de réaction face à l'incroyable violence des changements climatiques à venir ?

Si le modèle démocratique présente autant de dangers ou de vicissitudes liés à sa consanguinité avec l'économie de marché capitaliste, il est aisé de voir que les mesures écologiques nécessaires pour changer de modèle de société semblent littéralement vouées à l'échec.

Comment faire voter des individus contre l'intérêt propre de leur confort personnel en termes de consommation, ou empêcher des groupes d'intérêt de peser lorsque leurs propres intérêts financiers sont en jeu ? Comment permettre à des partis politiques et aux femmes et aux hommes qui les représentent de proposer un programme qui ira à l'encontre d'un certain nombre de partis-pris économiques habituels de l'économie de marché capitaliste – notamment la fameuse idéologie de croissance ?

Avec de telles limites, il semble difficile, voire impossible de pouvoir mettre en place une réelle transition écologique, au sens plein du terme, dans un système démocratique contemporain. Le fait qu'économie et démocratie fonctionnent en miroir sur un certain nombre de paramètres exploitables de l'environnement, que ceux-ci soient externes (ressources minières, terres à cultiver, animaux à élever, etc.) ou internes (ressources cognitives et affectives des individus, besoins anthropologiques élémentaires) n'est vraisemblablement pas le fruit du hasard ; ceci montre, comme je le développe dans Ecoarchie, qu'économie capitaliste et démocratie contemporaine, dans la version que nous connaissons, partagent en réalité un ADN commun.

Document 2 = Les nudges verts : définition, usages et limites

Source : MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, « Les nudges verts », *Politiques publiques*, Ministère de la Transition écologique, publié le 7 février 2019.

On observe fréquemment un décalage entre les convictions environnementales et la réalité des comportements. Le nudge vert peut aider à réduire cet écart et permet d'aborder l'action publique à partir du comportement réel des citoyens. Il peut être un outil supplémentaire afin d'accélérer la transition écologique.

Qu'est-ce qu'un nudge vert ?

Le nudge, ou « coup de pouce » en français, est une théorie issue de l'économie comportementale, discipline au croisement entre économie et psychologie, selon laquelle certains facteurs sociaux, situationnels ou personnels peuvent inciter les personnes à adopter un comportement spécifique. Le concept a été exposé pour la première fois par Richard Thaler et Cass Sunstein : « Un nudge est un aspect de l'architecture des choix qui modifie de manière prévisible le comportement des individus sans interdire aucune des options et sans changer significativement leurs incitations économiques. Pour être un nudge pur, l'intervention doit être facile et peu coûteuse. » (Nudge : la méthode douce pour inspirer la bonne décision - 2010).

La commission générale de terminologie et de néologie recommande depuis 2013 l'usage du terme « émulation écologique » à la place de nudge vert afin de décrire une « incitation, par effet d'entraînement au sein d'un groupe, à adopter un comportement plus respectueux de l'environnement ».

Le nudge représente une alternative complémentaire aux incitations traditionnelles consistant à informer, imposer et convaincre.

L'utilisation des nudges dans les politiques publiques intéresse et inspire différentes institutions publiques françaises, notamment le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique qui dès 2014 a vu dans les nudges un nouvel outil pouvant être au service de l'action publique.

Quelques exemples de nudges verts

Le NudgeChallengeCOP21

En partenariat, le ministère, l'association NudgeFrance et la direction interministérielle de la transformation publique ont lancé en 2015 le concours NudgeChallengeCOP21 à destination des étudiants du monde entier dans le but d'imaginer les nudges verts de demain.

Le grand prix du jury proposait de réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurants universitaires grâce à un jeu collectif, avec récompense à la clé : le gaspillage évité collectivement lors d'une semaine conditionnait le dessert proposé la semaine suivante.

L'impression recto-verso par défaut

Dans le cadre du [plan administration exemplaire](#) piloté par le ministère, grâce à la circulaire du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'État au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics, l'activation par défaut de l'option d'impression recto-verso, au sein du ministère, a permis de réaliser d'importantes économies de papier.

Le contrôle de la consommation énergétique

Le ministère, après une phase d'expérimentation, a décidé de généraliser le déploiement des compteurs intelligents Linky. La mise à disposition des ménages des données de consommation en temps réel leur permettra de mieux contrôler la consommation énergétique dans leur foyer.

L'affichage environnemental

Le nudge peut aussi intervenir au moment de l'achat, pour inciter les consommateurs à acheter des biens durables. À ce titre, le ministère promeut [l'affichage environnemental des produits](#), pour orienter les choix des consommateurs vers les produits les plus respectueux de l'environnement. Le support de l'affichage environnemental n'est pas neutre, et peut facilement faire l'objet de nudges. Dans le même ordre d'idée, l'indice de réparabilité sur lequel travaille le ministère peut également faire l'objet de nudges.

Éléments critiques et prospectifs

Lors de nombreuses expériences menées par les chercheurs, les nudges verts ont donné des résultats très concluants pour multiplier les comportements vertueux. Toutefois, il existe certaines réserves quant à l'efficacité de cette nouvelle approche.

Le rapport sur l'incitation aux comportements écologiques (La fabrique écologique - Janvier 2016) relève ainsi de nombreuses limites pour les nudges :

- le manque d'efficacité de ces mesures dont les résultats dépendent du contexte socio-culturel, de l'orientation politique... ;
- le caractère éphémère de certains nudges qui ne changent pas toujours les habitudes ;
- la présence d'effets pervers, par exemple l'effet rebond (un comportement plus vertueux adopté grâce à un nudge peut entraîner une moindre vigilance par ailleurs) ;
- les questions éthiques dont la possibilité d'être manipulé ;
- une efficacité à la marge puisqu'elle ne pénètre pas le champ de conscience des individus et ne permet pas de changements radicaux, de remise en cause de comportements et de systèmes. Le terme « coup de pouce » est d'ailleurs explicite sur ce point.

Néanmoins, la connaissance de ces limites permet de mieux les maîtriser et l'intérêt pour les nudges, outil souvent simple et peu onéreux pour les politiques publiques.

Document 3 [Les engagements climatiques annoncés par la Chine, premier émetteur de CO₂ de la planète, laissent perplexe](#)

Le pays prévoit de réduire ses rejets de gaz à effet de serre de 7 % à 10 % d'ici à 2035. Un objectif incompatible avec l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5 °C.

Par [Harold Thibault](#) (Pékin, correspondant), publié le 25 septembre 2025 dans *Le Monde*

La Chine installe à un rythme effréné panneaux solaires et éoliennes, barrages et centrales nucléaires, mais elle continue de construire des centrales au charbon, qui fournissent encore la majeure partie de son électricité. Son industrie est désormais à la pointe en matière d'énergies renouvelables, sa population se convertit aux véhicules électriques bien plus rapidement que celle des pays occidentaux, mais le pays, premier émetteur de CO₂ de la planète, a été responsable de 80 % de la hausse des émissions de gaz à effet de serre lors de la décennie écoulée. C'est pourquoi les signaux que le géant asiatique envoie en matière de transition énergétique sont scrutés avec une telle attention.

L'attention était donc forte à l'approche de la présentation de ses plans de réduction d'émissions d'ici à 2035, un rendez-vous prévu par l'accord de Paris. Si le premier ministre chinois, Li Qiang, a bien fait le déplacement à New York la semaine du 22 septembre pour l'Assemblée générale des Nations unies, c'est le président, Xi Jinping, qui est apparu dans une vidéo, une manière de souligner l'importance que revêt la question climatique aux yeux du pouvoir chinois, en opposition au déni climatosceptique de Donald Trump. « *Notre détermination doit être inébranlable. La transition verte et bas carbone est la tendance de notre temps. Même si certains pays vont contre ce courant, la communauté internationale doit persévérer dans la bonne direction, rester déterminée et continuer d'agir sans réduire l'effort* », a déclaré M. Xi.

Malgré cette opiniâtreté affichée, les engagements annoncés par la Chine laissent perplexe. Le premier émetteur de la planète prend pour la première fois un engagement chiffré de baisse, et non pas juste de limite de la hausse de ses émissions. Mais Pékin opte pour des objectifs plutôt modestes au regard de son rythme actuel d'avancées dans les renouvelables, et surtout des changements nécessaires pour limiter le réchauffement. La Chine s'engage à une réduction de 7 % à 10 % de ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2035 par rapport à son pic d'émissions et va s'efforcer de « *faire mieux* ».

Pic des émissions d'ici à 2030

Or les experts du Centre for Research on Energy and Clean Air, une organisation environnementale internationale, pensent qu'il faudrait une réduction d'au moins 30 % des émissions chinoises d'ici à 2035 par rapport au niveau actuel, tant pour limiter le réchauffement à 1,5 °C que pour respecter l'engagement de la Chine d'atteindre la neutralité carbone en 2060.

Pour atteindre ce nouvel objectif, la Chine entend faire passer les sources non fossiles à 30 % de sa consommation d'énergie, augmenter ses capacités de production d'énergie solaire et éolienne de six fois par rapport au niveau de 2020, au cours des dix prochaines années, en essayant de les porter à 3 600 gigawatts (GW).

Beaucoup d'observateurs peinent à cacher leur déception. Ils se rassurent en constatant que le système politique chinois a tendance à se fixer des objectifs qu'il est sûr d'atteindre pour ensuite voir dans leur dépassement la preuve de son efficacité. Celui d'avoir installé 1 200 GW de solaire et d'éolien d'ici à 2030 a déjà été franchi avec six années d'avance, celui d'un pic des émissions d'ici à 2030 pourrait être en passe d'être atteint, tant du fait des efforts accomplis dans les renouvelables que du ralentissement de l'économie du pays. Mais la Chine est également en train de ne pas tenir d'autres objectifs, de réduction d'intensité en carbone de son énergie ou d'un « *strict contrôle* » des approbations de nouvelles centrales au charbon, alors que ses provinces se pressent d'en installer avant d'être davantage bridées par le pic.

Le risque est que, désormais parée de la vertu du champion des renouvelables – elle a installé 356 GW de solaire et d'éolien en 2024, soit 4,5 fois plus que l'Union européenne (UE) la même année –, la Chine se sente moins contrainte pour la suite. Plus généralement s'est installé, dans l'opinion chinoise, le sentiment que l'empire du Milieu fait désormais sa part et n'est plus l'acteur problématique.

« Superpuissance des technologies propres »

Cependant, le fait que l'industrie des nouvelles énergies soit devenue un moteur essentiel de l'économie chinoise laisse espérer que le pays aurait tout intérêt à faire mieux que ce qu'il promet pour maintenir sa croissance et ses emplois. *« Les objectifs annoncés déçoivent, ils ne sont pas à la hauteur du leadership dont le monde a désespérément besoin, dit Li Shuo, directeur de la recherche sur la Chine et le climat d'Asia Society. Mais le pays s'est également imposé comme superpuissance des technologies propres, et ce rôle dominant pourrait l'inciter à parvenir au-delà de ses engagements. »*

« Même pour ceux qui avaient modéré leurs attentes, ce qui a été présenté aujourd'hui est toujours insuffisant, constate également Yao Zhe, experte de Greenpeace à Pékin. Mais ce qui peut rendre optimiste est que la décarbonation réelle de l'économie chinoise a toutes les chances de dépasser les objectifs posés sur le papier. »

Document 4 : Politiques climatiques : quotas, taxes carbone et gouvernance environnementale

Source : CRIQUI, Patrick ; BUREAU, Dominique, « Écotaxes et quotas d'émissions échangeables CO₂ », *Références économiques pour le développement durable*, n° 6, Conseil économique pour le développement durable, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, 2009.

En 1992, peu avant le Sommet de la Terre à Rio, Cropper et Oates, rendant compte des acquis de l'économie de l'environnement, concluent en indiquant que l'expérience et les savoirs accumulés dans ce domaine vont alors pouvoir être utilement mobilisés pour traiter les questions d'environnement global, qui émergent alors sur l'agenda international.

Leur analyse est tout à fait prémonitoire car les apports de l'économie de l'environnement constitueront bien le socle sur lequel vont se construire les politiques climatiques. Dans le même temps, cependant, il faut reconnaître que malgré les apports de la théorie, le problème n'est toujours pas tranché dix-sept ans plus tard : pour lutter efficacement contre le

changement climatique, vaut-il mieux instaurer un système de taxes ou un système de quotas CO₂ ?

Pour éclairer les enjeux de ce débat très actuel, il convient de considérer que le choix des instruments ne peut pas être considéré de manière abstraite et qu'en particulier, l'échelle de mise en œuvre – internationale, régionale-européenne, nationale, locale – est un élément essentiel du choix. Comme les niveaux d'action sont interdépendants, il faut de plus veiller à la cohérence d'ensemble des dispositifs. Cependant, une brève histoire de la négociation internationale constitue un bon moyen d'appréhender les arguments économiques mobilisés dans la controverse sur « taxes et quotas ».

Rio. En 1992 est signée à Rio la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique. Bien que survenant deux ans seulement après la création du GIEC, la Convention témoigne déjà d'une claire vision des enjeux puisque son article 2 stipule que les pays signataires s'engagent « à limiter les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». Cependant, la Convention ne fournit aucune indication chiffrée sur ce que serait un tel niveau de concentration. De même, la discussion sur les instruments tournera vite court. Seuls quelques pays européens, au premier rang desquels figure la France, proposent l'instauration d'une taxe internationale sur le CO₂. Ils se heurtent cependant au veto des États-Unis. Les conditions ne sont pas réunies et les Européens eux-mêmes ne parviendront pas à se mettre d'accord sur la taxe carbone dans les années qui suivent.

Kyoto. Après la ratification de la Convention commence la longue série des « COP » (Conférences des Parties à la Convention). À partir de 1995, l'administration Clinton assume un véritable « leadership structurel » en imposant les objets mêmes de la négociation internationale. Les termes de la négociation vont se construire d'abord autour de la notion de QELROs – Quantitative Emission Limitation or Reduction Objectives. Peu après, l'administration américaine propose, à la surprise assez générale, que ces objectifs soient considérés comme « légalement contraignants » (legally binding targets). La scène est dressée pour la négociation de Kyoto en 1997. Celle-ci peut être résumée en quelques mots de la manière suivante : les Européens partent avec un objectif de réduction des émissions identique pour tous les pays industrialisés, de 10 à 15 % en 2010 par rapport à 1990 ; les Américains souhaitent seulement avoir à stabiliser leurs émissions pour cet horizon et veulent imposer un dispositif de marché des émissions, comparable à celui qu'ils ont mis en œuvre au début des années quatre-vingt-dix pour le SO₂. Toute la négociation conduira à une augmentation de la réduction imposée aux États-Unis, jusqu'au niveau de 7 % pour 2010 (8 % pour l'Europe et 6 % pour le Japon), en contrepartie de laquelle les Européens devront accepter le principe d'une double flexibilité : « what flexibility » sur le fait de ne pas considérer le seul CO₂, mais un panier de six gaz à effet de serre et « where flexibility » sur la possibilité pour un pays de réaliser dans un autre pays les réductions qui lui sont imposées. Cette dernière dimension est essentielle car elle crée un système Cap and Trade, de limitation des quantités d'émission autorisées, avec possibilité d'échange de quotas d'émission. Chaque partie a fait dans la négociation d'importantes concessions : sur le volume des réductions pour les Américains, sur le principe des marchés de quotas pour les Européens.

La Haye. Trois ans après, la donne va être bouleversée. Avant la COP6 de La Haye en 2000, les Européens sont devenus convaincus des mérites de l'approche par la fixation des quantités, plutôt que par la taxe qu'ils ont discutée sans succès au long des années quatre-vingt-dix. L'argument de « l'intégrité environnementale », en particulier, est décisif aux yeux

de la Direction générale Environnement de la Commission européenne : avec un système Cap and Trade, on est sûr en principe d'atteindre l'objectif environnemental ; l'échange de quotas permet ensuite d'introduire l'efficacité économique et de minimiser le coût d'une politique environnementale ambitieuse. On peut, à ce moment de la négociation, penser que les violons sont accordés et que la même partition va pouvoir être jouée des deux côtés de l'Atlantique. Mais quelques jours avant la COP6, Al Gore, l'artisan de Kyoto, est défait face à George Bush aux présidentielles américaines. À La Haye, la négociation achoppe sur des difficultés techniques. Peu après sa prise de pouvoir, le nouveau président américain décide en février 2001 du retrait complet des États-Unis du dispositif de Kyoto.

2001-2008. Dès lors, le processus se déroule à fronts inversés : les Européens deviennent les champions des quotas d'émission et, devant l'impossibilité de mettre en œuvre un dispositif « Kyoto sans les USA », s'attellent à la construction de leur propre système de quotas d'émission négociables (l'European Union Emissions Trading Scheme). Celui-ci concerne les industries grosses consommatrices d'énergie et le secteur électrique, soit 40 à 50 % des émissions européennes, selon les gaz pris en compte.

Aux États-Unis, l'État se contente essentiellement d'un effort de R&D pour les technologies bas carbone, alors que les économistes revisitent la théorie et redécouvrent les vertus de la taxe carbone. Jusque-là, la négociation-climat s'apparente donc à un grand rendez-vous manqué, en 2000, autour des systèmes de quotas d'émission négociables : la proposition américaine initiale est devenue, au fil des ans, celle des Européens alors même que toute ambition climatique est abandonnée outre-Atlantique. Mais le changement d'administration en 2009 marque sans doute un nouveau départ pour la négociation.

Dans un contexte doublement bouleversé par la crise économique et par l'élection de Barack Obama, la balle semble aujourd'hui du côté de l'administration américaine. Car du côté européen – de la Commission et de la plupart des grands États membres – l'engagement en faveur d'objectifs quantitatifs ambitieux se maintient (20 à 30 % de réduction en 2020, 60 à 80 % en 2050), tout comme le soutien à la création du marché du carbone. Côté américain, deux positions se font face aujourd'hui. D'une part, la quasi-totalité des nominations dans la nouvelle administration sur les sujets énergie-climat mobilisent d'anciens protagonistes de la politique environnementale de l'administration Clinton, donc des tenants de l'approche Cap and Trade. Mais, d'autre part, le courant en faveur de la taxe carbone se renforce parmi les économistes les plus connus (dont W. Nordhaus, J. Stiglitz, J. Sachs, G. Mankiw, L. Summers... dans une liste non exhaustive), certains étant proches du nouveau président. Il faut donc à ce stade réexaminer les arguments.

Concours B/L 2026

Économie

Épreuve commune sur dossier : oral

Jury : Philippe Askenazy et Mathilde Maurel

Sujet :

Changement climatique et inégalités

Dossier documentaire

Document 1 : *Mesures à court terme - L'urgence d'une action climatique intégrée à court terme*, p.2

Document 2 : *Inégalités face au changement climatique : la balle est dans le camp des plus riches*, p.4

Document 3 : *Mary Robinson : « Changement climatique et radicalisation seront vraisemblablement de plus en plus liés »*, p.8

Document 4 : *Le risque d'amplifier les inégalités sociales et le sentiment d'injustice est réel*, p.9

Document 1 : Mesures à court terme - L'urgence d'une action climatique intégrée à court terme

Source : SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL SANTÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT, « 2023 – Rapport de synthèse », *Rapports du GIEC*, portail *Climat.be*, publié le 20 mars 2023.

(...)

La possibilité d'assurer un avenir vivable et durable pour tous s'amenuise rapidement. Un développement mondial résilient au climat est plus urgent que ce qui a été identifié précédemment dans l'AR5. Celui-ci doit intégrer l'adaptation et la réduction des émissions afin de promouvoir le développement durable pour tous. Il nécessite une coopération internationale accrue, incluant un meilleur accès à des ressources financières adéquates (en particulier pour les régions, secteurs et groupes vulnérables), une gouvernance inclusive et des politiques coordonnées. Les choix et les mesures mis en œuvre au cours de cette décennie auront des conséquences aujourd'hui et pour des milliers d'années.

Avantages d'une action à court terme

Des réductions profondes, rapides et soutenues des émissions et une mise en œuvre accélérée des mesures d'adaptation au cours de cette décennie permettraient de réduire les pertes et les préjudices anticipés pour les personnes et les écosystèmes, et d'apporter de nombreux avantages supplémentaires, en particulier pour la qualité de l'air et la santé. Les avantages économiques et sociaux globaux d'une limitation du réchauffement à 2 °C dépassent les coûts d'atténuation dans la plupart des documents examinés. Si nous parvenons à faire chuter les émissions (et à amorcer une baisse), nous augmenterons les avantages connexes et réduirons les risques et les coûts de faisabilité à long terme, mais cela nécessitera des investissements initiaux plus importants. Des trajectoires d'atténuation ambitieuses impliquent des changements importants et parfois perturbateurs dans les structures économiques existantes, ce qui a des incidences significatives sur la distribution des ressources au sein des pays et entre eux. Pour accélérer l'action climatique, les conséquences négatives de ces changements peuvent être atténuées par des réformes fiscales, financières, institutionnelles et réglementaires.

Options d'atténuation et d'adaptation dans tous les systèmes

Des transitions rapides et profondes dans tous les secteurs et systèmes sont nécessaires pour parvenir à des réductions profondes et durables des émissions. La transition requise est sans précédent par son ampleur, mais pas nécessairement par sa rapidité. Elle comprend le déploiement de technologies à émissions faibles ou nulles, la réduction et la modification de la demande par la conception des infrastructures et l'accès à celles-ci, les changements socioculturels et comportementaux, l'amélioration de l'efficacité et du déploiement des technologies, la protection sociale, les services climatiques ou d'autres services, ainsi que la protection et la restauration des écosystèmes.

Le lien avec le développement durable

Des mesures d'atténuation et d'adaptation accélérées et équitables sont essentielles pour le développement durable. Nombre de ces mesures présentent des synergies avec les objectifs de développement durable (ODD), mais certaines peuvent aussi avoir des inconvénients.

Toutefois, les synergies potentielles avec les ODD l'emportent sur les inconvénients potentiels.

Équité et inclusion

Donner la priorité à l'équité, à la justice climatique, à la justice sociale, à l'inclusion et à des processus de transition équitables peut permettre une adaptation et des mesures d'atténuation ambitieuses ainsi qu'un développement résilient au climat. L'intégration de l'adaptation au climat dans les programmes de protection sociale améliore la résilience. Les personnes ayant un statut socio-économique élevé contribuent de manière disproportionnée aux émissions et présentent le plus grand potentiel de réduction des émissions. Les options socioculturelles, mais aussi l'adaptation des politiques, des infrastructures et des technologies peuvent aider les utilisateurs finaux à passer à une consommation à faibles émissions, avec de nombreux avantages à la clef.

Gouvernance et politique

Une action climatique efficace est rendue possible par un engagement politique, un bon alignement des politiques entre les différents niveaux, les cadres institutionnels, la législation, les politiques et les stratégies, et un meilleur accès au financement et à la technologie. Les instruments réglementaires et économiques, tels que l'introduction d'un prix du carbone et la suppression des subventions aux combustibles fossiles, peuvent contribuer à des réductions d'émissions de grande ampleur s'ils sont appliqués plus largement.

Financement, technologie et coopération internationale

Cette triade est essentielle pour accélérer l'action climatique. Pour atteindre les objectifs climatiques, le financement des mesures d'adaptation et d'atténuation doit être considérablement multiplié. Dans les scénarios limitant le réchauffement à 2 °C ou à 1,5 °C, l'estimation des besoins d'investissement annuels moyens pour l'atténuation pour la période 2020-2030 est de trois à six fois supérieure aux niveaux actuels. Les capitaux mondiaux sont suffisants pour combler ce déficit d'investissement, mais il existe des obstacles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur financier mondial, au déploiement de capitaux pour l'action climatique. Les gouvernements ont un rôle important à jouer dans ce domaine, car ils peuvent mieux aligner leurs finances publiques pour réduire les obstacles et les risques réels et perçus en matière de réglementation, de coûts et de marché, et améliorer le profil risque-rendement des investissements. L'accélération du soutien financier des pays développés aux pays en développement est cruciale, tout comme la coopération internationale, notamment la mobilisation et l'amélioration de l'accès au financement.

Document 2 : Inégalités face au changement climatique - la balle est dans le camp des plus riches

Source : REYES, Luis, « Inégalités face au changement climatique : la balle est dans le camp des plus riches », *The Conversation*, publié le 16 mai 2019.

Depuis le début du cycle des négociations climatiques internationales, la question des inégalités face aux changements climatiques et face aux efforts à fournir vis-à-vis de ces changements s'est posée de manière constante. La notion de justice climatique est issue de la volonté des pays émergents et en développement de faire admettre aux pays développés leur part plus grande de responsabilité et ainsi leur nécessaire contribution supérieure aux efforts dans la transition bas carbone.

Elle débouche sur le principe juridique de « responsabilité partagée mais différenciée », admis notamment au sein des instances onusiennes responsables de la négociation climatique. La COP24 a ainsi récemment encore essayé de transformer les promesses de l'[Accord de Paris](#) en engagements concrets et mesurables, notamment sur la question de la comptabilité des transferts financiers entre pays du Nord et pays du Sud, les fameux « [100 milliards de dollars](#) » annuels à atteindre d'ici à 2020, afin d'aider les pays du Sud dans leurs actions d'atténuation des émissions et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Au Malawi (sud-est de l'Afrique), les habitants sont obligés de creuser des puits dans le lac asséché de Chilwa pour abreuver leur bétail. Depuis les années 1990, la fréquence des sécheresses a augmenté et le lac a perdu près de 60 % de l'eau qu'il contenait auparavant.

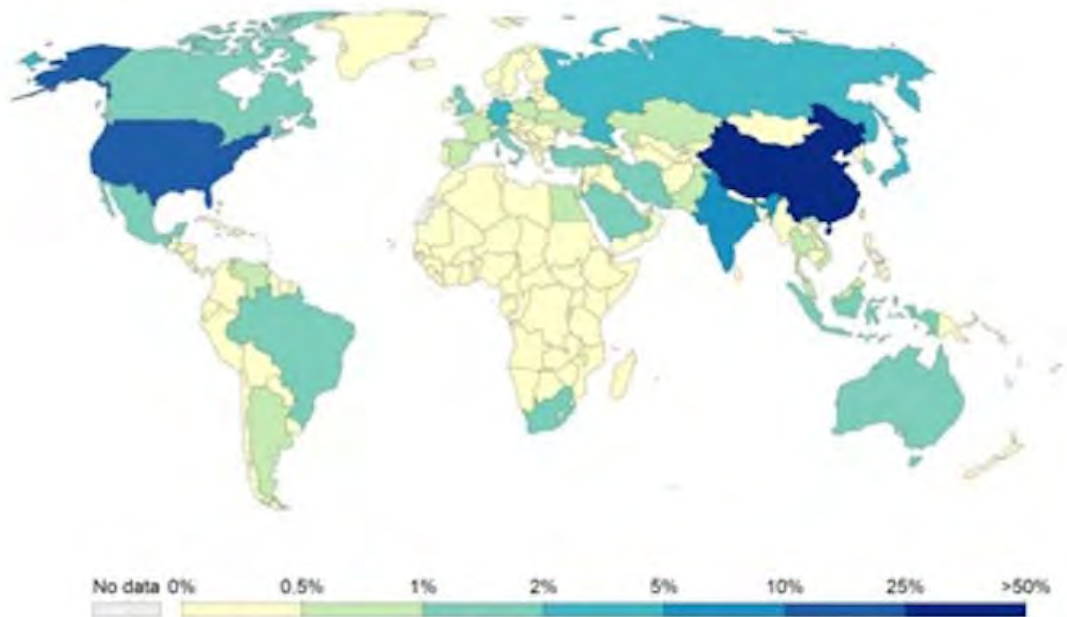
Inégaux côté émissions de CO₂

La complexité du lien entre inégalités et changement climatique tient également à la définition du périmètre d'analyse des interactions entre inégalités et climat. On peut parler, de manière très simplifiée, d'inégalités d'émissions d'un côté et d'inégalités d'impacts d'un autre côté. Les inégalités d'émissions peuvent être mesurées à plusieurs niveaux.

Au niveau des pays, la Chine est récemment devenue le pays responsable de la part la plus importante des émissions de CO₂ au niveau global, représentant à elle seule 26 % des émissions. L'Afrique reste le continent associé aux plus faibles émissions, même s'il existe une forte hétérogénéité au sein du continent, l'Afrique du Sud étant de loin le plus grand émetteur.

Annual share of global CO₂ emissions, 2016

Each country's share of global carbon dioxide (CO₂) emissions. This is measured as each country's emissions divided by the sum of all countries' emissions in a given year; this does not include international aviation and shipping (known as 'bunkers') and 'statistical differences' in carbon accounts.



Source: Our World in Data based on Global Carbon Project (2017)

CC BY

Part respective des émissions de CO₂ annuelles des différents pays (2016). Our World in Data, Author provided

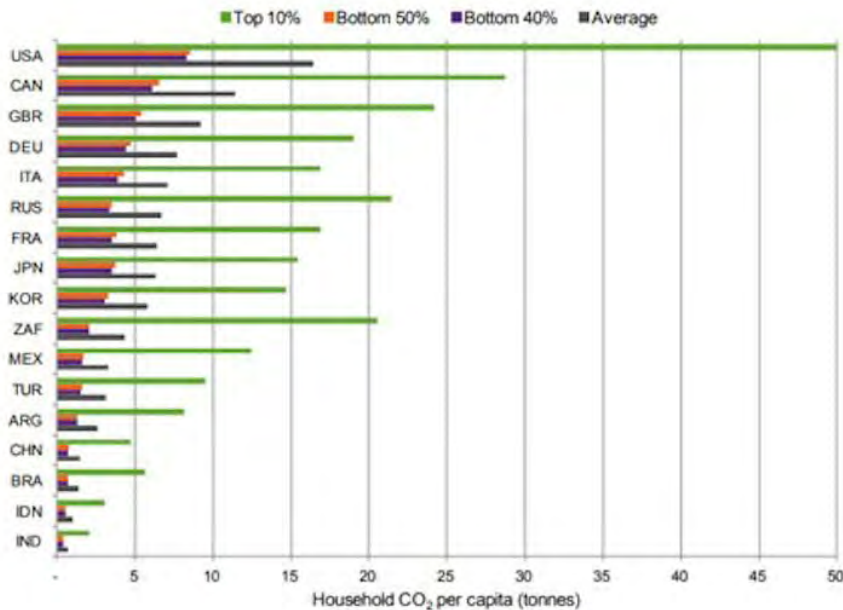
Traduction du Titre et de la note

Part annuelle des émissions mondiales de CO₂, 2016

Part de chaque pays dans les émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO₂). Cette mesure correspond aux émissions de chaque pays divisées par la somme des émissions de tous les pays pour une année donnée. Elle n'inclut pas les émissions liées à l'aviation et au transport maritime internationaux (appelées « soutes internationales ») ni les écarts statistiques dans les bilans carbone.

Au niveau des individus, l'organisation non gouvernementale [Oxfam](#) avait estimé en 2015 que les 10 % les plus riches sont responsables d'environ la moitié des émissions de CO₂ liées à la consommation. Si l'on regarde les individus à l'échelle globale, les écarts s'avèrent encore plus saisissants car, toujours d'après l'[étude Oxfam](#), les émissions-consommations liées au style de vie des plus riches Américains sont 10 fois plus importantes que celles des plus riches Chinois.

Aux États-Unis entre 1997 et 2012, l'accroissement de la part des revenus détenue par les 10 % les plus riches se serait traduite par une [augmentation du niveau des émissions](#). Les inégalités de consommation représentent aussi un moteur de comportements de consommation intensifs en carbone. On sait en effet que le désir d'imiter un comportement social jugé supérieur constitue l'un [des déterminants principaux](#) des motifs de consommation, un phénomène de mimétisme qui accélère la dynamique d'émissions intensives quand la référence est celle du dernier percentile, c'est-à-dire des 1 % les plus riches.



Classement des pays selon les émissions de CO₂ par individu. Oxfam, Author provided

Traduction Top 10% = 10 % les plus riches ; Bottom 50% = 50 % les plus pauvres ; Bottom 40% = 40 % intermédiaires ; Average = Moyenne ; Household CO₂ per capita (tonnes) = Émissions de CO₂ des ménages par habitant (tonnes).

USA = États-Unis ; CAN = Canada ; GBR = Royaume-Uni ; DEU = Allemagne ; ITA = Italie ; RUS = Russie ; FRA = France ; JPN = Japon ; KOR = Corée du Sud ; ZAF = Afrique du Sud ; MEX = Mexique ; TUR = Turquie ; ARG = Argentine ; CHN = Chine ; BRA = Brésil ; IDN = Indonésie ; IND = Inde.

Le tourisme, activité élitiste par excellence, représente aujourd'hui [près de 8 %](#) des émissions de CO₂ mondiales, et l'accroissement du secteur dépasse largement tout effort éventuel pour en réduire les impacts. Dès lors, c'est bien une inégalité marquée par le pouvoir économique, culturel et politique des plus riches qui semble créer les conditions d'une trajectoire trop intense en carbone.

D'autres canaux sont encore à l'œuvre. Ainsi, les inégalités affaiblissent la cohésion sociale et diminuent la propension des individus à agir ensemble et à se sentir socialement responsables, un élément pourtant clé dans la volonté de mettre en place des politiques environnementales, comme on le voit à l'heure actuelle avec les mobilisations climatiques en Europe.

Sur le plan technologique, les économistes [Francesco Vona et Fabrizio Patriarca](#) montrent que des niveaux élevés d'inégalités empêchent le développement et la diffusion des nouvelles technologies environnementales, car moins d'individus y ont accès. Les économistes Lucas Chancel et Thomas Piketty ont quant à eux [proposé une mesure des inégalités d'émissions](#) « à la consommation » entre déciles de revenus au sein d'un pays, en passant d'évaluations nationales des flux d'émission à des évaluations individuelles. Ils estiment ainsi, à juste titre, que dans une économie mondialisée, il est plus pertinent de prendre en compte les émissions consommées (au travers des produits achetés ou des services utilisés) plutôt que les émissions produites.

Ce faisant, la carte des inégalités de consommation d'émissions qui apparaît met en évidence de très fortes inégalités entre pays du nord et pays du sud mais aussi entre le plus haut [décile](#) et les autres à l'échelle mondiale.

(...)

Inégaux face aux impacts climatiques

Les inégalités d'impacts, quant à elles, restent fortement liées à la structure des inégalités de richesse existantes. Les inégalités des individus et des sociétés face aux impacts du changement climatique existent non seulement entre pays développés et pays en développement – le fait est connu depuis longtemps –, mais également au sein de chacun des pays.

(...)

Un phénomène similaire et bien plus accentué encore peut s'observer dans un pays émergent comme le Vietnam, qui a la double caractéristique d'avoir une forte portion de la population active occupée par des activités agricoles et de présenter une vulnérabilité particulière aux effets du changement climatique. Nous l'avons mis en évidence dans le cadre plus large du projet AFD [GEMMES Viet Nam](#) portant sur une analyse systématiques des « impacts socio-économiques du changement climatique et des stratégies d'adaptation au Vietnam ».

Ainsi, l'effet d'une journée additionnelle au-dessus de 33 °C apparaît fortement négatif, que ce soit sur l'[efficience technique de la riziculture](#) ou sur le [revenu des ménages vietnamiens](#) et l'écart entre quartiles de revenus (la population est divisée en quatre tranches suivant le montant des revenus), toutes activités confondues. On parlera ici d'inégalités face aux impacts climatiques.

Le changement climatique non seulement accroît l'exposition des plus vulnérables aux aléas, mais de plus accroît leur susceptibilité aux dommages et baisse leurs capacités d'adaptation et de récupération après des chocs.

Tous ces enseignements semblent indiquer qu'une certaine sobriété des comportements de consommation des classes les plus aisées doit ainsi être articulée à un principe plus général de réduction des inégalités pour rendre possible l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. Sans cette réduction du niveau général des inégalités et notamment de l'intensité émissive des plus hauts percentiles de revenus, tenter d'atteindre les objectifs de Paris se traduirait par un délitement du lien social.

En d'autres termes, l'essentiel de l'effort de réduction d'émissions incombe bien aux pays développés les plus riches, et aux classes les plus aisées de certains pays émergents et en développement. Cet effort de réduction passe par une sobriété fortement accrue de leurs comportements de consommation. La réduction des inégalités et le renforcement du lien social constituent le chemin le plus sûr vers les objectifs de la COP21, et notamment son objectif le plus ambitieux de tendre vers un réchauffement global limité à 1,5 °C.

Document 3 : Mary Robinson , « Changement climatique et radicalisation seront vraisemblablement de plus en plus liés »

Source : ROBINSON, Mary, « Changement climatique et radicalisation seront vraisemblablement de plus en plus liés », *The Conversation*, publié le 7 décembre 2015.

Mary Robinson est l'une des plus ardentes avocates de la justice climatique. Lors de sa récente intervention à la COP21, elle a proposé de prendre des mesures pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C, afin de protéger les nations les plus exposées, et fait campagne pour que les femmes – que le réchauffement climatique rend encore plus vulnérables – occupent une place centrale dans les négociations.

Présidente de l'Irlande de 1990 à 1997, Mary Robinson a ensuite été nommée à la tête du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme. Depuis 2014, elle est l'envoyée spéciale de l'ONU pour les questions liées aux changements climatiques. Elle fait également partie du groupe des Aînés, fondé par Nelson Mandela et composé de dirigeants du monde entier, qui milite pour les droits de l'Homme et s'engage dans des initiatives pour la paix. Elle est, par ailleurs, présidente de la Fondation Mary Robinson pour la justice climatique.
(...)

Yves Petit, Université de Lorraine : *Le changement climatique est-il un facteur d'aggravation des conflits dans le monde ?*

Pour moi, c'est déjà une réalité. Le changement climatique multiplie les menaces : il exacerbe la pauvreté et la pénurie d'eau, aggrave l'insécurité alimentaire et constitue un obstacle supplémentaire au respect des droits des foyers les plus pauvres.

Lors de la journée d'ouverture de la COP21, j'ai été particulièrement sensible aux paroles d'Enele Sopoaga, le Premier ministre des Îles Tuvalu, quand il a présenté ses condoléances au peuple français suite aux attentats du 13 novembre. Il a déclaré que la communauté internationale devait s'attaquer aux causes profondes de ces attaques barbares, notamment « l'absence d'opportunités de faire le bien ». Quand on n'a aucun exutoire constructif, on se trouve plus facilement attiré par les idéologies déclarant s'opposer au système qui nous empêche de nous épanouir.

Dans un monde où le changement climatique exacerbe les problèmes quotidiens de populations dont la pauvreté ou le statut social fragilisent déjà les droits, les risques de radicalisation sont très élevés. On voit apparaître de plus en plus de preuves des liens qui unissent les conflits et le changement climatique.

La sécheresse récurrente qui a frappé la Syrie à la fin de la dernière décennie, détruisant les récoltes et forçant les populations rurales à migrer vers les zones urbaines, est à présent considérée comme l'un des principaux facteurs aggravants ayant conduit à la guerre civile qui déchire le pays. Des études menées dans d'autres régions semblent établir que la hausse des températures et les pluies torrentielles contribuent à une augmentation du nombre de conflits.

Document 4 : Le risque d'amplifier les inégalités sociales et le sentiment d'injustice est réel.

Source : Inspection générale des affaires sociales (IGAS), *Les enjeux sociaux du changement climatique : un éclairage international pour une feuille de route nationale*, Rapport IGAS n°2024-035R, 2024. pages 20-21

Le lien positif entre niveau de revenu et empreinte carbone fait désormais l'objet d'un large consensus scientifique au niveau mondial. Il s'observe également en France où, en 2019, 50 % de la population aux revenus les plus faibles n'émet que 5 tonnes d'équivalent CO₂ de gaz à effet de serre par an et par personne en moyenne (et atteint déjà l'objectif d'émissions moyennes par habitant à 2030), alors que la moyenne est d'environ 9 tonnes d'équivalent CO₂ de gaz à effet de serre par personne et par an pour l'ensemble des Français. Les 10 % les plus aisés émettant quant à eux près de 25 tonnes de CO₂ par an. Tandis que les émissions des 50 % de la population aux revenus les plus faibles ont baissé de 29 % depuis 1990, les émissions des 10 % les plus riches n'ont diminué que de 18 %.

Moins émetteurs de gaz à effet de serre, les ménages les plus modestes subissent pourtant davantage les effets du changement climatique, notamment dans les banlieues. 70 % des habitants des quartiers dits « prioritaires » affirmaient ainsi en 2022 avoir souffert de températures trop élevées dans leur logement, contre 56 % de l'ensemble de la population. Les milieux modestes sont également régulièrement soumis à des pollutions toxiques sur leur lieu de résidence. Plusieurs enquêtes établissent ainsi une corrélation statistique certaine sur le territoire français entre la présence d'installations à risque ou polluantes dans une ville et le pourcentage d'habitants à faibles revenus, mais aussi d'habitants nés à l'étranger.

Dans d'autres domaines, comme celui de l'alimentation, alors qu'entre 7 et 8 millions de personnes sont estimées en situation d'insécurité alimentaire, la contrainte qui pèse sur le budget alimentaire des plus précaires limite leur accès à une alimentation saine ; or, si la transition vers une alimentation durable est essentielle au regard de son potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), son surcoût apparaît hors de portée des plus précaires, en dépit de leur souhait d'accéder à une alimentation saine et durable.

Concernant le logement, plus de 6 millions de personnes en France (figurant parmi les 30 % les plus pauvres et consacrant plus de 8 % de leur budget à l'énergie) sont en situation de précarité énergétique, et considérées comme telles car elles éprouvent dans leur logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de leurs besoins élémentaires en raison de l'inadaptation des ressources ou conditions d'habitat. Les enjeux sont multiples : l'isolation et la modernisation des installations de chauffage pour diminuer le coût des factures d'énergie et réduire les émissions carbonées, mais également le confort thermique en situation de canicule. Pour les ménages les plus pauvres, tout reste à charge (RAC) crée une barrière à l'accessibilité aux aides existantes ; ainsi, le reste à charge d'une rénovation performante d'habitat d'un ménage du premier décile correspond à un montant situé entre 4 et 14 ans de revenus. Par ailleurs, les effets du changement climatique affecteront particulièrement les 330 000 personnes sans domicile, surexposées aux épisodes climatiques extrêmes.

En conséquence de ce renforcement d'inégalités préexistantes, le changement climatique fragilise également la santé des personnes les plus précaires qui peinent à se protéger des pollutions et des épisodes de chaleur extrême, alors même que ces personnes connaissent en moyenne un état de santé plus dégradé (par exemple, prévalence des maladies chroniques) et renoncent davantage aux soins, notamment par manque de ressources financières.

En matière de mobilité, surreprésentés dans les lieux de résidence éloignés des pôles d'activités et de services publics, les plus précaires et les ménages modestes sont souvent, selon la disponibilité des transports publics, davantage dépendants des modes de transports individuels les plus polluants et coûteux en carburant. Ainsi, selon l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri), la vulnérabilité énergétique liée à la mobilité représente un enjeu considérable, avec 23 % des ménages concernés pour un territoire comme celui de l'aire urbaine de Lyon.

Enfin, la fiscalité écologique sur l'énergie et les carburants en particulier apparaît particulièrement régressive. En France, le poids de la taxe (taux appliqué à la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques – TICPE) est inversement proportionnel au niveau de revenus des ménages : il est nettement plus élevé pour les plus modestes. En 2015, la facture énergétique totale s'élève à 2 200 € par an pour les 10 % des ménages les plus modestes (premier décile), contre 3 600 € pour les 10 % des ménages les plus aisés (dernier décile). Toutefois, rapporté à leurs revenus, le taux d'effort énergétique (TEE) des ménages du premier décile est trois fois plus élevé que celui des ménages du dernier décile (16 % contre 4 % en moyenne en 2015). La hausse de cette fiscalité prévue en 2018 a été à l'origine du mouvement de protestation sociale des Gilets jaunes et stoppée depuis lors.

Alors qu'ils doivent faire preuve d'adaptation à des contextes difficiles et sont, de façon subie, inventeurs de gestes écologiques (recyclage, réutilisation, covoiturage...), les milieux populaires apparaissent aujourd'hui comme ceux qui polluent le moins, si l'on compare le premier décile et le dernier décile, mais qui souffrent le plus des nuisances environnementales, et qui s'avèrent hyper-pénalisés et stigmatisés par les politiques publiques environnementales au regard de leurs revenus. La vulnérabilité des différentes catégories sociales dépend de nombreux facteurs : géographiques, démographiques, économiques, sanitaires et sociaux, dont il est nécessaire de tenir compte lors de l'élaboration des politiques climatiques. Il apparaît ainsi que la transition écologique et l'adaptation aux effets du changement climatique vont avoir un fort impact social si elles ne sont pas accompagnées de mesures.

Concours B/L 2026

Économie

Épreuve commune sur dossier : oral

Jury : Philippe Askenazy et Mathilde Maurel

Sujet :

Les géants du numérique menacent-ils la concurrence ou révèlent-ils la nécessité de la régulation publique des marchés ?

Dossier documentaire

Document 1 : *La liberté du marché : une utopie sans un cadre fixé par l'État ?* (The Conversation), p. 2

Document 2 : *Cloud et plateformes numériques : les nouveaux risques de concentration* (Autorité de la concurrence), p. 5

Document 3 : *Le Digital Markets Act : la régulation européenne face aux géants du numérique* (Direction des Affaires Juridiques, ministère de l'Économie), p. 7

Document 4 : *Karl Polanyi et le mythe du marché autorégulateur* (La Grande Transformation), p. 9

Document 5 : *Parts de marché des principaux fournisseurs mondiaux de services de cloud computing (2024)*, p. 10



Illustration à ne pas commenter

Document 1 : [*La concurrence n'est pas naturelle : pourquoi les marchés ont besoin d'un cadre public*](#) (The Conversation), p. 2

Les marchés sont partout, qu'il s'agisse des marchés financiers, du marché du travail ou celui de l'automobile. Le marché est réputé être libre, dans toute une tradition de la théorie économique. Mais sans institutions extramarchandes, cette liberté revendiquée peut-elle exister ?

Les marchés que l'on dit « libres » ne flottent jamais dans le vide. Ils tiennent parce qu'un cadre public les rend possibles, finançables, et souvent acceptables socialement. Autrement dit, ils sont moins spontanés au sens où l'entendait l'économiste Friedrich Hayek (1899-1992) dans [*la Route de la servitude*](#) (1944) qu'architecturés. Si cette architecture n'est pas toujours visible ni revendiquée, elle conditionne néanmoins la trajectoire des marchés, leurs rythmes et marges.

Le « marché libre » : un récit plus qu'un fait

Dans le débat public et souvent dans les premières approches de l'économie, le marché libre est souvent présenté comme un état naturel, dans la lignée des [*modèles d'équilibre général*](#) : en laissant faire les offreurs et les demandeurs, l'équilibre émergerait de lui-même, idéalement sans frottement. Et quand bien même il en surviendrait, les comportements s'adaptent dans ce cadre, de telle sorte qu'on finit toujours par revenir à l'équilibre.

La réalité est plus rugueuse. Les crises récentes (pandémie, inflation, ruptures d'approvisionnement) n'ont pas fait revenir l'État. Elles ont surtout rendu visible ce qu'il faisait déjà : sécuriser, amortir, arbitrer. Faire tenir le système quand le risque devient trop élevé.

Cette présence est souvent discrète, parfois niée, mais elle structure profondément les comportements des acteurs, comme l'a montré Karl Polanyi en [*analysant l'encastrement des marchés dans les institutions sociales*](#). Les décisions privées s'inscrivent toujours dans un environnement de règles, d'incitations et de garanties dont on oublie l'origine publique tant qu'elles fonctionnent.

Le risque, angle mort de la liberté

Un marché entendu ici comme un ensemble d'activités (énergie, logement, transport...) où des entreprises investissent pour produire et vendre suppose des investissements, des contrats, des horizons longs. Or le risque n'est ni diffus ni gentiment partagé : il est souvent concentré, parfois impossible à assurer. Sans garanties, beaucoup de projets ne démarreraient pas, ou alors à un coût socialement explosif, ce que l'[*analyse des défaillances de marché*](#) a largement documenté.

La liberté d'entrer sur un marché n'a de sens que si les acteurs peuvent absorber les chocs. Dans les faits, plus l'investissement, notamment celui des entreprises qui produisent et exploitent ces services, est lourd et l'horizon long, plus l'intervention publique devient probable. La pandémie l'a montré sans détour : aides massives, garanties, reports de charges. Les États ont joué l'assureur en dernier ressort. Ce n'était pas un tournant idéologique, mais un révélateur.

En creux, cela rappelle que le marché ne supporte pas durablement l'incertitude radicale. Quand le risque devient systémique, la logique concurrentielle cède la place à une logique de survie collective.

Encadrer ne signifie pas sortir du marché

Dans le prolongement de ces mécanismes de sécurisation, le débat sur le « contrôle des prix » est souvent mal posé, comme si le prix était toujours un signal purement naturel. Or, dès qu'un marché est jugé stratégique (par exemple pour l'énergie, le logement ou les transports...) le prix devient aussi une question politique.

Le logement en fournit une bonne illustration. À Paris, l'[encadrement des loyers](#), fondé sur des loyers médians de référence, visait à contenir les excès d'un marché tendu. Mais ses effets ont été contrastés : protection de certains locataires, réajustements inattendus ailleurs. Encadrer peut corriger, mais aussi redistribuer différemment que prévu. Ce type d'intervention ne supprime pas le marché ; il en modifie les équilibres. La question n'est donc pas de savoir s'il faut encadrer, mais comment, et au bénéfice de qui.

Trois outils omniprésents

On retrouve partout trois grandes familles de dispositifs, loin d'être marginales :

- les [tarifs encadrés](#) (énergie, logement, transports) : plafonds, gels temporaires, prix administrés. Ils apparaissent là où l'ajustement par les prix devient socialement intenable ;
- les [concessions](#) (autoroutes, eau, ferroviaire) : exploitation privée sous contrat long, avec obligations d'investissement et règles tarifaires. Le risque est partagé, jamais totalement transféré ;
- les garanties de long terme ([énergie](#), infrastructures, industrie) : prix plancher, volumes garantis, engagements pluriannuels. Sans elles, pas d'investissements lourds crédibles.

Quand l'encadrement saute aux yeux

Bien que l'on parle de libéralisation du marché de l'énergie, le prix reste un objet hautement sensible. Surtout, les réseaux, le nucléaire et les énergies renouvelables exigent une visibilité sur plusieurs décennies. Sans cadre stable, le marché reste théorique. La volatilité peut organiser l'échange à court terme, mais elle suffit rarement à financer des choix engageant plusieurs générations.

En matière d'infrastructures, autoroutes, eau ou ferroviaire reposent sur des concessions longues. Les [partenariats public-privé](#) ont étendu cette logique : pour éviter une dette immédiate, on sécurise un engagement de long terme, souvent au prix de renégociations ultérieures.

La privatisation des autoroutes offre aussi une illustration frappante. Engagée au début des années 2000 et achevée en 2006, elle a été présentée comme une mise en concurrence vertueuse ; elle a surtout abouti à sécuriser des rentes privées sur des infrastructures déjà financées par la collectivité, au moyen de contrats si protecteurs que l'État peine aujourd'hui à en reprendre le contrôle sans coût budgétaire majeur.

Industrie « verte ». La concurrence se joue moins entre entreprises qu'entre États. Subventions, stabilité des règles, garanties : les firmes comparent des architectures publiques autant que des marchés.

La finance est souvent présentée comme l'idéal-type du marché, alors qu'elle dépend d'un [filet](#) permanent, comme les banques centrales, la régulation prudentielle, ou encore les garanties implicites. 2008 l'a rappelé brutalement : empêcher l'effondrement coûte

souvent moins cher que le laisser faire. La [crise financière de 2008](#) a rendu ce mécanisme impossible à ignorer. Des établissements présentés comme des acteurs du marché parmi les plus sophistiqués ont été sauvés par des [interventions publiques massives](#), non pour les sanctionner, mais parce que leur faillite aurait entraîné l'ensemble du système.

La concurrence n'est pas naturelle

La concurrence ne préexiste pas : elle se construit et s'entretient. Autorités indépendantes, règles d'accès, sanctions visent un objectif simple : éviter que le marché ne glisse spontanément vers la concentration.

Sans cet encadrement, la concurrence tend moins à s'intensifier qu'à s'éteindre progressivement, au profit d'acteurs capables d'imposer leurs conditions, leurs prix et leurs règles du jeu.

Dans certains secteurs, comme les réseaux, les transports ou l'énergie, la concurrence est structurellement limitée. Les économistes parlent de [monopoles naturels](#). Y imposer une [concurrence de façade](#) peut produire un effet paradoxal : installer des [monopoles privés](#) durables, adossés à des infrastructures financées collectivement.

La vraie question devient alors : lorsque la concurrence est économiquement improbable, la puissance publique n'a-t-elle pas intérêt à conserver le contrôle direct de l'infrastructure, quitte à organiser ensuite une concurrence en aval ? Ce débat, souvent repoussé, revient pourtant de manière cyclique dès que les coûts explosent ou que la qualité du service se dégrade. Historiquement, ce choix permettait aussi de capter des revenus stables au service de l'intérêt général.

Les marchés ne fonctionnent pas malgré l'État, mais à l'intérieur d'un cadre public qui les rend praticables. Le mythe n'est pas l'intervention ; c'est la croyance dans un marché naturellement autorégulateur. La vraie question n'est donc pas « plus ou moins d'État », mais quel encadrement, pour quels marchés, et au service de quels objectifs collectifs ?

Document 2 : *Cloud et plateformes numériques : les nouveaux risques de concentration* (Autorité de la concurrence).

Source : Autorité de la concurrence, *Bilan d'activité 2022*, chapitre : « [Une enquête sectorielle d'envergure dans le cloud](#) ».

UNE ENQUÊTE SECTORIELLE D'ENVERGURE DANS LE CLOUD

À cet égard, les questions relatives au numérique et à la digitalisation de l'économie font naturellement l'objet d'un investissement et d'un suivi particuliers.

En 2022, l'Autorité a décidé d'ouvrir une enquête sectorielle afin d'évaluer la situation concurrentielle du secteur de l'informatique en nuage (*cloud*) et de réfléchir aux conséquences de l'émergence de ces infrastructures essentielles dans tous les secteurs en lien avec les autorités sectorielles compétentes.

L'avis de l'Autorité procède à une analyse globale de cet écosystème complexe. Dans ce cadre, l'Autorité a examiné en particulier la dynamique concurrentielle du secteur et la présence des acteurs sur les différents segments de la chaîne de valeur, ainsi que leurs relations contractuelles, dans un contexte où de multiples alliances et partenariats sont conclus pour la fourniture de services *cloud*.

L'accent a également été mis sur la définition des marchés pertinents dans le secteur, l'évaluation de la position et des avantages concurrentiels des différents acteurs concernés et l'examen des pratiques commerciales susceptibles d'être mises en place. L'avis s'attache à évaluer si certains acteurs sont susceptibles de détenir des positions particulières et des avantages concurrentiels, notamment au regard de leur capacité d'investissement, de l'accès à certaines infrastructures, de leur capacité à se différencier ou à proposer une large gamme de services. Plusieurs grands acteurs pourraient cumuler plusieurs avantages et également profiter de leur position très établie sur des marchés numériques pour favoriser leur expansion (risques liés aux avantages tirés de l'écosystème de certains acteurs).

Par ailleurs, l'Autorité a analysé certaines pratiques mises en oeuvre ou susceptibles de l'être dans le secteur du *cloud* afin d'évaluer si certaines d'entre elles pouvaient restreindre le développement d'une concurrence par les mérites :

- pratiques d'ordre technique susceptibles de générer des freins à la migration des clients et au recours à plusieurs fournisseurs de services *cloud* ;
- pratiques commerciales, contractuelles ou tarifaires, susceptibles d'augmenter les barrières à l'entrée ou l'expansion sur certains marchés ou d'étendre le pouvoir de marché d'un acteur ;
- conséquences de l'intégration verticale de certains acteurs et potentiels effets congloméraux ;
- risques liés aux ententes et aux pratiques de concentration qui pourraient exister dans le secteur.

Dans le cadre de l'instruction, l'Autorité a conduit de nombreux entretiens informels auprès des principaux acteurs économiques, notamment français, a dialogué avec les acteurs institutionnels (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, Commission

nationale de l'informatique et des libertés, Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes, Direction générale des entreprises, Direction générale de la sécurité intérieure, Pôle d'Expertise de la Régulation Numérique, Autorité Bancaire Européenne) ainsi qu'avec plusieurs autorités de concurrence. Elle a ensuite envoyé de nombreux questionnaires et a procédé à l'audition de trois fournisseurs de services de *cloud* à grande échelle (*hyperscalers*)¹.

L'Autorité pourra, le cas échéant, formuler des propositions susceptibles d'améliorer le fonctionnement concurrentiel du secteur (Communiqué de presse du 27 janvier et du 13 juillet 2022).

LE MARCHÉ FRANÇAIS ET EUROPÉEN DU CLOUD EN PLEIN ESSOR

Le *cloud* représente l'ensemble des services mutualisés, accessibles via Internet, à la demande, payés à l'usage et, par extension, certaines des infrastructures sous-jacentes (*datacenters* notamment).

Les services de stockage de documents en ligne, de messagerie en ligne ou de *streaming* vidéo sont des exemples de services *cloud*. Le marché français et européen du *cloud* est en plein essor, avec une croissance moyenne annuelle qui devrait dépasser les 25 % dans les prochaines années, avec de forts enjeux de création de valeur pour l'économie.

Cet essor est accompagné par un soutien important des pouvoirs publics dans la recherche et le développement des technologies innovantes, afin de soutenir la numérisation de l'économie ainsi que l'industrie européenne et française. Le plan national de soutien à la filière *cloud* française en est une illustration.

Document 3 Lettre de la DAJ - Feuille de route de l'Autorité de la concurrence pour 2023-2024

Écrit le 23/03/2023

L'Autorité de la concurrence a dévoilé sa feuille de route pour les deux prochaines années. Parmi ses priorités, figurent notamment les enjeux du numérique, le développement durable et le soutien au pouvoir d'achat.

L'Autorité de la concurrence a publié le 3 mars 2023 sa [feuille de route pour les années 2023-2024](#). Huit thématiques prioritaires ont été choisies par l'Autorité et notamment la question du numérique, le développement durable et le soutien du pouvoir d'achat. En effet, selon elle, la crise inflationniste actuelle implique que l'Autorité de la concurrence soit pleinement mobilisée pour veiller aux conditions de concurrence dans les secteurs importants pour les ménages (énergie, alimentation).

- **Les enjeux du numérique**

L'Autorité de la concurrence continuera en 2023 et 2024 de s'impliquer dans les activités liées à l'économie numérique sous toutes ses formes. L'Autorité note que le règlement européen relatif aux marchés numériques ([règlement \(UE\) 2022/1925 du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur du numérique](#) ou DMA) entrera en vigueur le 2 mai 2023 et entraînera la désignation par la Commission européenne de certaines plateformes comme « contrôleurs d'accès ». Celles-ci seront alors soumises à des obligations spécifiques.

Pour rappel, la [législation sur les marchés numériques](#) a pour objectif de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles de certaines entreprises de l'internet et leur domination sur le marché numérique européen qui en résulte. La mise en œuvre du DMA permettra d'accroître la concurrence puisque les autorités de concurrence de chaque Etat membre de l'Union européenne devront connaître toute opération d'acquisition par les plateformes qui devront au préalable en informer la Commission européenne.

En outre, l'Autorité de la concurrence continuera de s'intéresser à l'informatique en nuage ou *cloud* ; à ce titre, elle rendra ses conclusions sur une enquête sectorielle au premier semestre 2023. L'Autorité de la concurrence participera en outre à la réflexion sur la régulation de ce secteur dans le cadre du règlement européen sur les données ([règlement \(UE\) 2022/868 du 30 mai 2022 portant sur la gouvernance européenne des données](#) ou [data governance act](#)).

De même, l'Autorité de la concurrence sera particulièrement attentive au respect des engagements pris par les grandes plateformes suite aux travaux qu'elle a menés précédemment (publicité en ligne émise par Google et Meta, protection des données personnelles par Apple...).

- **Engagements en faveur du développement durable**

L'Autorité de la concurrence compte s'intéresser aux enjeux concurrentiels liés à la transition écologique afin de participer à l'objectif d'une économie « net zéro » qui nécessitera des investissements massifs, tant publics que privés, et des changements de pratique qui impacteront l'économie.

L'Autorité va également réaliser plusieurs enquêtes dans le domaine des transports. En effet, une première enquête sera effectuée sur le déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques afin d'accompagner cette mutation majeure du marché des transports. L'Autorité sera également sollicitée à propos d'une opération de concentration concernant le secteur des mobilités partagées (location des deux-roues électriques en libre-service).

L'Autorité, de sa propre initiative, souhaite également analyser le fonctionnement concurrentiel des transports terrestres de passagers via une consultation publique au cours du premier trimestre 2023. Dans un second temps, l'Autorité entend reprendre les recommandations qu'elle a formulées antérieurement afin de prendre en compte le développement de l'intermodalité.

- **Contribuer au soutien du pouvoir d'achat**

L'Autorité de la concurrence souhaite pour les années 2023 et 2024 être particulièrement attentive aux secteurs qui ont un impact sur le pouvoir d'achat des ménages.

A ce titre, les marchés de l'énergie seront particulièrement étudiés par l'Autorité. Si elle participera aux réflexions sur les marchés européens de l'énergie, elle veillera au niveau national, à la concurrence des marchés de l'énergie qui doit s'accompagner de bénéfices pour les entreprises et les consommateurs.

Ainsi, l'Autorité de la concurrence étudiera de possibles pratiques anti-concurrentielles dans le domaine de l'approvisionnement, du stockage et de la distribution des carburants en Corse. Elle s'intéressera également au secteur de l'assainissement.

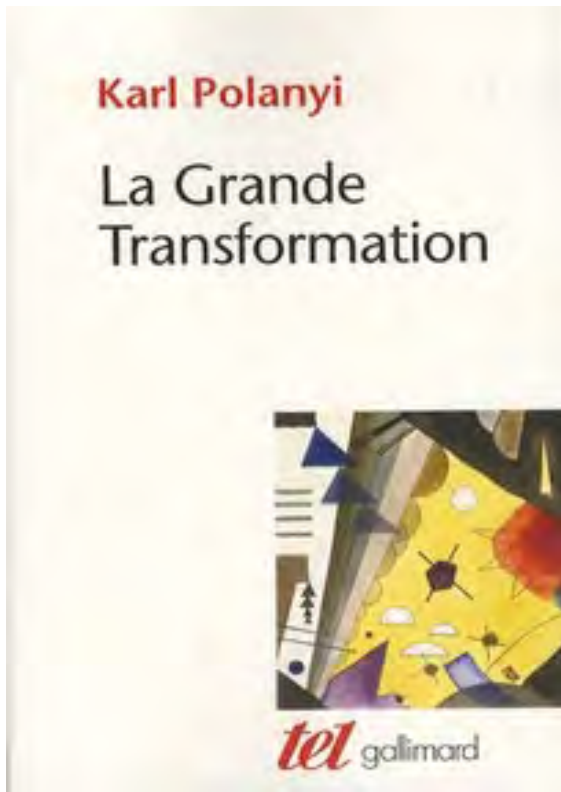
L'Autorité de la concurrence sera également particulièrement attentive pour garantir l'équilibre concurrentiel de la grande distribution dans sa globalité : relations entre fournisseurs et distributeurs, opérations de concentration éventuelles, pratiques susceptibles d'affecter les prix et la qualité des produits...

- **Les autres priorités d'actions de l'Autorité de la concurrence**

L'Autorité de la concurrence souhaite approfondir dans les prochaines années ses actions en vue d'améliorer les conditions de concurrence dans les outremer afin de lutter contre les prix particulièrement élevés dans ces territoires.

Dans le cadre de sa mission de régulation, l'Autorité publiera également en 2023 son premier avis à propos de la liberté d'installation des commissaires de justice (issus de la fusion des professions d'huissiers et de commissaire-priseur judiciaire), des avocats aux Conseils et des notaires.

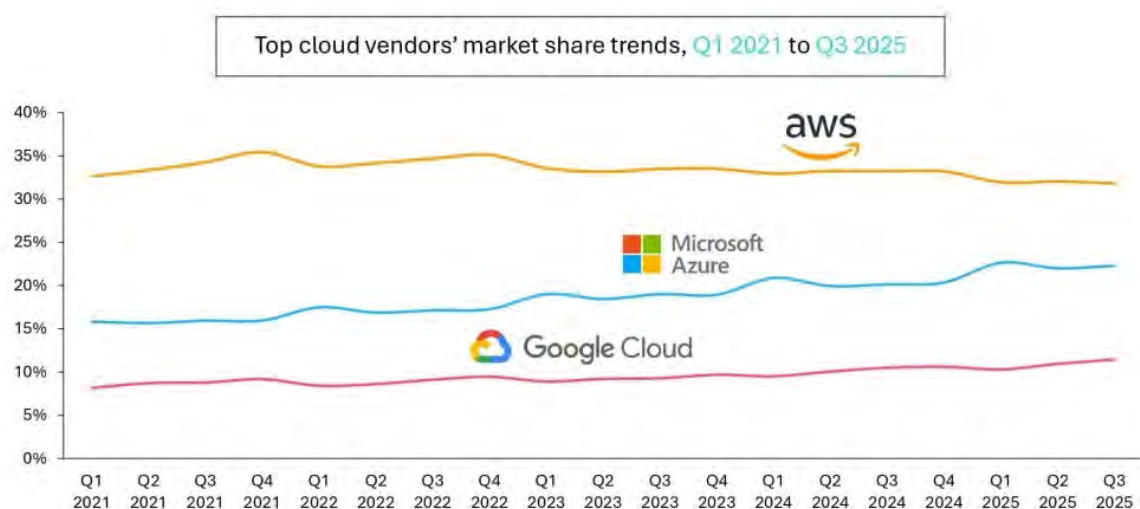
Document 4 La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps [Karl Polanyi](#) traduit de l'anglais par Catherine Malamoud et Maurice Angeno
[préface de Louis Dumont](#)



Résumé

La "Grande Transformation", Polanyi le montre, c'est ce qui est arrivé au monde à travers la grande crise économique et politique des années 1930-1945 : la mort du libéralisme économique. Apparu un siècle plus tôt avec la révolution industrielle, ce libéralisme était une puissante innovation du monde occidental, un cas unique dans l'histoire de l'humanité : jusque-là élément secondaire de la vie économique, le marché s'est rendu indépendant des autres fonctions et posé en élément autorégulateur. L'innovation consistait essentiellement dans un mode de pensée. Pour la première fois, on se représentait une sorte particulière de phénomènes sociaux, les phénomènes économiques, comme séparés et constituant à eux seuls un système distinct auquel tout le reste du social - à commencer par la terre, le travail et l'argent - devait être soumis. On avait désocialisé l'économie ; la grande crise des années trente imposa au monde une resocialisation de l'économie. Cette analyse du marché comme institution non naturelle suscite désormais un véritable regain d'intérêt dans un monde globalisé où le néolibéralisme est à son tour entré dans une crise dont on attend qu'il en résulte une nouvelle "grande transformation".

Document 5 : *Parts de marché des principaux fournisseurs mondiaux de services de cloud computing (décembre 2025) du premier trimestre au troisième trimestre 2025*



Source: Omdia Cloud Channels Analysis, December 2025

Concours B/L 2026

Économie

Épreuve commune sur dossier : oral ENS

Jury : Philippe Askenazy et Mathilde Maurel

Sujet

Qui paie le coût de la Dette ?

Dossier documentaire

Document 1 : *Un tiers de l'humanité doit s'endetter pour vivre – La dette du quotidien comme phénomène économique et social mondial* (Natal & Guérin, *The Conversation*, 2026). p 2.

Document 2 : *Le coût élevé de la dette : l'endettement financier des ménages et ses répercussions sur la santé mentale et physique* (Sweet, Nandi, Adam & McDade, *Social Science & Medicine*, 2013). p 5.

Document 3 : Évolution du ratio de la dette extérieure publique rapportée au PIB et du service de la dette dans les pays en développement (2010-2022). p 8.

Document 4 : Nombre de pays en développement dont le service de la dette dépasse les dépenses publiques d'éducation ou de santé. p 9.

Document 5 : Nombre de pays en développement dont le service de la dette publique dépasse 15 % des recettes d'exportation. p 10.

(Traduction des documents en anglais par le jury avec l'aide d'une IA)

Document 1: Un tiers de l'humanité doit s'endetter pour vivre

Source: Natal, A., & Guérin, I. (2026, 21 juin). *Un tiers de l'humanité doit s'endetter pour vivre*. The Conversation France. [The Conversation France](#)

L'endettement des ménages est surtout évoqué à travers le prisme du pouvoir d'achat, du paiement fractionné ou du surendettement, mais il reste rarement analysé comme un phénomène social massif et structurel. Une recherche récente s'efforce de quantifier cette « dette du quotidien » à l'échelle mondiale. Il en ressort que plus de 2,5 milliards de personnes s'endettent pour faire face à leurs dépenses courantes. Une réalité sous-estimée, aussi bien dans les pays du Nord (où l'endettement prend des formes variées : découverts, paiements fractionnés, retards de factures) que dans ceux du Sud (où dominent les emprunts informels).

L'endettement des ménages apparaît régulièrement dans les débats sur le pouvoir d'achat, le paiement fractionné ou le surendettement, mais reste rarement analysé comme un phénomène social massif et structurel. Or pour une part croissante de la population, emprunter n'est plus exceptionnel. C'est devenu une condition ordinaire d'existence — pour payer le loyer, l'alimentation, les soins, les transports ou les factures.

Cette « dette du quotidien », ou « dette de survie », constitue un reflet des transformations contemporaines. Depuis plusieurs décennies, dans de nombreux pays, les revenus stagnent et se précarisent sous l'effet de la multiplication des emplois instables (contrats temporaires, travail informel, plates-formes numériques ou horaires variables) tandis que le coût de l'alimentation, du logement, de la santé et de l'éducation ne cesse d'augmenter. Parallèlement, les systèmes de protection sociale se fragilisent et prennent de moins en moins en charge certains besoins essentiels.

Dans ce contexte, le crédit compense de plus en plus ce que les revenus et les dispositifs publics ne couvrent plus. La dette n'est plus seulement un outil permettant d'investir ou de faire face à un accident ponctuel ; elle devient une manière de boucler les fins de mois. Ce déplacement est central : une part croissante de la finance ne sert plus à soutenir des investissements, mais à assurer la reproduction sociale des ménages. Dans de nombreux contextes, cette gestion quotidienne de la dette repose largement sur les femmes, chargées de maintenir l'équilibre des budgets domestiques malgré l'insuffisance des revenus.

Plus de 2,5 milliards de personnes s'endettent pour vivre

Dans une recherche récente, nous avons cherché à estimer combien de personnes dans le monde s'endettent pour couvrir leurs besoins essentiels. L'exercice est difficile : il n'existe aujourd'hui aucune statistique mondiale harmonisée permettant de mesurer directement cette forme d'endettement. Les données disponibles se concentrent surtout sur les montants globaux de dette ou les crédits bancaires classiques, mais saisissent mal les découverts, les retards de paiement, les crédits renouvelables ou les emprunts informels. Nous avons donc croisé trois grands indicateurs : les taux de pauvreté, l'absence de protection sociale et le recours observé à des formes de dette informelles ou destinées à des dépenses courantes.

Selon l'indicateur retenu, les estimations varient entre un quart et plus de 40 % de la population mondiale. Notre estimation fondée directement sur les données de dette aboutit à un résultat intermédiaire : environ un tiers de la population mondiale, soit plus de 2,5 milliards de

personnes, s'endette pour faire face aux dépenses courantes. Cette dette ne sert pas à investir, acheter un logement ou créer une entreprise. Elle sert d'abord à vivre : payer l'alimentation, les dépenses de santé, les frais scolaires, les loyers ou, parfois, rembourser d'autres dettes.

Un autre enseignement de notre travail est que l'endettement ne concerne pas seulement les ménages les plus pauvres. Une grande partie des personnes concernées se situent au-dessus des seuils de pauvreté officiels. Elles travaillent souvent, disposent parfois d'un revenu stable, mais insuffisant pour absorber les hausses de prix, les dépenses imprévues ou les périodes d'instabilité professionnelle.

Les écarts régionaux restent importants. Les taux de pauvreté et l'absence de protection sociale sont nettement plus élevés dans les pays du Sud global, ce qui signale une exposition structurelle plus forte à l'endettement de survie. En revanche, l'écart Nord-Sud est beaucoup moins marqué lorsque l'on observe directement les données de dette : nos estimations aboutissent à environ un tiers de la population dans les deux ensembles. Ce rapprochement doit toutefois être interprété avec prudence car une partie importante des dettes du quotidien échappe encore aux statistiques : notre estimation reste donc minimaliste.

Une réalité largement sous-estimée

En France, le recours aux crédits à la consommation classiques a plutôt diminué ces dernières années. Mais cela ne signifie pas nécessairement que la situation financière des ménages s'est améliorée. En effet, dans les pays du Nord global, l'endettement prend souvent des formes dispersées et difficiles à mesurer : retards de paiement, crédits liés aux cartes bancaires ou achats fractionnés. Le Royaume-Uni illustre cette transformation. Avec la crise du coût de la vie, les retards de paiement des factures d'énergie ont fortement augmenté. Une partie des ménages utilise désormais les cartes de crédit ou les découverts comme outils permanents de gestion budgétaire. Aux États-Unis, les enquêtes montrent également une forte dépendance au crédit renouvelable : près de la moitié des ménages détiennent des dettes de cartes de crédit, souvent utilisées pour couvrir des dépenses ordinaires comme l'alimentation, les soins ou l'essence.

Dans les pays du Sud global, une grande partie des emprunts échappe également aux enquêtes officielles : dettes auprès de proches, commerçants, employeurs ou prêteurs informels. Cette sous-estimation peut être considérable. Par exemple, en Inde du Sud, où les prêts informels et la microfinance dominent, les données nationales indiquent qu'environ 37 % des ménages ruraux du Tamil Nadu étaient endettés en 2019, alors qu'une enquête longitudinale régionale montre que plus de 90 % des ménages s'endettent pour couvrir des dépenses courantes ou rembourser d'autres dettes. Même si les formes d'endettement varient fortement d'un pays à l'autre, la fragilité des ménages apparaît partout et prend parfois des proportions dramatiques. Au Brésil, 40 % des adultes sont fichés pour défaut de paiement.

Les instruments diffèrent, mais les mécanismes se ressemblent : revenus insuffisants, instabilité économique, hausse du coût de la vie et protection sociale défaillante conduisent les ménages à utiliser le crédit comme amortisseur permanent.

Cette invisibilisation pose un problème majeur car les conséquences économiques, sociales et politiques de cette expansion du crédit restent largement sous-estimées : réduction des dépenses alimentaires ; dégradation de la santé, y compris mentale, suicides ; pertes d'actifs ; migration contrainte ; exploitation sexuelle. Elle a aussi un coût financier considérable : les

remboursements des intérêts de la dette absorbent environ 30 % des revenus dans certaines enquêtes au Tamil Nadu, 10 % au Brésil et 9 % aux États-Unis.

Mieux mesurer la dette du quotidien est un enjeu politique

Depuis plusieurs décennies, les organisations internationales présentent l'accès au crédit comme un levier de lutte contre la pauvreté et d'inclusion financière, malgré des alertes croissantes sur les effets de l'endettement chronique.

Des chercheurs et organisations interpellent aujourd'hui la Société financière internationale de la Banque mondiale sur les conséquences dramatiques d'une expansion incontrôlée du crédit aux ménages de milieux populaires.

Cet appel invite surtout à regarder en face une réalité longtemps occultée : dans de nombreux pays du Sud comme du Nord, la dette est devenue un mécanisme ordinaire de prise en charge de la reproduction sociale. La mesurer ne consiste donc pas seulement à mieux comprendre les finances des ménages. C'est aussi reconnaître ce que la dette compense désormais silencieusement : des revenus insuffisants et des protections sociales de plus en plus fragiles.

Document 2: Le coût élevé de la dette : l'endettement financier des ménages et ses répercussions sur la santé mentale et physique

Source: Sweet, E., Nandi, A., Adam, E. K., & McDade, T. W. (2013). *The high price of debt: Household financial debt and its impact on mental and physical health*. *Social Science & Medicine*, 91, 94–100. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2013.05.009>

Introduction

Il est difficile d'ignorer l'impact croissant de l'endettement financier dans la vie quotidienne des Américains. Depuis les années 1980, l'endettement global des ménages américains a triplé (Harvey, 2010). Entre 1989 et 2006, l'encours total des dettes liées aux cartes de crédit est passé de 211 milliards à 876 milliards de dollars (en dollars constants de 2006), tandis que la proportion des ménages endettés détenant plus de 10 000 dollars de dettes de cartes de crédit est passée de 3 % à 27 % (Garci, 2007). Les saisies immobilières ont également connu une forte augmentation : les taux récents de saisies sont près de cinq fois plus élevés qu'à n'importe quelle autre période depuis 1979 (Gruenstein Brocian, Wei et Ernst, 2010). Enfin, largement relayée dans les médias en mars 2012, la dette étudiante des Américains a récemment dépassé le seuil de 1 000 milliards de dollars (Mitchell et Jackson-Randall, 2012).

Parallèlement à cette augmentation de l'endettement, la déréglementation du secteur du crédit, notamment à la suite de décisions législatives majeures prises en 1978 et en 1996, a entraîné une hausse généralisée des frais et des taux d'intérêt des prêts ainsi qu'un assouplissement des conditions d'octroi du crédit (Garcia, 2007). Cette « démocratisation » de l'accès au crédit a permis à des segments de la population américaine auparavant exclus de nombreuses formes de crédit d'accéder plus facilement à l'endettement. En somme, la dette financière est devenue une composante permanente de l'économie des ménages américains.

Malgré l'importance croissante de l'endettement dans la vie économique des Américains, la dette financière demeure largement négligée dans les recherches portant sur les déterminants sociaux et économiques de la santé. Cette situation est surprenante, car la dette constitue manifestement une dimension de plus en plus importante de l'expérience socioéconomique. Le lien entre le statut socioéconomique (SSE) et la santé est reconnu depuis longtemps (Adler et al., 1994 ; Adler et Stewart, 2010), tout comme les limites des indicateurs traditionnels du SSE — revenu, niveau d'éducation et profession — pour rendre pleinement compte de cette expérience socioéconomique (Adler, 2009 ; Braveman et al., 2005 ; Shavers, 2007 ; Sweet, 2011). D'autres éléments contribuent à la position socioéconomique, tels que le patrimoine, les actifs, le capital symbolique et, de manière notable, l'endettement, mais ils sont rarement pris en compte dans la recherche en santé (Adler, 2009 ; Sweet, 2011). Drentea et Reynolds (2012) ont récemment appelé à accorder davantage d'attention à la dette des ménages dans les travaux sur les déterminants sociaux de la santé. Nous partageons ce point de vue et apportons ici des éléments montrant que la dette constitue effectivement un prédicteur important des résultats en matière de santé.

À ce jour, les recherches consacrées aux conséquences sanitaires de la dette se sont principalement intéressées à la santé psychologique. Des travaux historiques et ethnographiques ont décrit la forte stigmatisation sociale et le lourd fardeau psychologique associés à l'endettement (Dossey, 2007 ; Dudley, 2000 ; Graeber, 2011 ; Williams, 2005, 2008). De plus, plusieurs études empiriques ont montré que les difficultés financières telles que les dettes personnelles et les saisies immobilières constituent de puissants facteurs prédictifs de la dépression, de la détresse psychologique générale, des troubles mentaux ainsi que des idées et comportements suicidaires (Bridges et Disney, 2010 ; Brown, Taylor et Price, 2005 ; Drentea et Reynolds, 2012 ; Jenkins et al., 2008 ; McLaughlin et al., 2011 ; Meltzer et al., 2011 ; Pollack et Lynch, 2009 ; Reading et Reynolds, 2001 ; Selenko et Batinic, 2011). Ces résultats mettent en évidence la forte portée psychologique de l'endettement et, comme d'autres auteurs l'ont souligné, laissent supposer qu'il pourrait également avoir d'autres conséquences sur la santé (Dossey, 2007 ; Drentea et Lavrakas, 2000).

Les facteurs psychosociaux, notamment le stress et les troubles de santé mentale qui lui sont associés, comme la dépression et l'anxiété, sont considérés comme des mécanismes essentiels par lesquels le statut socioéconomique « s'inscrit dans le corps » et influence la santé ainsi que les inégalités de santé. Une abondante littérature s'est désormais penchée sur cette voie explicative (voir la revue de Matthews et Gallo, 2011). L'expérience du stress est connue pour entraîner des modifications physiologiques à court et à long terme qui jouent un rôle déterminant dans plusieurs processus pathologiques, en particulier ceux touchant les systèmes métabolique et cardiovasculaire (McEwen, 2004). Le stress peut également affecter indirectement la santé en influençant les comportements de santé, notamment l'alimentation, l'activité physique et la consommation de substances (McEwen et Seeman, 1999). Ainsi, compte tenu des nombreuses preuves montrant que la dette a des conséquences psychologiques, il est plausible qu'elle exerce également un effet sur d'autres dimensions de la santé par l'intermédiaire de mécanismes psychosociaux.

Pourtant, très peu d'études ont examiné explicitement les liens entre dette financière et santé. Drentea et Lavrakas (2000), dans une étude menée dans l'État de l'Ohio portant sur les dettes de cartes de crédit, le stress et la santé, ont montré que le ratio dette/revenu ainsi que le stress lié à la dette étaient associés à un moins bon état de santé autoévalué et à une diminution du fonctionnement physique. Des études ultérieures n'ont abordé la dette qu'indirectement, en montrant que le stress financier lié à l'endettement est associé à une moins bonne santé perçue

(Kim et al., 2003 ; O'Neill et al., 2006) et que les personnes ayant recours à des services de conseil en gestion de dettes présentent un risque plus élevé de surpoids ou d'obésité que la population générale (Munster, Ruger, Ochsmann, Letzel et Toschke, 2009). Il apparaît donc nécessaire de poursuivre les recherches afin de mieux comprendre la relation entre dette financière et santé, notamment en précisant quelles dimensions de la dette sont les plus pertinentes pour la santé et le bien-être, et en étudiant leur impact sur un éventail plus large d'indicateurs de santé.

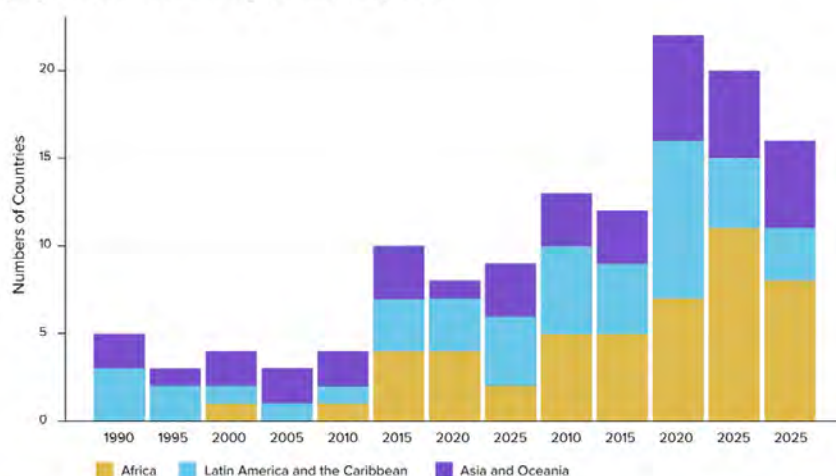
Par ailleurs, il est indispensable de mieux prendre en compte les conditions et les expériences antérieures susceptibles de compliquer l'association entre dette et santé. Drentea et Lavrakas (2000) ont suggéré que la dette « pourrait constituer un indicateur plus sensible du bien-être financier que le revenu », dans la mesure où elle reflète l'accumulation de difficultés au fil du temps. Si cette observation souligne l'importance potentielle de la dette comme indicateur socioéconomique, elle met également en évidence le risque de confusion lié à son accumulation au cours de la vie. Les dettes personnelles peuvent résulter d'événements de vie aigus, tels que la perte d'emploi, le divorce ou des urgences médicales, lesquels constituent eux-mêmes des facteurs de stress psychosociaux ou des déterminants de la santé. Il est donc essentiel de tenir compte des conditions psychosociales, socioéconomiques et sanitaires préexistantes pour comprendre la relation entre dette financière et santé.

Dans cet article, nous cherchons à attirer davantage l'attention sur la dette comme déterminant social de la santé en examinant son association avec des indicateurs de santé psychologique et de santé générale. Plus précisément, nous analysons la relation entre l'endettement financier personnel et différents résultats de santé chez de jeunes adultes âgés de 24 à 32 ans participant à la **National Longitudinal Study of Adolescent Health (Add Health)**. Cette étude de cohorte, représentative de la population américaine, suit les participants depuis plus de quinze ans et constitue ainsi une source de données particulièrement adaptée pour examiner l'association entre dette et santé tout en tenant compte des conditions et événements antérieurs. En outre, l'étude Add Health comprend plusieurs indicateurs de la dette, notamment le niveau absolu d'endettement du ménage déclaré par les participants ainsi que leur perception de la dette par rapport à leurs actifs. Nous examinons donc l'association entre plusieurs mesures de la dette et différents résultats de santé afin d'identifier les dimensions de l'endettement les plus importantes pour la santé. Enfin, nous étudions les liens entre la dette et plusieurs indicateurs de santé : afin de confirmer les résultats antérieurs, nous analysons deux indicateurs de santé psychologique — le stress perçu et les symptômes dépressifs —, puis nous élargissons notre investigation en évaluant l'impact de la dette sur trois autres indicateurs de santé : l'état de santé général autoévalué ainsi que la pression artérielle systolique et diastolique. En explorant les effets fondamentaux de la dette financière sur la santé, nous souhaitons établir une base de connaissances permettant à de futures recherches d'approfondir l'étude de ce déterminant socioéconomique de la santé encore relativement négligé.

Document 3 : Nombre de pays en développement dont le service de la dette publique et garantie par l'État (PPG) dépasse 15 % des recettes d'exportation

Source : Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), *Who Pays the Price? Gender Inequality & Sovereign Debt*, EQUANOMICS Working Paper, avril 2026.

Figure 2. Number of developing countries with PPG debt service payments exceeding 15% of exports.



Notes: EPPG debt service includes external public and publicly guaranteed debt service payments (% of exports). EPPG debt servicing above 15% of exports is used as one indicator in debt sustainability assessment for countries with a medium debt carrying capacity. Source: World Bank WDI.

Axe des ordonnées :

Nombre de pays

Légende :

- Afrique
- Amérique latine et Caraïbes
- Asie et Océanie

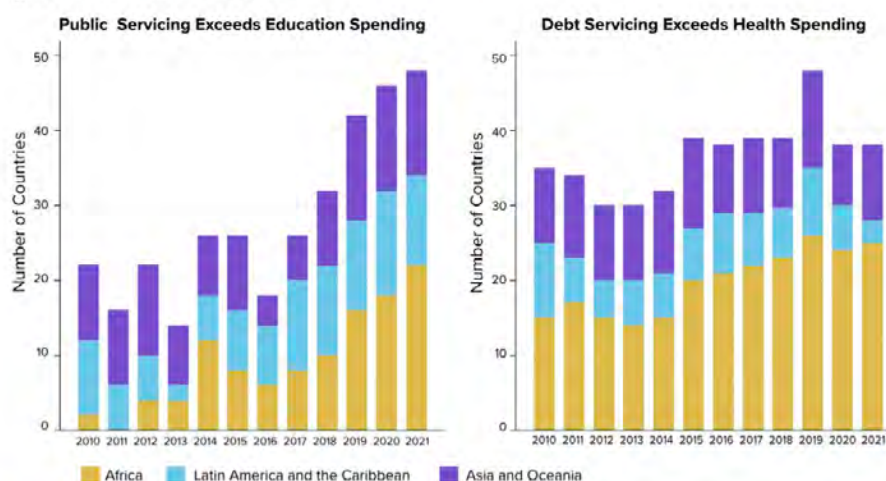
Note : Le service de la dette PPG (Public and Publicly Guaranteed Debt) comprend les paiements au titre de la dette extérieure publique et de la dette extérieure garantie par l'État, exprimés en pourcentage des recettes d'exportation. Un niveau de service de la dette supérieur à **15 % des exportations** constitue l'un des indicateurs utilisés dans les analyses de soutenabilité de la dette pour les pays présentant une capacité d'endettement moyenne.

Source : Banque Mondiale, *World Development Indicators (WDI)*.

Document 4 : Nombre de pays en développement dont le service de la dette extérieure publique et garantie par l'État (EPPG) dépasse les dépenses publiques d'éducation ou de santé, en pourcentage des recettes publiques

Source : **Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), *Who Pays the Price? Gender Inequality & Sovereign Debt*, EQUANOMICS Working Paper, avril 2026.**

Figure 4. Number of developing countries with EPPG debt service payments exceeding education or health spending as % of general government revenue.



Notes: EPPG debt service are external public and publicly guaranteed debt service payments (% of revenue). Constructed using WDI health data that covers 'domestic general government health expenditure', World Bank WDI education data on 'current operating expenditures in education', WDI data on PPG debt servicing and IMF WEO revenue data.

Graphique de gauche

Le service de la dette dépasse les dépenses publiques d'éducation

Axe des ordonnées :

Nombre de pays

Graphique de droite

Le service de la dette dépasse les dépenses publiques de santé

Axe des ordonnées :

Nombre de pays

Légende

- Afrique
- Amérique latine et Caraïbes
- Asie et Océanie

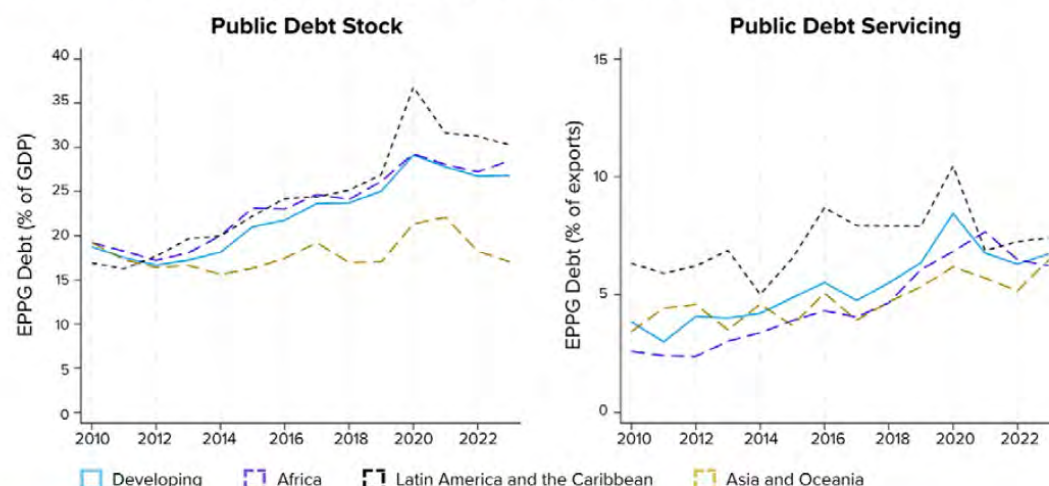
Note Le service de la dette **EPPG** (*External Public and Publicly Guaranteed Debt*) correspond aux paiements au titre de la dette extérieure publique et de la dette extérieure garantie par l'État, exprimés en pourcentage des recettes publiques. Les données ont été élaborées à partir des **World Development Indicators (WDI)** de la Banque mondiale concernant les dépenses publiques de santé (« *domestic general government health expenditure* »), les dépenses publiques d'éducation (« *current operating expenditures in education* »), les données de la Banque mondiale relatives au service de la dette publique garantie par l'État (PPG), ainsi que les données de recettes publiques du **World Economic Outlook (WEO)** du Fonds monétaire international (FMI).

Source : Banque Mondiale (WDI) et Fonds Monétaire International (WEO).

Document 5 : Évolution du ratio de la dette extérieure publique rapportée au PIB et du service de la dette dans les pays en développement (2010-2022).

Source : Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), *Who Pays the Price? Gender Inequality & Sovereign Debt*, EQUANOMICS Working Paper, avril 2026

Figure 3. Public external debt-to-GDP ratios and debt service payments (as % of exports) in developing countries 2010-2022.



Notes: Country group medians. EPPG debt is the external public and publicly guaranteed debt stock (% of GDP). EPPG debt service are all external public and publicly guaranteed debt service payments (% of exports). Source: World Bank WDI

Graphique de gauche

Encours de la dette publique

Axe des ordonnées :

Dette extérieure publique et garantie par l'État (EPPG), en % du PIB

Graphique de droite

Service de la dette publique

Axe des ordonnées :

Service de la dette extérieure publique et garantie par l'État (EPPG), en % des exportations

Légende

- – Pays en développement
- – Afrique
- – Amérique latine et Caraïbes
- – Asie et Océanie

Note

Les données présentées correspondent aux **médianes par groupe de pays**. La dette **EPPG** (*External Public and Publicly Guaranteed Debt*) désigne l'encours de la dette extérieure publique et de la dette extérieure garantie par l'État, exprimé en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Le **service de la dette EPPG** correspond à l'ensemble des paiements effectués au titre de cette dette, exprimés en pourcentage des recettes d'exportation.

Source : Banque Mondiale, *World Development Indicators (WDI)*.

Concours B/L 2026

Économie

Épreuve commune sur dossier : oral

Jury : Philippe Askenazy et Mathilde Maurel

Sujet

Plateformes collaboratives type Airbnb : risques et opportunités

Dossier documentaire

Document 1 (p. 2) : *Nuitées passées dans des hébergements de courte durée proposés via des plateformes en ligne d'économie collaborative* (Eurostat, statistiques expérimentales, mise à jour du 2 juillet 2025).

Document 2 (p. 2) : *Nombre de nuitées hôtelières par trimestre en France* (Insee, Informations rapides, n° 120, 21 mai 2026).

Document 3 (p. 3) : *Évolution de l'indice des loyers en France* (Insee, Informations rapides, n° 143, 16 juin 2026).

Document 4 (p. 4) : *Répartition des multipropriétaires et concentration de la propriété immobilière en France* (Insee Première, n° 2046, avril 2025).

Document 5 (pp. 5-7) : *Airbnb en Corse : un impact significatif sur la hausse des prix de l'immobilier* (entretien avec Sauveur Giannoni, Corse Net Info, 26 février 2024, extraits).

Document 6 (pp. 7-9) : *Locations Airbnb : les municipalités durcissent le ton* (Frédérique Perrotin, Actu Juridique, 15 avril 2026, extraits).



[Cette illustration n'est pas à commenter]

Document 1 : Nuitées passées par le client dans des hébergements de courte durée proposés via des plateformes en ligne d'économie collaborative - statistiques expérimentales Eurostat

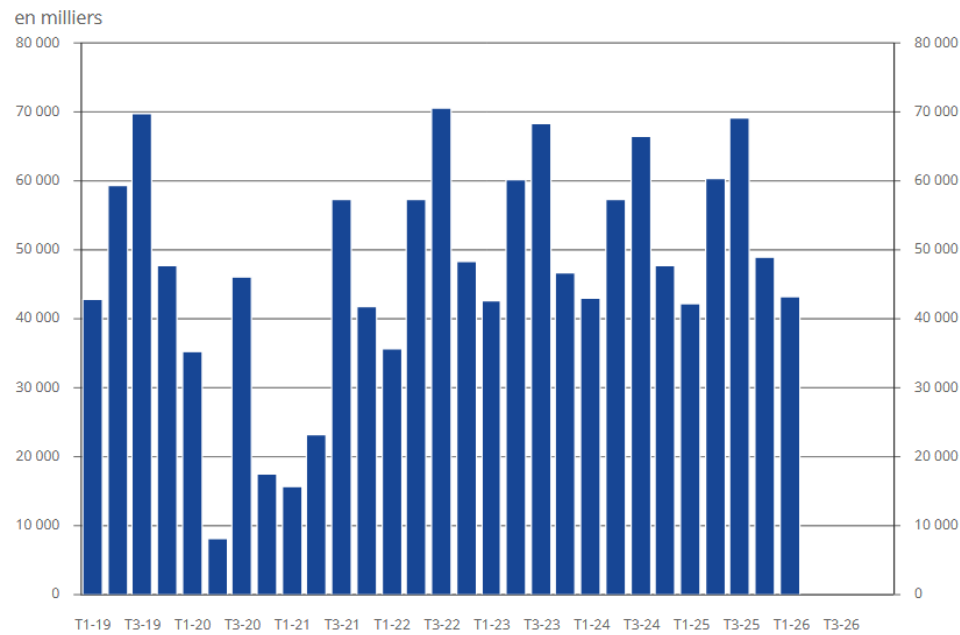
TIME	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
GEO							
Allemagne	29 975 596	37 235 826	29 583 155	27 597 881	42 481 655	49 278 441	60 420 088
Berlin	4 142 087	4 220 950	1 777 431	1 678 196	2 668 917	2 988 849	3 262 015
Espagne	94 388 752	105 601 983	44 206 909	69 272 291	117 954 021	141 056 225	170 591 544
Madrid	7 256 745	8 224 712	2 667 030	3 861 130	7 570 801	10 096 657	12 540 119
France	85 483 414	99 453 335	74 605 618	98 811 074	137 166 518	159 111 370	192 388 835
Paris	10 129 557	9 752 018	3 182 164	4 128 058	9 133 662	12 209 436	14 753 326
Corse-du-Sud	1 717 846	1 851 199	1 203 768	1 773 636	2 168 629	2 105 581	2 750 194
Haute-Corse	1 150 891	1 236 430	714 623	1 024 545	1 336 712	1 321 329	1 731 906

DOI : 10.2908/tour_ce_oan3

Dernière mise à jour: 02/07/2025 11:0

Document 2 : Insee Informations Rapides · 21 mai 2026 · n° 120

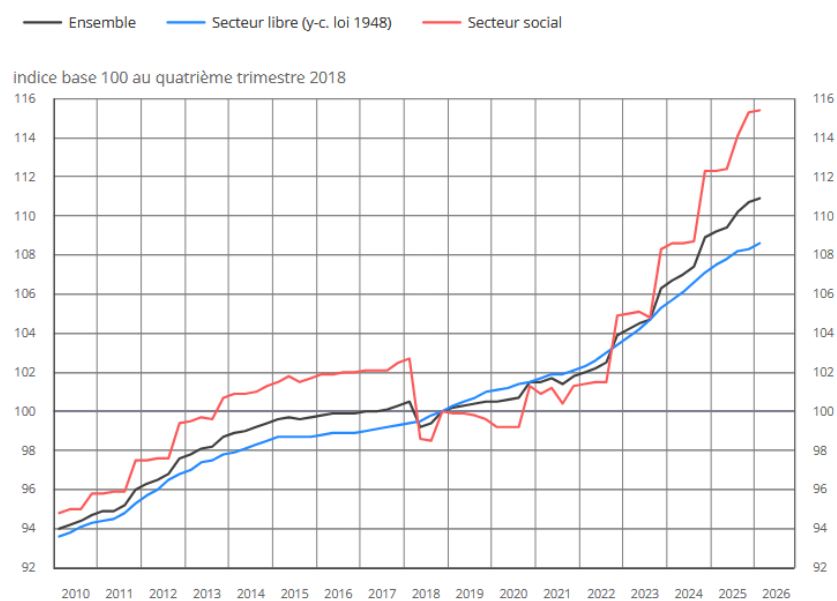
Nombre de nuitées hôtelières par trimestre en milliers



Champ : France.
Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

Document 3 : Insee Informations rapides N° 143 Paru le : 16/06/2026

Indice des loyers



Lecture : pour une année N, le point du T1 correspond à l'indice des loyers d'avril N, le point du T2 à l'indice de juillet N, le point du T3 à l'indice d'octobre N et le point du T4 à l'indice de janvier N+1.

Notes : dans le secteur social, les loyers suivis incluent les suppléments de loyer de solidarité (« SLS » ou surloyers) ainsi que les réductions de loyer de solidarité (« RLS »), qui dépendent des revenus des occupants. La forte baisse des loyers dans le secteur social au deuxième trimestre 2018 est liée à la mise en place de la réduction de loyer de solidarité (RLS), concomitante à la baisse des APL pour les locataires du secteur social.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes loyers et charges et bailleurs sociaux.

► 1. Répartition des propriétaires selon le nombre de logements possédés en 2022

Nombre de logements possédés	Nombre de propriétaires	Répartition des propriétaires (en %)	Répartition des multipropriétaires (en %)	Répartition des logements (en %)
Monopropriétaires (un seul logement)	17 959 500	65,0	///	44,2
Multipropriétaires (au moins 2 logements)	9 664 300	35,0	100,0	65,3
2	5 568 600	20,2	57,6	29,7
Entre 3 et 4	2 877 600	10,4	29,8	24,6
Entre 5 et 9	971 500	3,5	10,1	14,2
10 ou plus	246 600	0,9	2,6	7,4
Ensemble des propriétaires	27 623 800	100,0	///	100,0

/// : absence de résultats due à la nature des choses.

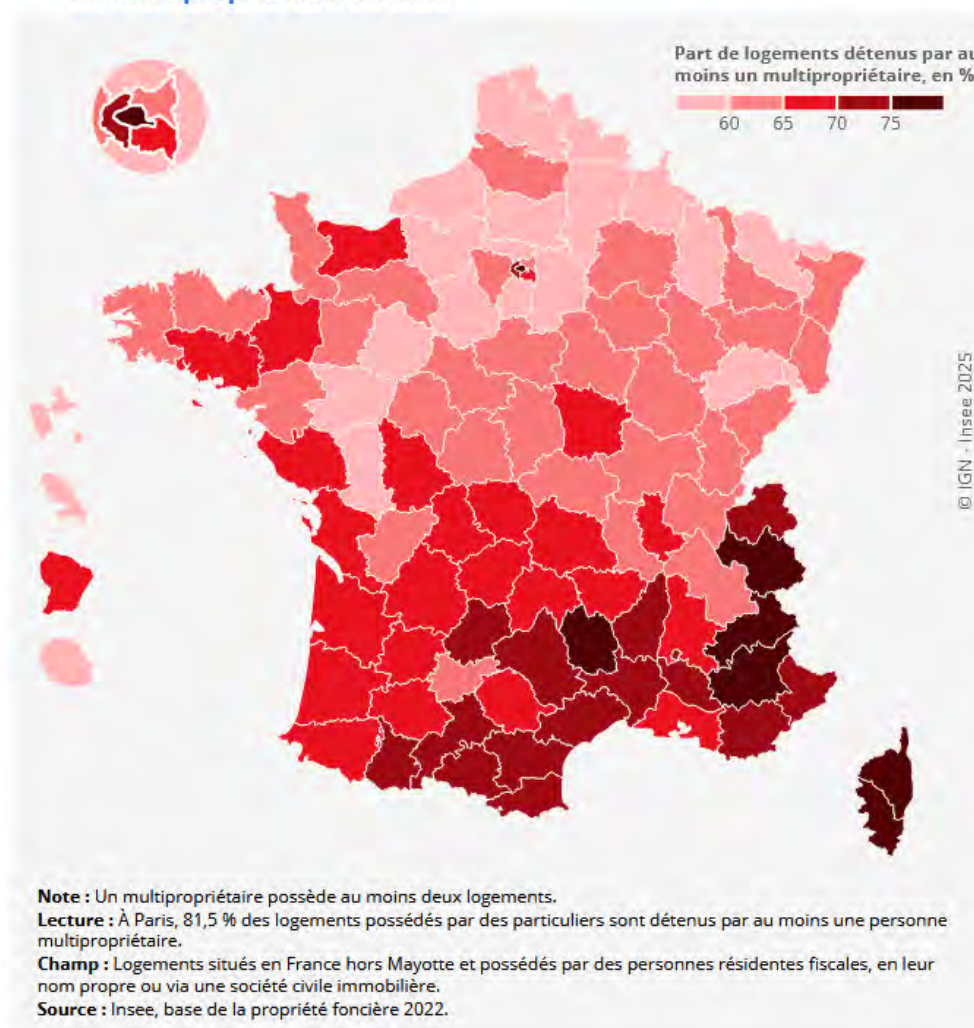
Note : Un logement peut être compté dans plusieurs lignes s'il est détenu par plusieurs personnes détenant un nombre de logements différent. Un logement peut être détenu par un propriétaire d'un seul logement et par un propriétaire qui en détient deux ou plus. Un multipropriétaire possède au moins deux logements.

Lecture : 29,7 % des logements du parc privé sont détenus par au moins une personne propriétaire qui possède deux logements. Ces 5,6 millions de personnes représentent 20,2 % des propriétaires et 57,6 % des multipropriétaires.

Champ : Logements situés en France hors Mayotte et possédés par des personnes résidentes fiscales, en leur nom propre ou via une société civile immobilière.

Source : Insee, base de la propriété foncière 2022.

► 4. Part de logements de particuliers détenus par au moins un multipropriétaire en 2022



Document 5 : Interview de Sauveur Giannoni : "Airbnb en Corse? un impact significatif sur la hausse des prix de l'immobilier"

par Patrice Paquier Lorenzi le Lundi 26 Février 2024 *Corse Net Info* [extraits]

Maître de conférences à l'Université de Corte, Sauveur Giannoni a réalisé une étude sur l'impact d'Airbnb, la plateforme digitale américaine, concernant les prix de l'immobilier en Corse depuis 2014.

- Les résultats de votre étude démontrent bien le lien existant entre le phénomène Airbnb et la hausse des prix de l'immobilier en Corse...

- Globalement, il y a un impact très significatif d'Airbnb sur les prix de l'immobilier en Corse. Lorsque dans une section cadastrale, nous enregistrons une hausse de 10% d'annonces sur la plateforme de location, l'augmentation du prix de l'immobilier atteint une hausse de 1,4%.

Cela veut dire que si vous prenez deux biens identiques, situés dans deux endroits différents, là où il y a 10% d'annonces Airbnb en plus, le prix va être supérieur de 1,4%. Le deuxième enseignement, c'est que ces ordres de grandeur sont supérieurs à ceux que l'on peut trouver dans des endroits comme New York, Barcelone ou encore le Portugal. Nous sommes largement au-dessus de ce que l'on peut observer ailleurs. Si vous avez un doublement ou un triplement des annonces Airbnb sur votre secteur, les prix de l'immobilier vont donc augmenter rapidement de 10 à 15%.

- Des résultats surprenants également selon les zones observées en Corse...

- Il y a des zones où l'effet Airbnb est très fort et alors qu'on s'attendait à ce qu'ils se retrouvent dans les zones littorales ou touristiques, nous nous sommes aperçus que cet impact est important dans l'intérieur de la Corse et des endroits peu accessibles. Pourquoi ? Car ce sont des endroits où auparavant, il n'y avait pas d'offres touristiques ou hôtelières importantes. D'autre part, ce sont des endroits où les prix de l'immobilier étaient assez faibles. L'arrivée d'Airbnb a créé une véritable opportunité économique pour ces zones, peu attractives de base. Cette situation se ressent ainsi sur le niveau des prix, qui augmentent de façon importante, mais qui étaient peu chers. C'est surtout la raison qui fait que cette hausse est impressionnante.

- Quid des centres historiques des principales villes ?

- Concernant ces zones notamment d'Ajaccio ou de Bastia, ou bien celles caractérisées par des habitations de grande taille, la hausse est également importante, un peu moins que dans l'intérieur de l'île, mais de manière assez importante. Les nouvelles zones où l'urbanisation est récente autour des centres urbains suivent également la même tendance. La véritable surprise c'est que les endroits les plus touristiques ne sont pas ceux où l'impact d'Airbnb est le plus fort. Quand on regarde en détail on s'aperçoit que dans ces endroits touristiques, les prix étaient déjà très élevés, car une partie de l'offre, qui est sur Airbnb, existait déjà ! Dans ces zones prisées, les prix de l'immobilier intégraient déjà ces possibilités économiques, qu'offre Airbnb. L'effet supplémentaire n'est pas colossal.

- La Corse ne paye - t-elle pas tout simplement son attractivité ?

Nous avons utilisé des méthodes, où justement notre problématique permet de distinguer l'effet d'Airbnb par rapport à l'attractivité de notre île. Les méthodes que l'on utilise ont toutes le même point commun : celui de prendre en compte tous les paramètres de variables de contrôle et d'isoler l'effet causal d'Airbnb. On ne mesure que cet impact lié à cette plateforme. Dans les discours publics, il est facile de mettre la faute sur Airbnb concernant la hausse des prix. Nous avons cherché à en avoir le cœur net et finalement, elle n'est pas responsable de tout, mais a un effet très net.

- Plusieurs municipalités ont déjà réagi pour limiter ses impacts négatifs...

Elles ont pris conscience de tout cela, mais il y a des contraintes budgétaires et il faut garder en tête qu'Airbnb doit être régulé, mais, peut-être, pas partout finalement. On ne doit pas le faire disparaître, mais en contrôler la croissance. Le fond du problème c'est sa vitesse de

propagation partout dans le monde et en Corse particulièrement. D'autre part, les communes n'ont pas encore tous les leviers nécessaires. Concernant, par exemple, les mesures de compensation mises en place, elles ont été, quasiment tout le temps, "cassées" par les tribunaux. Il y a un également, une contrainte budgétaire à prendre en compte.

- Autre résultat surprenant, la hausse des prix est plus importante concernant les grandes surfaces...

- Oui, à première vue, on a toujours entendu que la hausse des prix concernait surtout les studios ou T1, mais au vu de notre étude, ce sont surtout les habitations de plus de 100m² qui ont finalement connu la plus forte hausse des prix. Les gens ont peut-être tendance à préférer les petites surfaces, mais au niveau des prix, c'est l'inverse qu'on constate.

- Y a-t-il uniquement des effets négatifs à ce phénomène ?

- Clairement non. Il y a bien entendu des conséquences concernant l'accès à la propriété ou sur la hausse des loyers. Mais au final, la personne qui va louer plus cher va également retirer un meilleur prix de vente lorsqu'elle vendra son bien. D'autre part, il y a des gens qui vont générer des revenus complémentaires en louant sur Airbnb, et qui ne sont pas forcément riches, mais qui ont hérité d'un bien, par exemple. Cela va leur permettre d'améliorer leur quotidien. Et puis, on va constater une valorisation importante des maisons de familles dans les zones rurales. Il n'y a donc pas que des problèmes, mais également des bienfaits.

Document 6 : Locations Airbnb : les municipalités durcissent le ton

Publié le 15/04/2026 dans *Actu Juridique*

Frédérique Perrotin [Extraits]

(...)

À Paris, première destination Airbnb, certains arrondissements comme le Premier, Montmartre ou les abords de l'Arc de Triomphe enregistrent plus de 15 000 nuitées pour 1000 habitants. Marseille qui connaît un formidable engouement touristique depuis quelques années, devient la deuxième ville française en nombre de nuitées enregistrées sur la plateforme, derrière Paris, en 2020. Elle tient désormais la troisième place derrière Nice. Les réservations s'y concentrent fortement dans le centre, mais aussi dans certains quartiers périphériques « typiques » comme l'Estaque, au nord, ou les Goudes, au sud. Cette montée en puissance des meublés de tourisme s'est faite sans construction massive de nouveaux logements touristiques. Airbnb s'appuie principalement sur le parc résidentiel existant : résidences principales, secondaires, ou logements vacants.

(...) Dans plusieurs arrondissements, notamment au centre et à l'ouest de Paris, les meublés de tourisme représentent jusqu'à 20 % de l'offre locative globale. Sur ce marché, Airbnb se taille la part du lion. Selon les chiffres de l'Observatoire des meublés touristiques à Paris, la très grande majorité (90 %) des 43 000 annonces de location saisonnières est proposée par l'intermédiaire d'Airbnb. Cependant 80 % de ces annonces concernent des résidences principales. À Marseille, la ville dénombre environ 13 000 logements transformés en locations

saisonniers, jusqu'à 11 % du parc dans le quartier du Panier. Chaque année, environ 2 000 logements sont retirés du marché locatif pour être transformés en meublés touristiques, précise la municipalité. Cette dernière estime qu'environ 6 000 de ces biens ne respectent pas la réglementation des meublés de tourisme en vigueur dans la cité phocéenne. Enfin, elle dénombre environ 55 % de résidences secondaires dans ce parc. (...)

Dans ce cadre, les municipalités optent pour des réglementations de plus en plus restrictives. Paris a ouvert la voie en la matière. La transformation d'une résidence secondaire en location saisonnière est considérée comme un changement d'usage nécessitant une autorisation préalable et soumis à des mesures de compensation. Depuis le 1er décembre 2017, la ville a mis en place une procédure d'enregistrement par téléservice pour les biens en location de courte durée. En janvier 2022, la ville a soumis à autorisation la transformation de locaux commerciaux en meublés de tourisme. En novembre 2024, elle a adopté un nouveau plan local d'urbanisme (PLU), entré en vigueur au début de l'année 2025, interdisant la création de tout nouveau meublé touristique dans les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e et 9e arrondissements, ainsi que dans le secteur de Montmartre (18e arrondissement). En janvier 2025, elle a abaissé le nombre maximal de jours de location autorisés pour les résidences principales, de 120 jours à 90 jours. Cette mesure « ne résoudra pas les problèmes de logement », a réagi Airbnb. Pour la start-up californienne « limiter la fréquence à laquelle les Parisiens peuvent louer leur résidence principale ne fera que pénaliser des familles qui comptent sur les revenus issus de la location de leur logement pour améliorer leur pouvoir d'achat ».

À Marseille, la demande de changement d'usage pour toute location d'un meublé de tourisme hors résidence principale devient obligatoire en 2021. En 2021 également, la municipalité rend obligatoire la demande de changement d'usage pour la transformation de résidence secondaire en meublé touristique. L'obligation de compensation dès la première résidence secondaire transformée en meublé touristique est, quant à elle, instaurée en 2024. Enfin, en février 2025, le nombre de jours selon lesquels les propriétaires de résidences principales peuvent louer leurs biens passe de 120 jours à 90 jours. (...)

En 2024, les boîtes à clés, ces dispositifs utilisés par les propriétaires de meublés touristiques pour permettre l'accès aux locataires sans nécessiter leur présence, sont interdites dans l'espace public à Marseille. (...) À Paris, depuis le 24 janvier 2025, un arrêté interdit les boîtes à clés dans l'espace public. Un mois après, une centaine de boîtes à clé avait déjà été signalée à la ville. (...). Ces métropoles ne sont pas des cas isolés. Toulouse, Annecy ou encore Rennes ont pris des dispositions similaires.

(...)

À Paris, le 26 janvier 2026 et le 4 février 2026 le tribunal judiciaire de Paris a condamné respectivement une SCI propriétaire d'un deux pièces situé l'un dans le IXe arrondissement de Paris et un couple possédant un deux pièces à Montmartre à des amendes de 81 500 euros et 150 000 euros. (...) Afin de mieux régulariser le marché de la location temporaire et de préserver le parc locatif privé dédié à la résidence principale, la loi n° 2024-1039 du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle

locale, dite loi Le Meur a durci l'arsenal des municipalités. Le législateur a doublé le plafond maximal des sanctions (...)

À Marseille, le 2 février 2026, d'autres amendes records viennent d'être annoncées. Les deux propriétaires de 23 meublés touristiques non déclarés, une SCI qui avait investi dans un immeuble du 1er arrondissement et transformé six appartements en 14 chambres, à qui la ville réclamait 810 000 euros d'amendes civiles contre lui et 350 000 euros à la conciergerie gérant ses logements et une SCI ayant divisé des appartements dans le centre-ville, se sont vus respectivement infliger des amendes de 171 000 euros et 40 000 euros. (...) À l'heure de la crise du logement, ces décisions devraient inciter d'autres villes à suivre ces exemples et à renforcer leur régulation pour mieux encadrer le marché des locations temporaires. Reste à voir si cette politique permet d'élargir le parc locatif classique.

Concours B/L 2026

Économie

Épreuve commune sur dossier : oral

Jury : Philippe Askenazy et Mathilde Maurel

Sujet :

De la dénatalité au déclin économique ?

Dossier documentaire

Document 1 : Projections démographiques de l'Insee de juin 2026, p. 2

Document 2 : Un article de Didier Blanchet, p.4

Document 3 : Graphique de la note de conjoncture de l'Insee décembre 2025 p. 7

Document 4 : Infographie de l'OCDE, p. 8



[Cette illustration n'est pas à commenter]

Document 1 : Extraits des projections démographiques de l'Insee du 8 juin 2026

Encadré – Les hypothèses retenues pour les projections de 2026

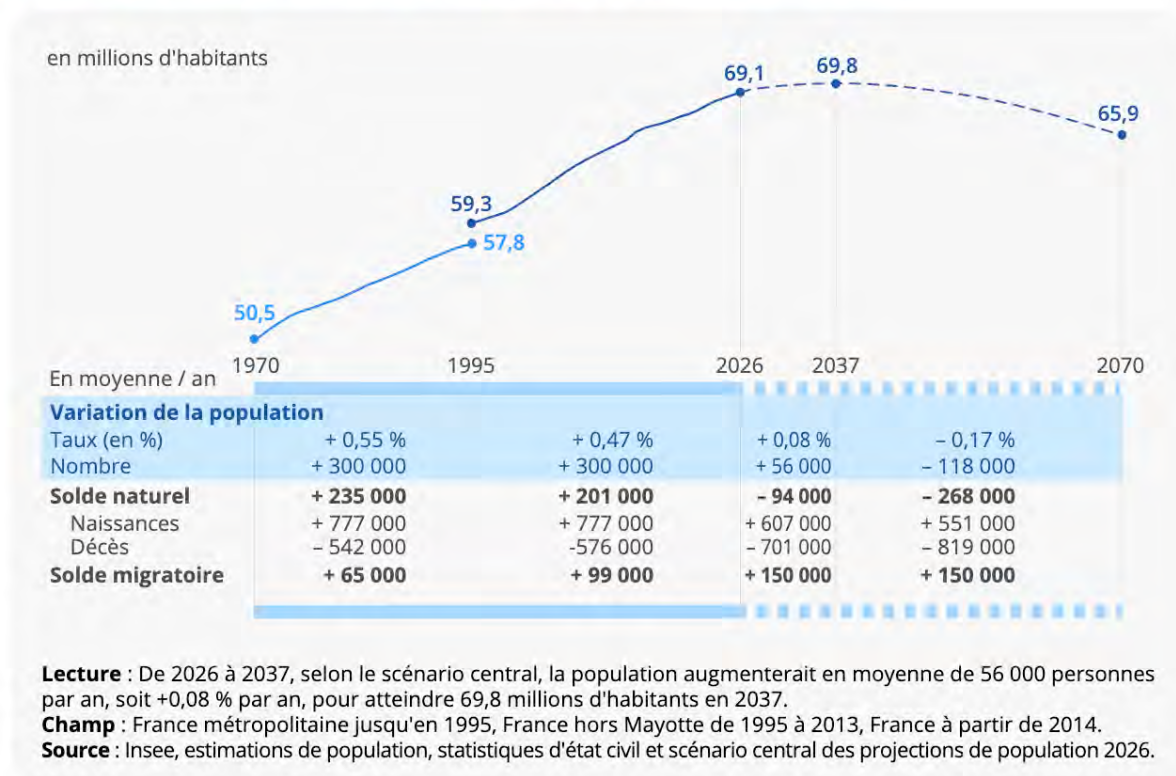
L'Insee réalise des projections de population tous les 5 ans environ. Comme pour les exercices précédents, les hypothèses de 2026 ont été fixées à partir d'une analyse des évolutions démographiques récentes et de l'avis de nombreux experts. Pour cet exercice, dont l'horizon porte jusqu'en 2070, 220 experts ont été consultés et 84 ont répondu.

Selon l'hypothèse centrale de fécondité, l'ICF poursuivrait sa baisse jusqu'à 1,45 enfant par femme en 2028 (il était de 1,56 en 2025), puis se stabiliserait ; les hypothèses basse et haute encadrent cette hypothèse avec un intervalle de $\pm 0,25$ à compter de 2030. L'âge moyen à la maternité, de 31,2 ans en 2025, continuerait d'augmenter pour atteindre 33,0 ans en 2050.

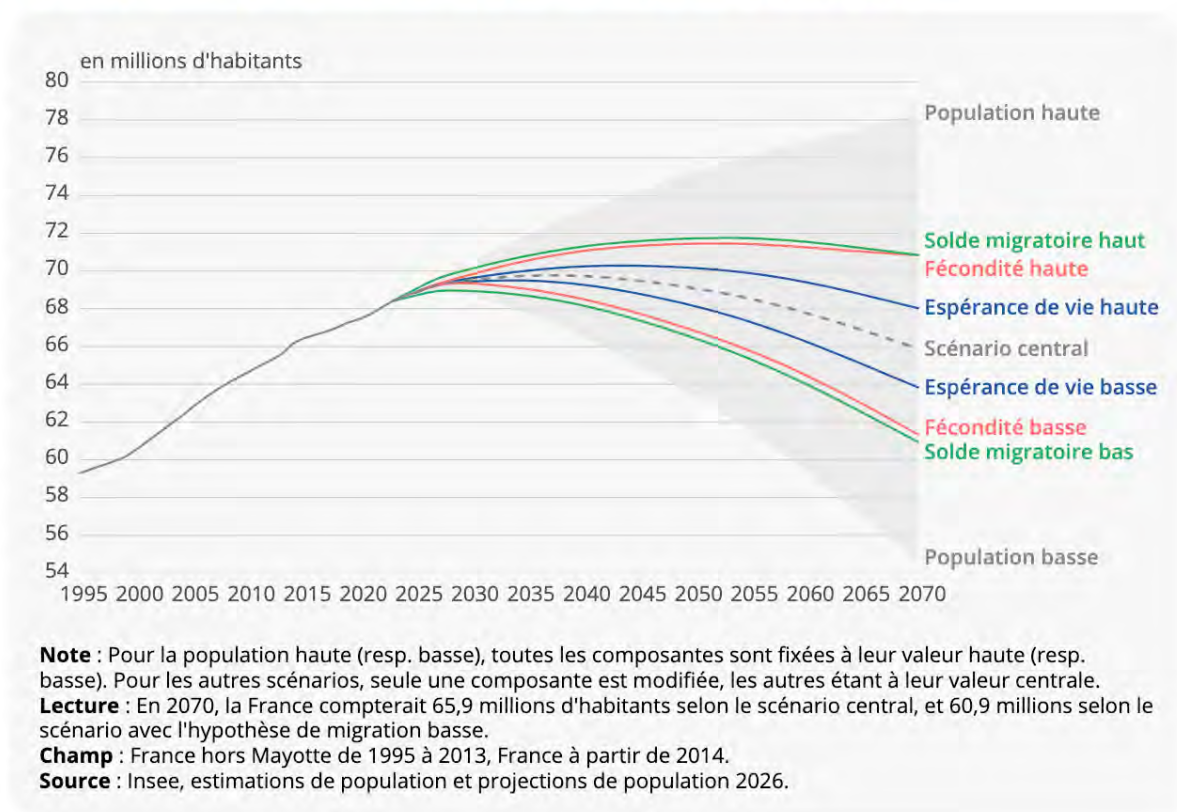
L'hypothèse centrale d'espérance de vie est obtenue en prolongeant la baisse des risques de décès par sexe et âge au même rythme que durant les 20 dernières années (hors années 2020-2022, marquées par une surmortalité exceptionnelle due au Covid). Cela conduit à une espérance de vie à la naissance en 2070 de 89,5 ans pour les femmes (+3,6 ans par rapport à 2025) et de 86,7 ans pour les hommes (+6,4 ans par rapport à 2025) ; les hypothèses basse et haute d'espérance de vie en 2070 s'écartent de $\pm 3,0$ ans de cette hypothèse.

Enfin, le solde migratoire est supposé constant à partir de 2026, à +150 000 personnes par an. Compte tenu de la forte incertitude qui existe en la matière, les hypothèses basse et haute sont fixées à $\pm 80 000$ personnes de l'hypothèse centrale.

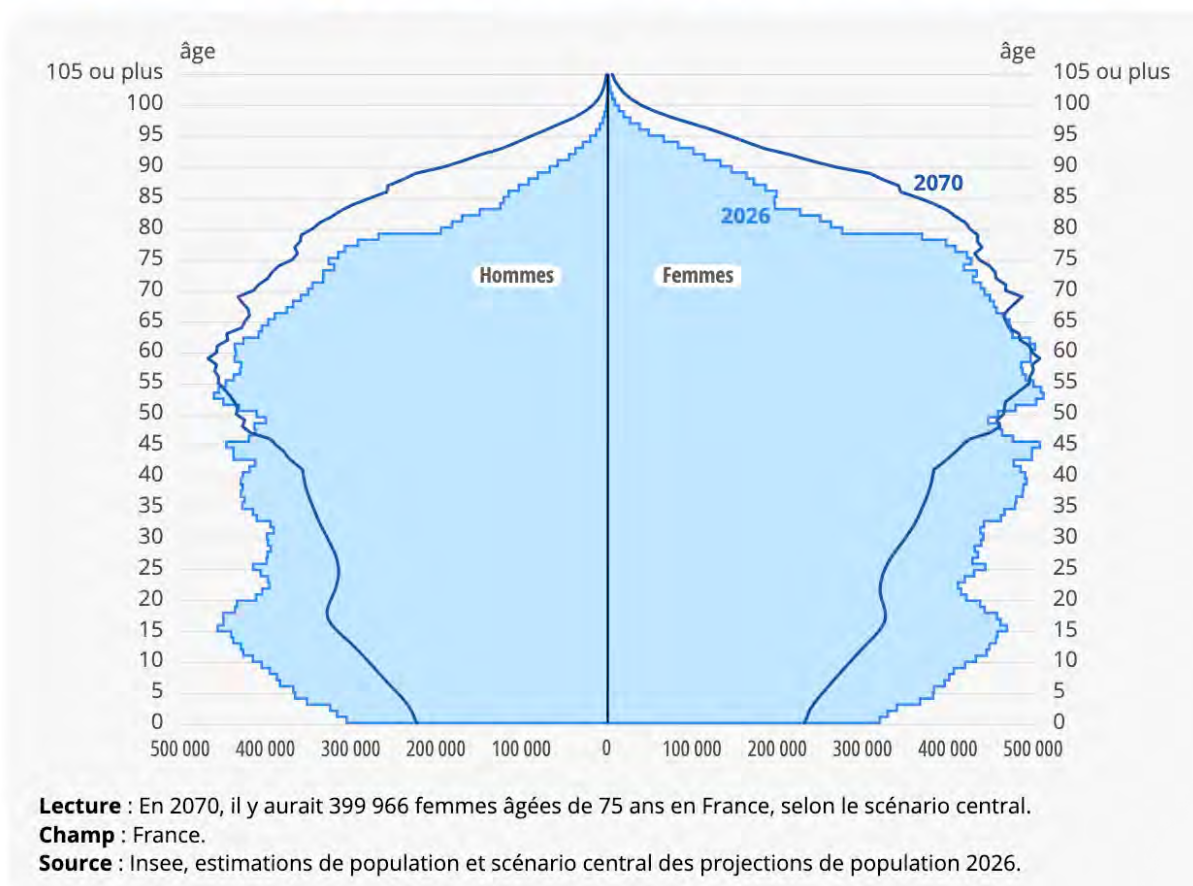
► 1. Population de 1970 à 2070 selon le scénario central



► 3. Population de 1995 à 2070 selon différents scénarios



► 4. Pyramide des âges en 2026 et en 2070 selon le scénario central



Document 2 : Didier Blanchet - chercheur associé à l'IPP et à la Chaire « Mesures de l'Economie » de la Paris School of Economics- 2026 « Les évolutions démographiques et leurs conséquences économiques : anciennes et nouvelles questions », in *Variances*, magazine des ENSAE Alumni.

La démographie et la question des retraites : l'importance d'un bon diagnostic

Tout au long des années 1970-1980 la question démographique dominante avait été, en France, celle du non-remplacement des générations, sur un mode souvent dramatisé et très à rebours de la pensée néo-malthusienne qui dominait alors le monde anglo-saxon[1]. Ces craintes franco-françaises avaient des racines anciennes. C'est à la précocité de sa transition démographique et à la dénatalité de l'entre-deux guerres qu'étaient imputés beaucoup des reculs dont le pays avait souffert sur la première moitié du vingtième siècle. Ceci avait conduit en 1945 à l'adoption d'une politique familiale généreuse dont la visée nataliste était totalement assumée. Qu'il ait en partie ou pas du tout résulté de cette politique, le baby-boom avait ensuite mis cette préoccupation en veilleuse. Mais, amorcé au milieu des années 1960, le retournement à la baisse de la fécondité avait ravivé les craintes. Il l'avait fait avec un motif d'inquiétude supplémentaire, l'importance prise par un système de retraite très tributaire du dynamisme de la population. Avec une fécondité devenant inférieure au seuil de remplacement des générations, il allait bientôt ne plus y avoir personne pour payer ces retraites, selon une formule beaucoup entendue à l'époque.

Engagé sous cette forme simpliste et radicale, le débat sur les retraites n'était pas très bien parti, car l'argument du non-remplacement s'est vite avéré contreproductif. Il a souvent fait croire qu'il suffisait de revenir au seuil de remplacement pour que le problème des retraites disparaisse, que ce retour soit spontané ou provoqué par une modeste réactivation de la politique familiale. L'écart à combler n'était, de fait, pas si massif que cela. Le combler pouvait également se faire par des flux migratoires relativement modérés. Par rapport à un flux annuel de naissances d'environ 800 000 observé tout au long du baby-boom, une fécondité ayant décroché d'environ 0,2 point par rapport à un seuil de remplacement de 2,1 enfants par femme, c'était un déficit de naissances d'environ 80 000 personnes par an, compensable par un solde migratoire net de même ampleur.

En quoi cette vision était-elle simpliste ? Le problème est que c'étaient des ajustements de bien plus grande ampleur qu'il fallait envisager si on voulait totalement contrer l'effet, par ailleurs bienvenu, de l'allongement de la durée de vie. Les projections montraient qu'il fallait revenir à des niveaux de fécondité bien plus élevés que les totémiques 2,1 enfants par femme, encore plus élevés que ceux qu'on avait connu à l'acmé du baby-boom. Et il fallait pouvoir le faire de manière permanente avec fuite en avant dans la croissance démographique perpétuelle. Il en allait de même pour l'idée de compenser l'allongement de la durée de vie par la politique migratoire.

« Croître ou vieillir » : avait-on vraiment le choix ?

Pourquoi cela ? Quand la mortalité baisse aux âges élevés, la pyramide des âges s'élargit à son sommet : les démographes parlent d'un vieillissement « par le haut ». On peut y remédier soit par une hausse de la fécondité qui élargit la population à sa base, comme l'avait permis le baby-boom, soit par son élargissement en son centre, c'est ce que permettent les migrations de travail. Mais ces suppléments de population vieillissent à leur tour et leur montée vers le sommet de la pyramide des âges génère un nouveau supplément de vieillissement par le haut. Il doit être

compensé par des élargissements encore plus conséquents de la base ou du cœur de la pyramide, a fortiori si la mortalité a continué de baisser entre temps, et ainsi de suite.

Tout ceci avait été parfaitement posé dès la fin des années 1950 par A. Sauvy, sous forme du dilemme « croître ou vieillir »[2]. La croissance générée par le baby-boom avait temporairement permis à la population de ne pas vieillir, en tout cas beaucoup moins qu'elle ne l'eût fait à natalité stationnaire. Mais la croissance démographique indéfinie n'est pas une option dans un monde fini, il fallait donc bien que ceci s'arrête. Quand ce moment arrive, on doit réabsorber à rythme accéléré tout le vieillissement qui avait été temporairement neutralisé. C'est ce qui a commencé à se produire autour de 2005 avec l'arrivée à la retraite des premiers boomers et continuera tant que ce sont des boomers qui continueront d'alimenter le flux de nouveaux retraités, jusque vers 2035.

C'est pour faire ressortir ce que tout ceci avait d'inéluctable que l'accent a progressivement basculé du non-remplacement des générations à ces deux questions de l'allongement de la durée de vie et du contrecoup du baby-boom. On pouvait en escompter deux autres avantages. D'une part de porter un message plus positif sur le vieillissement, à rebours des discours déclinistes : vivre plus longtemps est un progrès en soi, même si de nouveaux coûts en dérivent. Et d'autre part de faire passer l'idée que la meilleure façon de faire face à ce coût est de le payer en travaillant un peu plus. Si c'est la durée de vie plus longue qui est l'explication principale du vieillissement, y répondre par la hausse de l'âge de la retraite peut se faire sans pour autant que la durée de retraite ne baisse.

Tel est le discours sur lequel on s'est plus ou moins stabilisé jusqu'à une date récente. Mais la fécondité est maintenant descendue bien plus significativement en dessous du seuil de remplacement, ce qui fait évoluer la donne. Le risque d'un vieillissement supplémentaire par le bas invite à rouvrir le débat sur les effets de la croissance démographique, car les mécanismes en jeu ne sont pas exactement les mêmes que ceux qui interviennent en cas de modifications de la durée de vie.

Les effets d'une démographie trop ou trop peu dynamique : un vieux débat

Ce débat-là est aussi ancien que la science économique. N'y-a-t-il de richesse que d'hommes selon la formule de Jean Bodin à la fin du 16ème siècle, formule que les populationnistes ont souvent repris pour laisser entendre qu'il fallait être le plus nombreux possible ? Est-ce plutôt le trop plein de population qui est à redouter comme le voulait Malthus ? A moins que ce soit Malthus lui-même le seul homme qu'il y ait jamais eu en trop sur terre, comme l'aurait affirmé Proudhon. On se doute que la réalité est plus nuancée que ces trois points de vue extrêmes.

N'est-il de richesse que d'hommes en particulier ? Cette formule a beaucoup trop servi d'argument d'autorité. A l'époque où elle avait été avancée, elle visait à réfuter la croyance mercantiliste naïve que la richesse c'était avant tout l'accumulation de métaux précieux. Il fallait expliquer que cette forme-là de richesse ne servait de rien s'il n'y avait personne pour produire. Et voir dans la force de travail la forme principale de richesse était tout à fait justifié dans des économies essentiellement agricoles avec peu de progrès technique.

Mais la vision contemporaine de la richesse est devenue bien plus multidimensionnelle et on ne peut plus se permettre de ne zoomer que sur l'une de ses composantes en ignorant ses interactions avec toutes les autres. Il y a toujours le capital humain bien sûr, pour employer cet équivalent moderne de la formule de Bodin, mais aussi le capital productif au sens usuel que

lui donne la comptabilité nationale, puis le capital immatériel que constitue l'ensemble des technologies dont on dispose pour produire, et pour finir, mais pas des moindres, les diverses formes de capital naturel. Il faut analyser les interactions entre les dynamiques de toutes ces formes de capital et tenir compte de ce que, in fine, l'effectif de la population doit intervenir à la fois au numérateur et au dénominateur de l'équation globale : la population est un facteur de production, c'est à ce titre qu'elle doit figurer au numérateur, mais c'est bien le niveau de vie par tête qui est l'objectif final et non pas la masse totale de la production, il faut donc qu'elle apparaisse aussi au dénominateur.

Des arguments à réévaluer

Soulevons juste quelques exemples de questions qui en découlent, et d'abord l'interaction entre K et L, le capital productif des comptes nationaux et le nombre des actifs qui s'en servent pour produire. Dans le modèle de croissance usuel des manuels, le modèle de Solow, une croissance démographique plus rapide pénalise le niveau de vie plutôt qu'elle ne l'améliore, via ce qu'on appelle l'effet de dilution du capital K. Lorsque la croissance démographique est rapide, une part plus forte de l'investissement a pour seule fonction d'équiper les nouvelles générations de travailleurs d'un capital par tête au moins égal à celui des générations précédentes. L'intensité capitaliste K/L qui est soutenable en régime permanent est donc une fonction décroissante du taux de croissance démographique et le produit par tête est réduit d'autant.

Pendant que la France se préoccupait du risque de dénatalité, ce genre d'argument a beaucoup alimenté, dans le reste du monde, la crainte néo-malthusienne inverse, celle des effets négatifs du fort dynamisme démographique des pays en développement. L'argument pesait d'autant plus si on ajoutait à ce modèle de Solow une hypothèse de rendements d'échelle décroissants ou une problématique d'épuisement des ressources naturelles.

Était-ce à dire pour autant qu'on avait été dans l'erreur de laisser historiquement croître la population comme elle l'a fait, et qu'il faudrait maintenant se réjouir du fait qu'elle se mette à décroître ? Pour ce qui est du passé, il était légitime d'en douter, les prédictions malthusiennes de la fin du 18^{ème} siècle ne s'étant pas non plus concrétisées. Des arguments de type croissance endogène sont venus, dans les années 1980-1990, rationaliser ce doute. On a fait valoir que l'innovation avait aussi été boostée par la pression démographique, que ce soit par nécessité – cette pression oblige à produire mieux – ou par génération spontanée – davantage de créateurs pour alimenter la destruction créatrice –.

Qu'en est-il maintenant ? Est-ce encore la démographie stricto sensu qui est le moteur de ce processus ? L'innovation n'est pas qu'une affaire de nombre, il a aussi une dimension qualitative, le niveau de la formation. Si c'est cette deuxième dimension qui prédomine désormais, un nouvel effet de dilution du capital peut apparaître. A volume total de l'investissement éducatif donné, vaut-il mieux qu'il soit ventilé sur un grand nombre d'individus à former, ou concentré sur un nombre plus restreint ? Faut-il ainsi arbitrer entre « réarmements » démographique et éducatif, ou essayer d'avoir l'un et l'autre ?

Ou alors espérer se dispenser de l'un comme de l'autre grâce à une innovation qui aurait de moins en moins besoin de l'intervention humaine, comme l'imaginent les scénarios les plus optimistes en matière d'intelligence artificielle[3] ? Est-ce cette innovation auto-entretenu qui financera de longues années de vie sans besoin de travailler davantage et malgré le moindre soutien d'une population active en décroissance tendancielle ? Ce scénario-là peut-il être sans

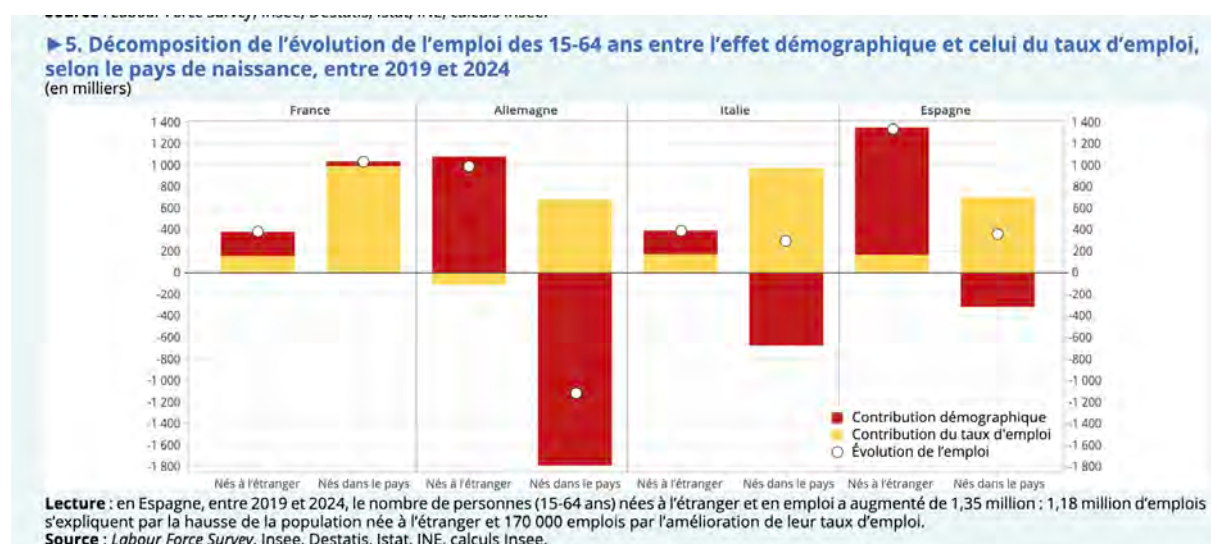
coût en termes de pression sur les ressources naturelles ? Car substituer à la pression du nombre des hommes la pression de technologies de plus en plus gourmandes en ces ressources ne ferait que déplacer la question néo-malthusienne des limites à la croissance. Malthus n'avait sans doute pas raison sur toute la ligne, loin s'en est fallu, mais la question des limites à la croissance ne peut être éludée.

[1] Sur cette spécificité française, voir à l'époque Teitelbaum M.S et Winter J.M. (1985) *The fear of population decline*, Academic Press.

[2] A. Sauvy (1958) « Quelques vues sur l'économie et la population dans le monde », *Population*, 13(3) : 365-372

[3] Aghion P. et S Bunel (2024), "AI and growth: Where do we stand?", policy note.

Document 3 : Graphique d'un éclairage de la Note de conjoncture de l'INSEE de décembre 2025



Document 4 : Infographie des Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2025 POUVONS-NOUS SURMONTER LA CRISE DÉMOGRAPHIQUE ?

Infographie 1. Faits et chiffres clés

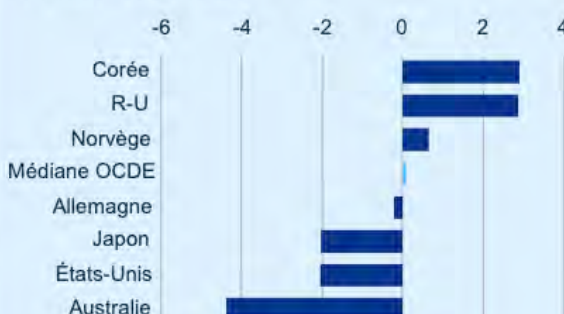
Le chômage reste bas



La croissance ralentit, mais les marchés du travail des pays de l'OCDE continuent de faire preuve de résilience, comme en témoignent des taux de chômage au plus bas dans de nombreux pays.

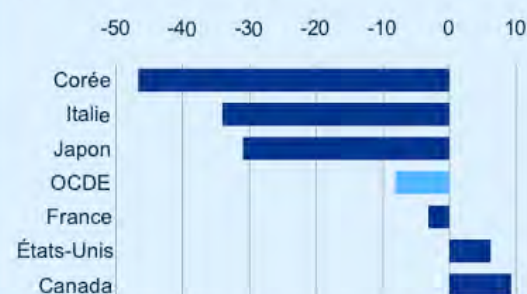
Les salaires réels augmentent, mais restent souvent inférieurs à leur niveau de 2021

Variation cumulée, en %, des salaires réels entre le T1 2021 et le T1 2025



La population d'âge actif va diminuer dans un grand nombre de pays

Variation attendue, en %, de la population d'âge actif (20-64 ans) entre 2023 et 2060



Le vieillissement des sociétés pourrait entraîner un ralentissement marqué de la croissance économique

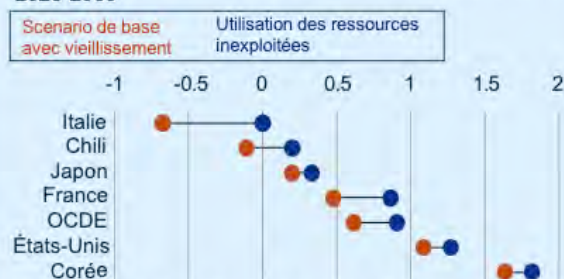
%, estimations de la croissance cumulée du PIB par habitant



La croissance du PIB par habitant devrait ralentir de 40 % env. dans les pays de l'OCDE (de 1 % par an en moyenne en 2006-2019 à 0.6 % en 2024-2060).

Augmenter le taux d'emploi peut limiter le ralentissement économique

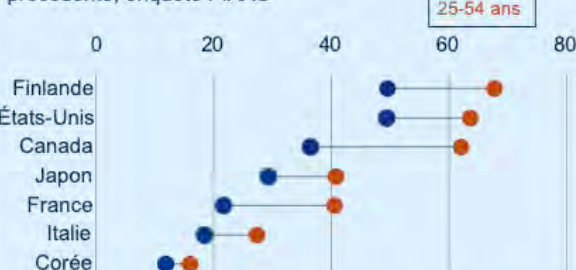
%, estimations de la croissance annuelle du PIB par habitant, 2023-2060



Une hausse du taux d'emploi des travailleurs seniors, des femmes et des immigrants pourrait accélérer nettement la croissance du PIB par habitant.

Les travailleurs seniors doivent mettre à jour leurs compétences pour réussir

%, participation à la formation l'année précédente, enquête PIAAC



L'amélioration des compétences des travailleurs seniors peut dynamiser la mobilité professionnelle et soutenir la croissance des salaires et de la productivité.

Concours B/L 2026

Économie

Épreuve commune sur dossier : oral

Jury : Philippe Askenazy et Mathilde Maurel

Sujet :
Supprimer un jour férié

Dossier documentaire

Document 1 : Note méthodologique de l'INSEE, p.2

Document 2 : Les *décodeurs du Monde* sur le lundi de Pentecôte , p.4

Document 3 : Article de l'OFCE , p.6

Document 3 : Article des *Echos* , p.9



Dessin de Chaunu, dans Ouest France. 18 Juillet 2025

[Cette illustration n'est pas à commenter]

Document 1 : INSEE. Note méthodologique accompagnant l'IR n°24. Méthodologie de correction des jours ouvrables dans les comptes trimestriels : présentation et illustration sur le cas de la croissance du PIB de 2023 à 2026. Le 30 janvier 2025. Adapté par le jury.

Les comptes trimestriels sont corrigés des jours ouvrables (CJO), afin de neutraliser ce qui relève de simples effets calendaires sans lien avec l'évolution macroéconomique sous-jacente. Ceci engendre un écart, correspondant justement à l'effet des jours ouvrables, avec les comptes annuels publiés en données brutes. [...]

1. Présentation de la méthode d'évaluation des corrections saisonnières dans les comptes trimestriels :

De manière générale, l'évolution d'une grandeur économique entre deux périodes (par exemple le PIB) peut se décomposer en deux parties : une première qui dépend du calendrier et la seconde qui en est indépendante. Le premier terme est l'effet « jour ouvrable » et le second est l'indicateur corrigé des jours ouvrables (CJO). La CJO se comprend de manière assez intuitive : par exemple, plus une année va avoir un nombre élevé de jours ouvrables par rapport à une année standard, plus la production effective sera importante cette année-là ; toutefois, la « performance » ainsi réalisée ne provient pas d'une hausse tendancielle de la production, mais d'un simple effet de calendrier qui ne se produit pas tous les ans (par définition) et qui ne renseigne pas sur l'état de santé de l'économie. On va ainsi corriger la production effectivement constatée de l'effet imputable aux jours ouvrables : l'indicateur corrigé correspond que l'on aurait si la structure de jours ouvrables était la même tous les ans, et nous fournit un meilleur indicateur de l'évolution de la capacité productive d'une branche, d'un secteur, d'un pays, etc. [...]

L'effet du calendrier sur la croissance du PIB a été négatif en 2023 (-0,18 point) et positif en 2024 (+0,10 point). La croissance « brute » publiée dans les comptes annuels a donc été inférieure en 2023 à la croissance CJO publiée dans les comptes trimestriels, dans lequel cet effet négatif est retiré : elle valait +0,94 % en brut, contre +1,12 % en CJO. Cet effet négatif du calendrier en 2023 provient de la présence de deux jours ouvrables en semaine en moins par rapport à l'année 2022. L'année 2024 est quant à elle bissextile, elle a donc un jour de plus au total, ce qui joue positivement. Le gros de l'effet vient de deux lundis ouvrés de plus en 2024 par rapport à 2023.

On estime ainsi qu'en 2025, avec un jour ouvrable de semaine en moins qu'en 2024 (qui était de plus une année bissextile), l'effet calendaire sur la croissance du PIB serait de -0,15 point. En 2026, il serait de +0,08 point, du fait d'un jour ouvrable de semaine supplémentaire.

Annexe 2

[...] Nombre de jours de l'année 2026

2026	Total	Variation par rapport à l'année précédente
JF hors dimanche	10	-1
Dimanche férié	1	1
Dimanche ouvré	51	-1
Total Dimanche et JF	62	-1
Lundi ouvré	50	1
Mardi ouvré	51	0
Mercredi ouvré	51	-1
Jeudi ouvré	51	3
Vendredi ouvré	49	-2
Samedi ouvré	51	0
Jours semaine hors lundi ouvrés	202	0

Document 2 : Décodeurs du Monde « Lundi de Pentecôte travaillé ou férié : comment fonctionne la journée de solidarité ? » Par Mathilde Damgé, Jonathan Parienté, Maxime Vaudano et Anne-Aël. Durand. Publié le 09 juin 2025. Extraits

La contribution des salariés et des retraités a rapporté en douze ans plus de 35 milliards d'euros à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

C'était après la canicule meurtrière de 2003 : le président Chirac et son gouvernement imaginent de sacrifier un jour férié pour financer une Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Assoupli en 2008, puis étendu aux retraités, le mécanisme rapporte plus de 3 milliards d'euros par an.

Fragilisé par son long silence estival, plombé par la gestion jugée calamiteuse du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, Jacques Chirac avait tenté de reprendre la main en annonçant une mesure symbolique : les Français allaient devoir travailler un jour férié pour financer la solidarité en faveur des personnes âgées. Le gouvernement songe d'abord au 8 Mai, avant de trancher en faveur du lundi de Pentecôte, qui présente un double avantage. D'abord, ce n'est

pas une fête religieuse – seul le dimanche de Pentecôte l'est. Et par définition, le lundi de Pentecôte ne tombe jamais le week-end et permet d'obtenir des ressources constantes.

Le principe de cette journée de solidarité est retranscrit dans la loi du 30 juin 2004 : « Une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunéré pour les salariés et de la contribution [des employeurs pour financer] l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. » Le texte de loi précise qu'« en l'absence de convention ou d'accord, la journée de solidarité est le lundi de Pentecôte ».

Inégalement appliquée et cible de critiques récurrentes, la journée de solidarité est réformée en 2008. Depuis cette date, les entreprises sont libres de choisir le jour qui sera travaillé par les salariés pour financer la dépendance, qu'il s'agisse du lundi de Pentecôte ou d'un jour quelconque de l'année – à l'exception du jour de Noël ou du Vendredi Saint en Alsace et Moselle, soumis au Concordat.

L'assouplissement de 2008 donne plus de latitude aux employeurs : certains optent pour la suppression d'un jour de congé ou de réduction du temps de travail (RTT), d'autres en font cadeau à leurs salariés. Le principe général restant que les salariés travaillent 7 heures de plus dans l'année sans être payés. La SNCF, par exemple, avait décidé de répartir 1 minute 52 secondes de travail supplémentaire par jour. Selon une étude du groupe Randstad, menée en 2016 auprès de 25 de ses agences de travail temporaire, l'activité économique était cette année-là en recul de 70 % le lundi de Pentecôte. L'industrie était quasi à l'arrêt, hormis certaines PME, alors que les services, en particulier les commerces, fonctionnaient presque normalement. Une situation proche d'un jour férié classique, et bien loin de l'année 2005, où 44 % de salariés travaillaient le lundi de Pentecôte. Le syndicat CFTC, qui déplore ces disparités entre les salariés (et plus encore avec les professions libérales, qui ne sont pas soumises à la contribution de solidarité), dénonce le principe de travailler gratuitement. Estimant que l'effort est injustement réparti, il dépose chaque année un mot d'ordre de grève pour « couvrir » tout salarié du privé qui décide de ne pas travailler à la Pentecôte.

Comment cette journée rapporte-t-elle de l'argent ? Pour son travail, un employé perçoit un salaire. La journée supplémentaire – qu'il s'agisse du lundi de Pentecôte ou d'un jour quelconque – n'est pas payée en plus. Ce qui signifie que l'employeur est gagnant puisque, à salaire égal, son employé travaille davantage. En contrepartie de ce « gain », l'employeur doit verser 0,3 % de sa masse salariale à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Cette contrepartie s'appelle la contribution solidarité autonomie (CSA). Les revenus du capital, hors épargne populaire type Livret A, sont également soumis à ce prélèvement de 0,3 %. Depuis le 1er avril 2013, les retraités et invalides assujettis à l'impôt sur le revenu doivent aussi contribuer à hauteur de 0,3 % de leurs pensions au financement de la dépendance en s'acquittant de la contribution additionnelle solidarité économie (CASA). Une manne destinée à financer la loi d'« adaptation de la société au vieillissement » entrée en vigueur au 1er janvier 2016.

Document 3 : Suppression d'un jour férié : quel impact sur l'activité, les finances publiques et l'emploi ?, Publié le 01/09/2005, Xavier Timbeau OFCE. Extraits

"Travailler un jour férié pour financer l'assistance aux personnes âgées ou dépendantes", dans quelle mesure cette idée apparemment généreuse peut fonctionner ? En laissant les salariés et les entreprises décider librement d'utiliser ou non ce jour supplémentaire et la rémunération qui lui est attaché, on peut espérer, théoriquement, dans le long terme une augmentation de l'activité de 0,45% (1 jour supplémentaire sur 220 ouvrés). Si on exclut le secteur public [1], la hausse du PIB pourrait être de 0,3%. Les recettes fiscales supplémentaires à terme pourraient être de 0,15 point de PIB, soit un peu plus de 2 milliards d'euros. Mais le long terme où l'allongement de la durée du travail pourrait apporter des recettes supplémentaires suppose que le plein emploi soit atteint. Les mécanismes qui permettent d'absorber un surplus d'heures potentielles doivent fonctionner. Or, aujourd'hui, l'économie française est à la fois loin du plein emploi (ou d'équilibre) et dans une phase où le chômage peine à diminuer.

Pour accélérer le gain fiscal de la suppression d'un jour férié, le gouvernement français s'est inspiré de l'exemple allemand. En 1994, le gouvernement allemand a introduit une cotisation sociale supplémentaire, payée pour partie par les entreprises et pour partie par les salariés, destinée à financer l'allocation dépendance. Initialement la cotisation supplémentaire était de 1 point du salaire (0,5 employeurs, 0,5 salariés), puis a été portée à 1,7 point. Pour compenser en partie le surcoût pour les entreprises, un jour chômé a été supprimé. Ne donnant pas lieu à rémunération salariale supplémentaire, puisque déjà intégré dans le salaire, cette journée de production était un bonus pour les entreprises.

La cotisation maximale que l'on pouvait justifier était de 0,45% de la valeur ajoutée des entreprises. Cependant, dans le court terme, la production des entreprises restera inchangée, et le gain de productivité que permet la suppression du jour férié ne sera réalisé que sur le travail. Dans ce cas, le montant maximal que l'on pouvait prélever et qui maintiendrait stable le coût des entreprises est alors de 0,45% de la masse salariale privée.

La contribution du secteur public est un prélèvement de 0,3% sur la masse salariale des APU (administrations publiques) soit 400 millions d'euros. À moins d'utiliser le gain de productivité par tête induit par la suppression du jour férié et de réduire le nombre des fonctionnaires de 0,45%, le prélèvement supplémentaire dégrade la capacité de financement des APU par l'augmentation de la masse salariale brute, conduisant à une opération neutre pour les finances publiques.

La caisse nationale pour l'autonomie et la solidarité recevra donc des ressources à hauteur de 2,9 milliards d'euros. Le prélèvement net supplémentaire est de 1,5 milliard d'euros, soit à peu près la moitié des ressources de la nouvelle caisse et les transferts de prélèvements existants est de 1,4 milliard d'euros. Ce chiffre est en dessous de ce que l'on pouvait attendre du rendement fiscal à terme d'une simple augmentation de l'activité. Cependant, le gain fiscal ainsi dégagé est immédiat et certain.

Qu'est-ce que ça change pour le salarié ?

D'après le code du travail, les jours fériés ne sont pas obligatoirement chômés, sauf le 1er mai. Néanmoins, une grande majorité de conventions collectives prévoit que les jours fériés sont

chômés. Le travail des jours fériés (1er mai ou autres jours fériés chômés prévus par les conventions collectives) est généralement rémunéré double d'un jour habituel. Parce que ce sont les conventions collectives qui prévoient le caractère chômé des jours fériés, la suppression du jour férié légal n'entraîne pas nécessairement la suppression du jour férié chômé. La loi du 2 juillet 2004 indique le processus par lequel cette suppression a lieu. Si l'employeur et les salariés s'accordent, ils peuvent supprimer n'importe quel jour chômé, y compris individuellement, comme un jour de RTT (réduction du temps de travail). Si il n'y a pas d'accord, l'employeur peut faire travailler le lundi de Pentecôte à concurrence de 7 heures pour un temps plein, sans rémunération supplémentaire ou sans repos compensateur et sans que cela ne constitue une modification du contrat de travail. Si le lundi de Pentecôte était travaillé avant l'application de la loi, l'employeur peut choisir, sur simple consultation les modalités de la journée de solidarité. La marge de négociation est donc faible et la loi indique clairement comment le processus est appliqué.

Pour les salariés au forfait (soit 8% des salariés), le nombre de jours travaillés dans l'année est augmenté de 1 et le plafond de 217 jours de travail annuel est augmenté à 218 jours.

Certains salariés travaillaient déjà le lundi de Pentecôte. On ne dispose pas d'informations précises sur la part des salariés en activité le Lundi de la Pentecôte par exemple. Cependant, le samedi ou le dimanche, environ 10% des salariés sont au travail, cette part étant très variable selon les qualifications ou les secteurs d'activité. Les entrepreneurs individuels, les salariés des services aux personnes et des commerces ainsi que les policiers et les militaires ont une part importante de travail le week-end. Parce que le travail des jours fériés n'est pas complètement assimilable au travail du week-end (le samedi tous les magasins sont ouverts, alors que le lundi de Pentecôte, un grand nombre sont fermés), on peut supposer qu'au maximum 10% des salariés sont concernés par l'activité salariée un jour férié donné. La suppression du jour férié entraînera la perte de la surrémunération ou de la rémunération complète du jour férié. En effet, suivant les conventions collectives, le salaire mensuel est indépendant du nombre de jours travaillés dans le mois, ou calculé en fonction du nombre de jours travaillés effectivement (les congés payés étant alors comptés comme jours travaillés). Dans le cas où le salaire mensuel est fixe, la suppression du jour férié diminue la rémunération salariale de deux journées de travail (la rémunération pour un jour travaillé en plus est double et le jour chômé travaillé est payé en prime de la rémunération mensuelle). Si le salaire mensuel est calculé en fonction des jours effectivement travaillés, la baisse de rémunération pour un salarié travaillant un jour férié n'est que d'une journée.

Quel impact économique ?

Supprimer un jour férié est un allongement de la durée du travail (au plus de 0,45%), accompagné de la mise en place d'un prélèvement supplémentaire finançant une dépense collective nouvelle. Les effets économiques sont différents selon qu'on assure ex ante la stabilité du coût des entreprises, suivant la difficulté que rencontrent les entreprises à exploiter ce gain de productivité par tête et fonction de l'évolution à long terme de la rémunération salariale.

Supposons que la suppression du jour férié soit accompagnée d'augmentation des cotisations employeurs de 0,3 point dans le secteur privé et que les ressources nouvelles collectées sont dépensées intégralement pour l'assistance aux personnes âgées. En dehors du secteur

"assistance aux personnes âgées", il n'y a pas de demande supplémentaire adressée aux entreprises. Puisque ce sont les cotisations employeurs qui sont augmentées, le salaire net est inchangé et le coût salarial par tête augmente de 0,23%. Pour compenser cette hausse de coût salarial par tête, les entreprises doivent se réorganiser afin de réduire l'effectif de 0,23%. Comme la hausse de cotisation est immédiate, la pression sur la réorganisation est forte et, dans l'intervalle, l'ajustement se fera sur les marges ou les prix de production.

Si toutes les entreprises peuvent effectuer cette réorganisation et réduire leur effectif de 0,23%, alors la masse salariale des entreprises est inchangée. L'augmentation du taux des cotisations sociales employeurs est compensée par la réduction de l'effectif. Pour les entreprises qui travaillaient déjà le jour férié en question, elles réaliseront une économie de salaire sans devoir réduire leur effectif, l'économie se faisant par la suppression de primes.

Parallèlement, l'État affecte les cotisations supplémentaires à l'assistance aux personnes âgées ou dépendantes. La dépense nouvelle crée des emplois qui compensent les emplois perdus dans les autres secteurs. À rémunération équivalente, sous l'hypothèse que toutes les entreprises peuvent exploiter le gain de productivité et que l'intégralité des cotisations collectées sont dépensées, alors l'impact net sur l'emploi est nul (33000 emplois disparaissent d'un côté et 33000 sont créés dans le secteur "aide aux personnes âgées et dépendantes"). Le PIB total augmente de 0,08%.

Si la rémunération moyenne des emplois nouveaux créés dans l'assistance aux personnes âgées est plus faible que les emplois détruits dans le secteur marchand, l'effet sur l'emploi peut être positif. La masse salariale totale reçue par les ménages ne change pas, mais un salaire plus bas est versé à plus de personnes. Par exemple, si la rémunération moyenne dans le secteur d'assistance aux personnes âgées est inférieur de 10% à celle des emplois perdus dans le secteur marchand, l'effet sur l'emploi est de $33000/10$ soit 3300 emplois supplémentaires.

L'expérience des 35 heures

Certaines entreprises peuvent ne pas se réorganiser, parce que la réorganisation se heurte à des indivisibilités (très petites entreprises), à des coûts de réorganisation très élevés (entreprises petites et moyennes) ou à des organisations trop rigides. L'expérience des 35 heures a montré que ces cas étaient fréquents et pouvaient concerner plus de 2 millions de salariés sur les 15 millions du secteur privé. Pour ces entreprises, le jour de travail supplémentaire ne se traduit pas par un gain de productivité exploitable. Le coût de ces entreprises augmente de la cotisation supplémentaire et l'impact sur les prix est positif. L'activité dans ces entreprises est réduite, soit au profit de la concurrence étrangère, soit au profit des entreprises qui ont pu exploiter le jour férié supprimé. À plus long terme, l'emploi et l'investissement sont réduits et la compétitivité dégradée. Le prélèvement supplémentaire n'est pas compensé par le gain de productivité et au total le coût des entreprises augmente.

[...]

Les 35 heures à rebours

La suppression d'un jour férié ressemble à la réduction du temps de travail, mais à rebours. Tout à l'inverse des 35 heures, le mouvement de durée du travail s'accompagne d'un alourdissement

des cotisations sociales capturant le gain de productivité mais pas complètement. Une réduction partielle du déficit public est le pendant d'une détérioration du solde pour les 35 heures. L'ampleur du mouvement est à peu près 10 fois moindre que celle des 35 heures. Au lieu d'une réduction d'environ 2 heures par semaine ou de 5% du temps de travail, il s'agit ici d'une hausse de 0,45% de la durée [...] L'ordre de grandeur de l'impact sur l'emploi à court terme est aussi respecté, au lieu de 300000 emplois créés par les 35 heures, 30000 emplois pourraient être détruits, dans le scénario "réduction du déficit". C'est probablement le prix à payer pour un meilleur service aux personnes âgées, mais il n'y a pas de raison que les salariés en assurent seuls le financement.

[...]

Document 4 : *Les Echos*. « Les acteurs du tourisme vent debout contre la suppression de deux jours fériés ». Par Paul Chambellant. Publié le 21 août 2025. Extraits.

Les jours fériés ne sont pas des vacances pour tout le monde. Dans le secteur du tourisme, c'est même tout le contraire : il faut bien accueillir et restaurer les millions de Français qui, chaque année, profitent des jours fériés pour partir en vacances. D'autant que, pendant les jours fériés, les Français n'hésitent pas à se faire plaisir, ce qui entraîne des additions et des pourboires plus élevés. Et donc, in fine, un plus gros chiffre d'affaires pour les acteurs de l'hôtellerie-restauration. « Les week-ends de mai, c'est 30 % du chiffre d'affaires du mois », abonde Laurent Barthélémy, président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) saisonniers.

Si le 1er avril et le 8-Mai venaient à être supprimés, proposition que le Premier ministre François Bayrou a réitérée dans son courrier aux partenaires sociaux, le secteur pourrait donc bien en pâtir. « Cette action a vocation à nous enlever une partie de notre chiffre d'affaires », cingle Laurent Barthélémy. Le tout dans un contexte économique « plus que compliqué », déplorait jeudi matin sur TF1 Thierry Marx, chef cuisinier et président de l'UMIH, alors que 25 établissements de restauration ferment par jour.

Région très touristique, la Normandie pourrait être particulièrement impactée par cette mesure. Sa proximité avec la région parisienne fait que l'affluence est très élevée pour des séjours courts. Selon le Pôle observatoire de Normandie tourisme, le week-end de Pâques a généré 1,3 million de nuitées touristiques, et 1,17 million pour le pont du 8-Mai, dont plus de trois quarts assurés par des clients français. Parmi eux, 49.1 % et 41 %, respectivement, sont franciliens.

Président de l'UMIH Manche, département qui a enregistré une hausse de 25 % de chiffre d'affaires durant les vacances de Pâques, Dominique Eudes dénonce un mauvais calcul économique. « Ce qui rapporte le plus, c'est le monde du tourisme. On rapporte 7,5 à 8 % du PIB de la France », lance-t-il, rappelant l'importance des week-ends prolongés pour le secteur.

[...]

« C'est vraiment les premiers beaux jours, c'est le premier week-end de l'année avec un pont systématique, puisque c'est un lundi, et ça lance la saison touristique, quel que soit l'endroit où

on est en France », renchérit Frank Delvau, président de l'UMIH Paris IDF. Dans la région, le taux d'occupation est en hausse de 4 à 7 % sur un an selon l'observatoire économique d'Alliance tourisme de mai 2025, sachant que 53,6 % des touristes sont français. Si « on ne peut rester insensible à la dette du pays », le lundi de Pâques est donc pour lui un « très mauvais choix ».

« Aujourd'hui, on a vocation à ce qu'on nous laisse travailler », persiste Laurent Barthélémy, qui préconise plutôt de « prendre deux jours sur les RTT des uns et des autres, sans aller forcément chercher sur deux jours qui génèrent de l'activité et de la richesse en France ».

Et de conclure, pragmatique : « Il y a inévitablement aujourd'hui beaucoup d'activités qui se font sur ces week-ends-là, et le tissu associatif en France est très important. Si on enlève ces jours fériés aux Français, je pense qu'ils prendront un jour de RTT à la place, tout simplement.

»

Concours B/L 2026

Économie

Épreuve commune sur dossier : oral

Jury : Philippe Askenazy et Mathilde Maurel

Sujet :
L'accord UE-Mercosur

Dossier documentaire

Document 1 : Opinion du directeur du CEPII, p.2

Document 2 : Réponse à l'Eurobaromètre n°556, p.3

Document 3 : Vues du Brésil, p.4

Document 4 : Tables et graphique d'un article de *Sustainability*, p.5



[Cette illustration n'est pas à commenter]

Document 1 : “Le révélateur du Mercosur”. Telos-eu.com. 16 janvier 2026

Par Antoine Bouët Directeur du CEPII, professeur d'économie à l'université de Bordeaux

Vendredi 9 janvier, le Conseil de l'Union européenne (UE) a validé l'accord de libre-échange avec le Mercosur à la majorité qualifiée. Pour une application complète de l'accord, il reste du chemin à parcourir ...]

[Bœuf contre voitures? Pas si simple](#)

Ce traité a souvent été présenté de manière simpliste : plus d'exportations de bœufs pour les pays sud-américains, contre plus d'exportations de voitures pour les pays européens. Les implications de l'accord sont plus compliquées : si son impact macroéconomique sera limité, d'autres secteurs que l'automobile seront positivement impactés dans l'UE et il y a un intérêt stratégique à sa signature. Enfin, de nombreuses protections ont été prévues pour le secteur agricole européen.

Cet accord vise une annulation des droits de douane à 91% dans les quatre pays d'Amérique du Sud (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) sur les produits européens, et en Europe à 92% sur les produits sud-américains. Le Mercosur a une population de presque 300 millions d'habitants, c'est donc un grand marché. Mais macro-économiquement, l'impact de cet accord sera limité. En effet, les exportations de biens et services de l'UE vers cette zone représentent aujourd'hui moins de 2% de ses exportations totales et moins de 0,3% de son PIB. Selon une étude commanditée par Bruxelles, l'abaissement des barrières douanières augmenterait le PIB annuel européen de 77,6 milliards d'euros (0,05 %) et celui du Mercosur de 9,4 milliards d'euros (0,25 %) d'ici à 2040.

Un premier intérêt pour les pays européens réside dans l'impact sur certains secteurs. Ce sont ceux qui sont aujourd'hui très protégés dans le Mercosur : des droits de douane souvent entre 20 et 30%. Annuler ceux-ci sur les machines et équipements électriques, le matériel de transport, les produits chimiques et pharmaceutiques, les produits plastiques, les instruments optiques aura un effet substantiel sur les exportations européennes. Concernant la France, le traité devrait avoir un impact positif sur les secteurs des machines et équipements électriques, du matériel de transport (aéronautique, voiture ...), des produits chimiques et pharmaceutiques, des produits plastiques et caoutchouc, des instruments optiques, médico-chirurgicaux, de mesure et de photographie. La libéralisation sera progressive. Point important, les exportations françaises de produits laitiers, de boissons non alcoolisées, de vins et spiritueux devraient largement être des bénéficiaires de cet accord : l'agroalimentaire français peut donc aussi y gagner. Le secteur européen des services devrait aussi bénéficier d'une ouverture relative des marchés publics dans les pays du Mercosur.

[Un accord important](#)

Un deuxième intérêt est stratégique. Étant donné le contexte géopolitique, l'accord est important pour les deux régions. Le Brésil a été affecté par des décisions particulièrement iniques de l'administration américaine : un tarif additionnel de 50% pour avoir mis en prison un ancien Président pour tentative de coup d'état et alors que le Brésil était en déficit commercial avec Washington. Du côté européen, l'accord de Turnberry entre l'UE et les Etats-Unis a laissé un goût amer. L'accord UE-Mercosur est donc important, car il renforce la coopération entre deux zones alliées, contribue à davantage d'approvisionnements essentiels

(le Mercosur est riche en cuivre et en lithium et l'accord favorise l'exportation de minerais stratégiques vers l'UE) et réduit les dépendances, aussi bien à l'importation qu'à l'exportation. [...] C'est un élément essentiel de la stratégie européenne de « de-risking », importante dans le contexte géopolitique actuel.

Concernant l'environnement, l'accord insiste sur l'application de l'accord de Paris et prévoit des engagements en matière de gestion durable des forêts et de la pêche. L'UE a adopté le règlement « zéro déforestation » qui garantit que les produits vendus sur son marché n'ont pas impliqué plus de déforestation. Le respect de ce règlement doit être strictement vérifié notamment pour les exportations sud-américaines de soja et de viande bovine.

Limiter les effets négatifs sur les agriculteurs européens

Un certain nombre de garanties ont été adoptées pour rassurer les agriculteurs européens, et français en particulier.

Des quotas ont été mis en place sur un certain nombre de produits jugés sensibles par la Commission européenne : bœuf, volaille, sucre, éthanol, riz. Le bœuf, produit sans doute le plus discuté côté européen, est l'objet d'un quota de 99000 tonnes à un taux réduit de 7,5%. Ce volume ne représente que 1,6% de la production européenne.

Une deuxième protection des agriculteurs européens est constituée par une clause de sauvegarde. Si les importations de certains produits agricoles (viande bovine, volaille, riz, miel, œufs, ail, éthanol, sucre) en provenance du Mercosur augmentent de plus de 5% ou si leur prix baisse de plus de 5%, une enquête sera ouverte, pouvant déboucher, s'il y a préjudice grave pour les producteurs, sur un retrait temporaire des préférences tarifaires. [...]

L'accord prévoit aussi la reconnaissance, côté sud-américain, d'appellations géographiques françaises : Comté, Gruyère, Chablis, Champagne, ... C'est un autre élément positif pour l'agroalimentaire français.

Les normes sanitaires et phytosanitaires seront toujours autant respectées. Les OGM interdits aujourd'hui dans l'UE le seront toujours. Si un produit agricole présente une teneur excessive dans un pesticide faisant l'objet d'une limitation, ce produit sera toujours interdit à l'importation, même s'il vient d'un pays du Mercosur. Si un bœuf a été élevé aux hormones de croissance, il sera toujours interdit à l'importation et à la consommation. [...] sur le principe, signer un accord avec des pays moins exigeants sur le plan réglementaire, alors que l'on impose des normes phytosanitaires et environnementales de plus en plus strictes en Europe, pose question. Mais [le] vrai enjeu est le contrôle des importations pour garantir le respect des normes, un problème qui existe même sans accord. [...]

Document 2 : Eurobaromètre n°556, juillet 2024. Enquête d'opinion auprès des Européens

La priorité de la politique agricole de l'UE devrait être d'assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs. Oui en %

UE	Allemagne	France	Espagne	Italie	Pologne
49	48	68	55	42	32

Document 3 : Vues du Brésil

Accord UE-Mercosur : refroidie par Trump, l'industrie brésilienne s'est résignée au traité de libre-échange avec l'Europe. *Par Raphaël Bernard Publié le 11 janvier 2026 Le Monde. Extraits*

« Une opportunité historique de repositionner le Brésil dans le commerce mondial. » Difficile de faire plus élogieux que la réaction de la Confédération nationale de l'industrie (CNI), principal syndicat patronal du secteur au Brésil, à l'annonce de la finalisation du contenu de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne (UE) et le Marché commun du Sud (Mercosur), le 6 décembre 2024. La déclaration avait pourtant de quoi surprendre, tant l'asymétrie entre les industries brésilienne et européenne est flagrante.

En 2024, l'industrie des Vingt-Sept produisait une valeur ajoutée de 4 300 milliards de dollars (environ 3 690 milliards d'euros), selon la Banque mondiale – un chiffre plus de 6 fois supérieur aux 644 milliards de dollars sortis des usines de l'alliance regroupant le Brésil, l'Uruguay, le Paraguay et l'Argentine. Si, dans les médias brésiliens, journalistes et experts pointent les risques de l'accord pour l'industrie brésilienne, les premiers intéressés se montrent enthousiastes. Pour l'économiste « les dangers sont désormais réduits ». En témoignent les concessions faites au secteur automobile, considéré comme un des pans les plus exposés de l'industrie brésilienne. Le secteur a ainsi obtenu la prolongation du délai de suppression progressif des tarifs douaniers de quinze à dix-huit ans. [...]

Le contexte géopolitique, marqué par l'agressivité de la politique commerciale américaine, n'est pas non plus étranger à la position favorable des industriels brésiliens. [...]

Direction générale du Trésor, *BRÈVES AGRICOLES*, Brésil. Mars 2026. Extraits

Le Brésil détiendra 42,5 % du quota de bœuf dans l'accord Mercosur-UE. Le Brésil devrait concentrer la plus grande part du quota d'exportation de bœuf prévu dans l'accord commercial entre le Mercosur et l'Union européenne. Un accord signé entre les entités du secteur dans les pays du bloc établit la répartition proportionnelle du volume entre les exportateurs sud-américains. Selon cet accord, le Brésil aura 42,5 % du quota alloué au Mercosur, suivi de l'Argentine (29,5 %), de l'Uruguay (21 %) et du Paraguay (7 %). La division a été définie dans un accord commercial signé en 2004, avant même la conclusion des négociations commerciales entre le Mercosur et l'Union européenne. Un accord a été établi entre les associations représentant la chaîne de la viande et le secteur agricole des pays du bloc. L'accord avec l'UE met le secteur viticole brésilien en alerte.

Le secteur viticole brésilien est inquiet face à l'entrée en vigueur de l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur. Le texte prévoit la suppression, d'ici 12 ans, du taux actuel de 27 % appliqué aux vins européens, ce qui, selon les entreprises et les organisations, constituera une concurrence déloyale pour la viticulture brésilienne.

Document 4 : Tables et figures extraits et traduits par le jury de Ambroziak, Ł., Szczepaniak, I., Kiforenko, O., & Zalewski, A. (2025). « Comparison of the Agricultural Production Potential of Mercosur Countries and the EU in the Context of the EU–Mercosur Partnership Agreement ». *Sustainability*, 17(24), 11135.

Table 2. Surface agricole en million d'hectares

	Mercosur						Union Européenne					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Surface cultivée	387.52	388.31	389.51	390.00	391.19	388.56	163.73	164.96	162.88	162.63	162.45	160.83
Surface arable	102.34	102.97	104.02	104.36	105.42	102.79	98.97	99.37	97.55	97.60	97.34	97.38
Terres sous cultures permanentes	8.95	8.95	8.96	8.96	8.95	8.95	11.96	12.05	11.84	11.88	12.12	12.12
Prairies et pâturages permanents	276.23	276.38	276.53	276.68	276.83	276.83	52.80	53.54	53.48	53.14	53.00	53.03

Table 3. Travail et capital dans l'Agriculture

	Mercosur						UE					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Emploi en millier	10,663.0	10,628.7	10,276.6	10,999.2	10,852.7	10,441.3	8963.4	8762.9	8582.6	8333.0	8237.5	7966.7
Stock net de capital. Milliards de US Dollars	147.1	141.7	130.9	151.5	179.8	185.5	1031.5	1002.4	1031.1	1125.3	1101.4	1116.6

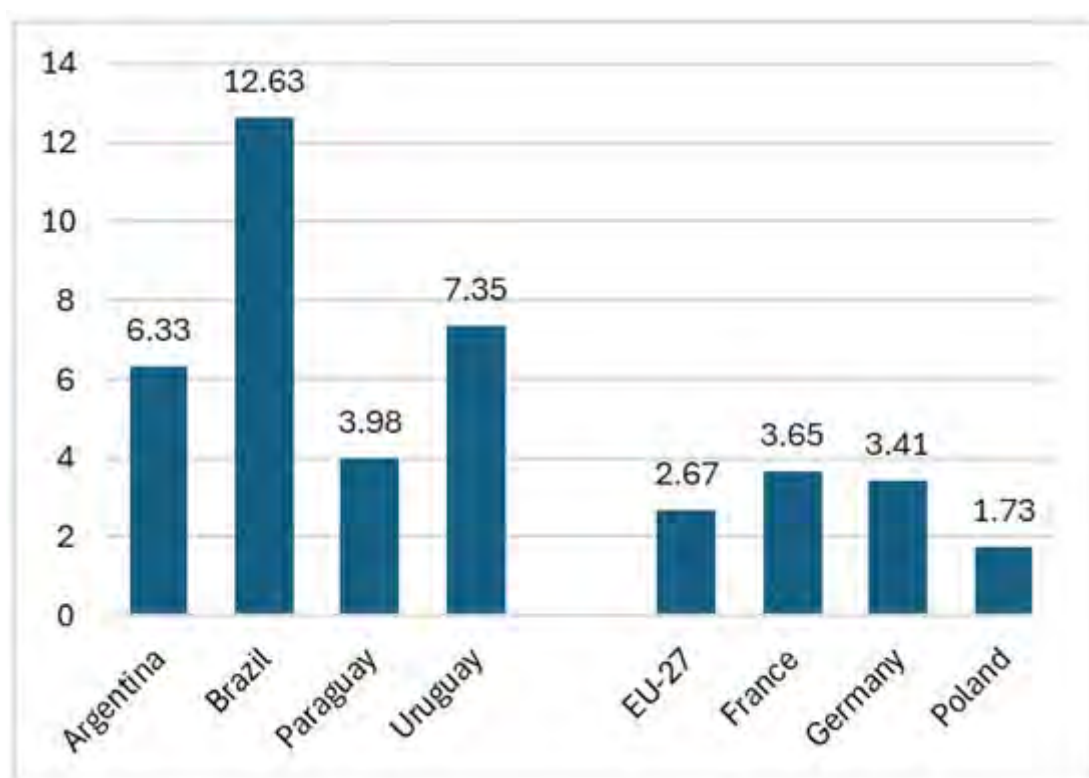
Table 8. Animaux vivants en million de têtes

	Mercosur						UE					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Bovins	294.96	296.66	299.01	305.50	314.45	319.95	78.30	77.62	77.02	76.18	75.29	74.22
Porcs	47.91	47.17	48.06	49.41	51.37	50.37	143.52	143.15	145.91	141.68	134.41	132.86
Ovins	39.98	41.60	41.84	40.44	40.46	40.66	63.24	62.47	61.46	60.51	59.01	58.16
Caprins	15.66	16.41	16.92	16.30	16.47	17.15	12.19	12.13	11.98	11.75	11.26	10.71
Volailles	1650.46	1662.43	1683.05	1730.38	1774.90	1782.60	1567.23	1580.91	1604.80	1562.75	1563.65	1562.00

Table 11. Exemples de limites maximales de résidus dans l'UE et le Mercosur (mg/kg)

Pesticide	Produit	EU	Brésil
Glyphosate	Café	0.1	1 (×10)
Glyphosate	Sucre de canne	0.1	1 (×10)
Glyphosate	Eau potable	0.1	500 (×5000)
Chlorothalonil	Soja	0.01	0.5 (×50)
Carbaryl	Pommes	0.01	2 (×200)
Atrazine	Maïs	0.05	0.25 (×5)
Acephate	Citron	0.01	0.2 (×20)

Figure 2. Utilisation des pesticides en 2023, en kg de substance active par hectare de terres agricoles.



Brazil = Brésil ; Germany = Allemagne ; Poland = Pologne ;

Concours B/L 2026

Économie

Épreuve commune sur dossier : oral

Jury : Philippe Askenazy et Mathilde Maurel

Sujet :
Le patrimoine des ménages français

Dossier documentaire

Document 1 : INSEE focus, p.2

Document 2 : Note de France Stratégie , p.6

Document 3 : Document de travail de la BCE , p.8

Document 3 : Note de la DGFIP , p.9



[Cette illustration n'est pas à commenter]

Document 1 : Casarotti, A., Cheptitski, A., Foucher, A., & Le Clainche, L. (2025). *Les montants de patrimoine détenus par les ménages en 2024* (Insee Focus No 371). Sélection de tableaux et graphiques

Sources

Depuis 1986, l’Insee réalise tous les trois à six ans une enquête visant à décrire le patrimoine des ménages. L’enquête **Histoire de vie et Patrimoine (HVP)** 2023-2024 s’est déroulée entre juin 2023 et janvier 2024, en France hors Mayotte, auprès d’un échantillon de 11 940 ménages répondants. Elle est réalisée en partenariat avec la Banque de France et s’inscrit dans un cadre européen (dispositif *Household Finance and Consumption Survey, HFCS*). Elle porte sur toutes les dimensions du patrimoine (financier, immobilier, professionnel, résiduel, endettement).

Les ménages à haut patrimoine sont suréchantillonnés dans l’enquête HVP afin de mieux capter la diversité des situations dans le haut de la distribution. Les données pour caractériser les ménages sont plus riches dans les données d’enquête ; en revanche, seules des données administratives permettent d’observer finement le très haut de la distribution (au sein des 1 % des ménages les mieux dotés). Les distributions (déciles et percentiles) sont privilégiées ici, car elles sont moins sensibles aux valeurs extrêmes que les moyennes.

L’enquête interroge les ménages vivant dans un logement ordinaire. Elle ne permet donc pas de conclure sur l’effet cycle de vie pour les personnes les plus âgées puisqu’elle ne prend pas en compte les personnes vivant en institution.

Sauf mention contraire, les résultats présentés portent sur le patrimoine brut.

Figure 1 – Distribution des montants des patrimoines brut et net début 2024

Note : Les seuils sont obtenus en classant les ménages d’une part selon leur patrimoine brut, d’autre part selon leur patrimoine net. Ainsi, les 10 % des ménages ayant le plus faible patrimoine brut ne sont pas les mêmes que ceux ayant le plus faible patrimoine net. (Note du jury : le patrimoine net est égal au patrimoine brut moins les dettes courantes du ménage).

- Champ : France hors Mayotte, ménages vivant dans un logement ordinaire.
- Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2023-2024.



Figure 2a – Montant moyen du patrimoine brut et de ses composantes, selon l’âge de la personne de référence début 2024

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant dans un logement ordinaire.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2023-2024.

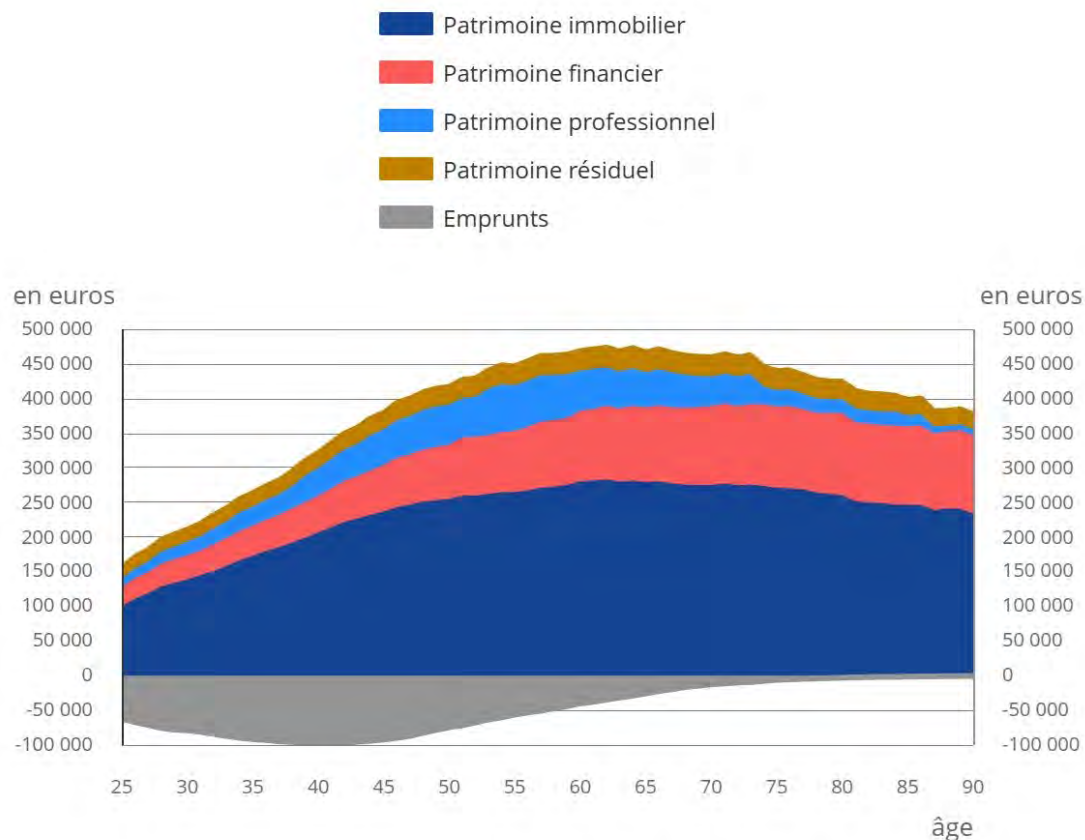


Tableau de la Figure 3a – Montants de patrimoine brut selon l'âge de la personne de référence du ménage début 2024

en euros				
Âge de la personne de référence du ménage	Moyenne	1 ^{er} décile ¹	Médiane	9 ^e décile
Moins de 30 ans	104 400	3 600	26 100	296 400
De 30 à 39 ans	265 000	6 200	146 200	620 100
De 40 à 49 ans	367 600	7 400	215 200	850 000
De 50 à 59 ans	464 800	7 700	254 100	1 021 900
De 60 à 69 ans	462 500	4 000	245 000	1 024 700
70 ans ou plus	420 300	7 800	247 600	900 500
Ensemble	374 900	6 200	205 100	857 700

- 1. Si on ordonne une distribution de patrimoine, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux et la médiane en deux.
- Champ : France hors Mayotte, ménages vivant dans un logement ordinaire.
- Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2023-2024.

Tableau de la Figure 4 – Composition du patrimoine brut par dixième de patrimoine brut, début 2024

en %

Dixième de patrimoine brut	Patrimoine immobilier	Patrimoine financier	Patrimoine professionnel	Patrimoine résiduel	Emprunts
Inférieur à D1	0	32	0	68	-29
De D1 à D2	1	38	1	61	-18
De D2 à D3	2	47	2	49	-15
De D3 à D4	27	48	3	22	-10
De D4 à D5	67	21	2	10	-18
De D5 à D6	75	15	1	9	-21
De D6 à D7	75	15	2	8	-18
De D7 à D8	73	18	3	7	-14
De D8 à D9	69	20	5	6	-14
Supérieur à D9	53	24	19	4	-11
De P90 à P95	69	19	7	5	-12
De P95 à P99	58	25	14	4	-10
Supérieur à P99	34	27	36	3	-10
Ensemble	61	22	11	6	-13

- Champ : France hors Mayotte, ménages vivant dans un logement ordinaire.
- Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2023-2024.

Encadré – Répartition de la masse totale de patrimoine entre les ménages début 2024

en %

Position des ménages dans la distribution	Part de la masse de patrimoine immobilier total détenue	Part de la masse de patrimoine financier total détenue	Part de la masse de patrimoine professionnel total détenue	Part de la masse de patrimoine brut total détenue
Les 1% les mieux dotés	11	25	68	15
Les 5 % les mieux dotés	30	49	95	34
Les 10 % les mieux dotés	45	64	100	48
Les 25 % les mieux dotés	72	84	100	72
Les 50 % les mieux dotés	96	96	100	93

- Note : Les ménages sont classés par ordre croissant de patrimoine (brut ou d'une composante donnée), puis on détermine la part cumulée de patrimoine détenue par cette part de ménages. Ainsi, les 5 % les mieux dotés en patrimoine immobilier ne sont pas les mêmes ménages que les 5 % les mieux dotés en patrimoine financier.
- Champ : France hors Mayotte, ménages vivant dans un logement ordinaire.
- Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2023-2024.

Document 2 : Dherbécourt, C., Maigne, G. et Viennot, M. (2020). La retraite, le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ? *La note d'analyse de France Stratégie*, 89(2), 1-12. Résumé

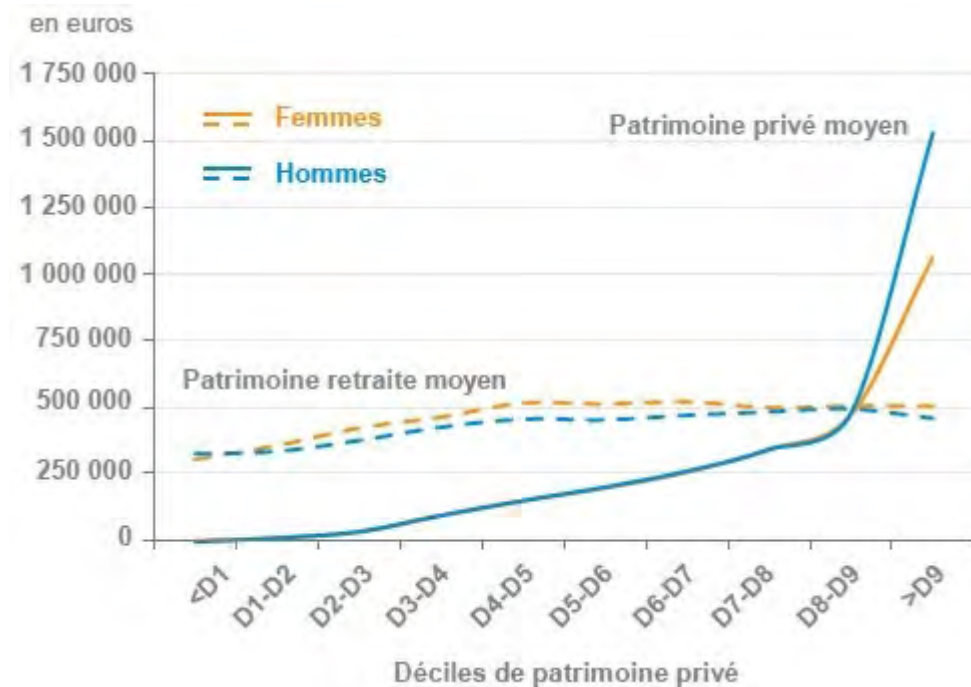
Le calcul d'un *équivalent patrimonial des droits à pension*, déterminé comme la somme actualisée des pensions perçues par un individu pendant sa retraite, permet de mettre en regard ce « patrimoine retraite » et le patrimoine privé et de comparer leurs distributions. Cette analyse patrimoniale donne une vision globale des droits à retraite, combinant le niveau de la pension à la liquidation, et la durée de perception de cette pension, ce qui permet de tenir compte des écarts d'espérance de vie à la retraite.

En France, le patrimoine retraite des individus âgés de 50 à 65 ans en 2017 équivaut à 447 000 euros en moyenne au moment du départ en retraite. Il est alors supérieur de 56 % à la valeur moyenne de leur patrimoine privé (mobilier, immobilier ou professionnel). Le patrimoine retraite des femmes est supérieur de près de 7 % en moyenne à celui des hommes : leur espérance de vie plus élevée compense un niveau de pension plus faible et leur donne accès beaucoup plus souvent à la réversion. En équivalent viager, leur retraite est cependant inférieure à celle des hommes : elles reçoivent en moyenne annuellement 18 000 euros jusqu'à leur mort, contre 20 100 pour les hommes.

Le patrimoine retraite croît par construction avec le niveau de revenu d'activité moyen sur l'ensemble de la carrière, donc avec le niveau de patrimoine privé. Le patrimoine retraite moyen augmente jusqu'à la médiane des patrimoines privés avant de former un plateau jusqu'aux plus hauts déciles. En moyenne, les 10 % les plus fortunés détiennent un patrimoine retraite égal à 1,4 fois celui des 10 % les moins fortunés. Ces inégalités de patrimoine retraite sont donc beaucoup plus faibles que les inégalités de patrimoine privé, avec un indice de Gini divisé par deux. Elles sont aussi plus faibles que les inégalités de revenu d'activité sur l'ensemble de la carrière, avec un indice de Gini inférieur de 25 %. Le taux de remplacement, très élevé pour les premiers déciles de patrimoine privé et de revenu d'activité, fait plus que compenser une espérance de vie plus faible.

Enfin, la part relative du patrimoine retraite par rapport au patrimoine privé a eu tendance à baisser depuis vingt ans, sous l'effet de la forte progression des patrimoines privés et, dans une moindre mesure, des réformes des retraites intervenues entre 2002 et 2019 : le patrimoine retraite des générations étudiées est inférieur de 7 % (soit 35 000 euros) à celui qu'elles auraient accumulé dans le cadre de la législation de 2002.

Figure : Niveaux de patrimoine retraite et de patrimoine privé, par sexe et décile selon le niveau de patrimoine privé



La source des données est France Stratégie, basée sur l'Enquête Patrimoine (2010), l'Échantillon démographique permanent (2017) et Destinie.

Note : les déciles de patrimoine privé sont calculés pour l'ensemble de la population, tous sexes confondus, sous l'hypothèse d'égale répartition des patrimoines privés au sein des couples. L'écart de patrimoine privé moyen entre hommes et femmes du dernier décile est lié à la présence d'hommes célibataires fortunés dans l'échantillon.

Source : France Stratégie à partir de l'Enquête Patrimoine (2010), de l'Échantillon démographique permanent (2017) et de Destinie

Document 3 : D'Addio, A. C., Roger, M., & Savignac, F. (2020). *Pensions and household savings: cross-country heterogeneity in Europe* (No. 2372). ECB Working Paper. Traduction par le jury avec l'aide d'une IA du résumé non technique

Comment les retraites influencent-elles l'épargne des ménages ? En raison du vieillissement de la population et des réformes des systèmes de retraite mises en œuvre dans de nombreux pays ces dernières années afin de les rendre plus viables, l'adéquation des revenus à la retraite devient une priorité. Il n'existe toutefois pas de consensus dans la littérature quant à l'ampleur de l'effet de substitution entre les retraites obligatoires et le patrimoine privé. Les données empiriques sur ce phénomène sont contrastées. En outre, plusieurs auteurs suggèrent qu'une forte hétérogénéité de cet effet peut exister entre les individus, en fonction de la composition du patrimoine hors retraite, des préférences en matière de risque et de temps, des contraintes d'emprunt, du niveau d'éducation ou encore de la culture financière. Dans une certaine mesure, ces différences peuvent expliquer l'hétérogénéité des comportements d'accumulation de richesse.

Cet article examine si les comportements d'épargne hétérogènes sont en partie dus aux différences de richesse liée aux retraites entre individus et entre pays. À cette fin, nous estimons l'effet de la richesse issue des retraites obligatoires sur le patrimoine privé au niveau individuel pour sept pays de la zone

euro (Belgique, France, Allemagne, Grèce, Italie, Luxembourg et Portugal). Nous considérons une équation réduite d'accumulation de richesse fondée sur le cadre du cycle de vie intégrant les retraites. La stratégie d'identification repose sur les différences entre pays en matière de systèmes de retraite. L'une des contributions de cet article est de fournir des résultats spécifiques à chaque pays, en tirant parti de la non-linéarité des systèmes de retraite au niveau national et des différences d'affiliation aux régimes de retraite entre individus au sein des pays.

L'analyse empirique repose sur l'enquête sur les finances et la consommation des ménages. Cette enquête fournit des informations harmonisées entre pays au niveau des ménages concernant le patrimoine net, les revenus et les caractéristiques sociodémographiques, ainsi que certaines informations sur les droits à la retraite. Cela permet d'analyser l'hétérogénéité de l'effet de substitution pour plusieurs pays européens et pour une variété d'actifs, en fonction de plusieurs caractéristiques individuelles, notamment les préférences face au risque, et le long de la distribution du patrimoine hors retraite. L'indicateur de richesse liée aux retraites pour les régimes obligatoires des salariés du secteur privé est calculé à l'aide des modèles de retraite de l'OCDE.

Nos estimations suggèrent qu'un dollar supplémentaire de richesse liée aux retraites obligatoires réduit le patrimoine financier de 53 cents en moyenne, ce qui est conforme aux résultats d'études antérieures. Un effet négatif significatif des retraites sur la probabilité de détenir un bien immobilier est également observé en moyenne. Les estimations révèlent que l'hétérogénéité de cet effet moyen varie selon l'âge et en fonction de l'attitude face au risque. En particulier, l'ampleur de l'effet est plus faible pour les individus qui déclarent être « prêts à prendre des risques financiers importants » que pour ceux « ne souhaitant prendre aucun risque financier ».

Dans l'ensemble, nos résultats mettent en évidence une forte hétérogénéité entre les pays européens en ce qui concerne l'effet de substitution entre retraites et épargne, ce qui contribue à expliquer les différences de comportements d'épargne entre pays. La dynamique de cet effet le long de la distribution du patrimoine hors retraite varie selon les pays. Nous trouvons toutefois des éléments suggérant des complémentarités entre retraites et épargne dans les déciles inférieurs dans la plupart des pays. Ce résultat peut refléter le fait que les ménages les moins aisés ont tendance à épargner davantage pour financer leur consommation à la retraite, en raison de l'allongement de l'espérance de vie et des besoins croissants liés à la dépendance.

Tableau 1 : Caractéristiques des foyers THR, THP et des autres foyers en 2022

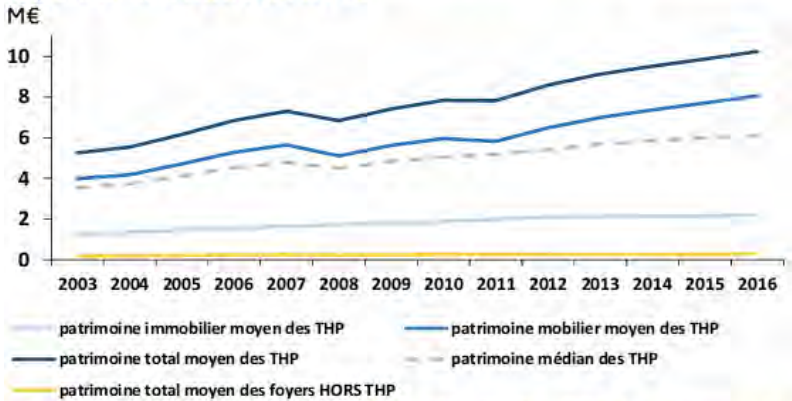
ENSEMBLE DES FOYERS				
	Foyers THR	dont THR ET THP	Foyers THP	Autres foyers
Nombre de foyers fiscaux	40 700	6 900	40 700	40 700 000
Revenus moyens	1 030 k€	1 870 k€	455 k€	31 k€
Seuil de revenu	463 k€	463 k€	0	0
Impôt sur le revenu moyen	260 k€	460 k€	110 k€	1,7 k€
Patrimoine immobilier moyen	nc	6 000 k€	4 600 k€	250 k€
Seuil du patrimoine immobilier	nc	2 667 k€	2 667 k€	0
Impôt sur pat. immo. moyen	14 k€	53 k€	37 k€	0,7 k€

Note : L'impôt sur le patrimoine immobilier intègre les montants payés à l'IFI et les montants de taxe foncière. NC : non connu
Source : Fichier des déclarations sur les revenus 2022, déclarations 2023 sur la fortune immobilière, fichier des avis de taxe foncière, DGFIP. Données Insee.

THR : très hauts revenus

THP : très hauts patrimoines

Graphique 7 : Patrimoine des foyers THP et des autres foyers entre 2003 et 2016



Source : Fichier des déclarations ISF de 2003 à 2016, DGFIP et Comptes de patrimoine de 2003 à 2016, Insee.

Le patrimoine immobilier moyen des foyers THP à partir de 2017

Le passage de l'impôt de solidarité sur la fortune à une imposition sur la fortune immobilière en 2017 a fait perdre la connaissance du patrimoine mobilier des plus aisés dans les déclarations fiscales. Le seuil d'appartenance aux foyers THP, désormais restreint au patrimoine immobilier, a donc changé.

Le patrimoine immobilier moyen des foyers THP est passé de 3,9 M€ en 2017 à 4,6 M€ en 2022, soit une hausse de 18 %. Le patrimoine mobilier, même s'il est maintenant inconnu au niveau des foyers THP, a vraisemblablement augmenté compte tenu de la hausse des revenus issus de la détention de capitaux mobiliers observée par ailleurs.

Concours B/L 2026

Économie

Épreuve commune sur dossier : oral

Jury : Philippe Askenazy et Mathilde Maurel

Sujet :

Les prix négatifs de l'énergie sont-ils anormaux ?

Dossier documentaire

Document 1 : Extrait de RTE *Les bases de l'électricité. Niveau débutant.* p. 2

Document 2 : Statistiques sur les prix spot d'électricité en France. p. 2

Document 3 : Consommation d'électricité en France 2000-2024 p.3

Document 4 : Extrait d'un article des Echos p. 4

Document 5. RTE Bilan prévisionnel 2025-2035 p.4

Document 6. Une dépêche de Reuters p.5

Document 5. Un document de l'observatoire d'Enedis 2025-2035 p.6



[Cette illustration d'EDF n'est pas à commenter]

Document 1 : Extrait de RTE *Prix négatifs de l'électricité : de quoi s'agit-il ?* 17 mars 2026 ; in *Les bases de l'électricité. Niveau débutant.*

Le phénomène de prix négatif est directement lié au fonctionnement du marché de gros de l'électricité : les fournisseurs s'y approvisionnent à un prix calculé pour chaque quart d'heure, dénommé prix spot. Ce marché, européen, fonctionne selon le principe du « prix marginal » : c'est le coût de la dernière centrale appelée pour répondre à la demande qui fixe le prix pour toutes les autres.

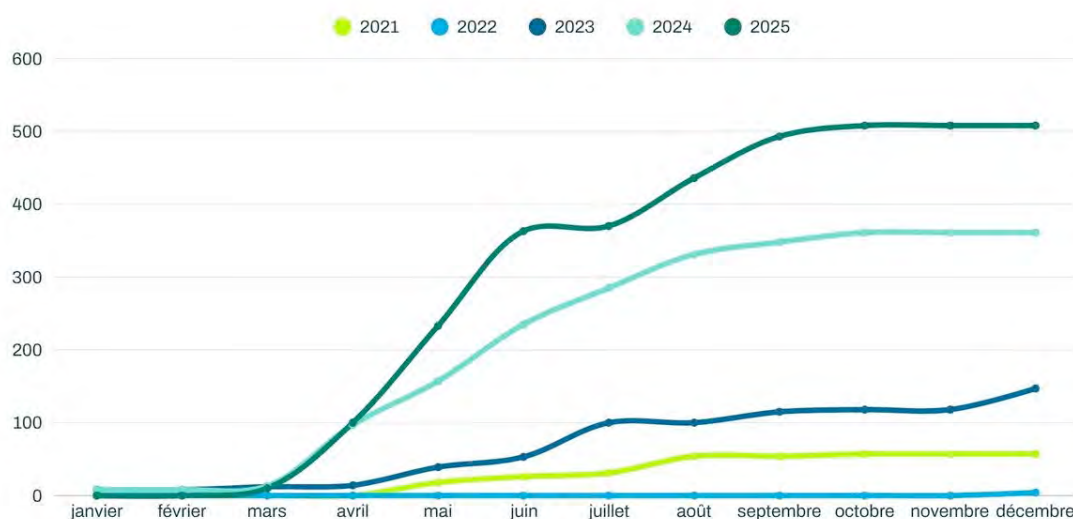
Suivant ce principe, la production d'un kilowattheure supplémentaire mobilise systématiquement la centrale disponible la moins chère en Europe. Et les centrales sont appelées selon un ordre de préséance économique :

- **en premier**, les énergies renouvelables (éolien, solaire, hydraulique), dont le coût variable de fonctionnement est très faible ;
- **en dernier**, les centrales fossiles (gaz, charbon, fioul), plus coûteuses, car elles intègrent le prix du combustible et de l'émission de CO₂.

Le prix du marché de l'électricité dépend donc à la fois de l'offre, de la demande et des sources de production. Le marché spot, bien que très volatil, ne représente qu'environ 25 % des volumes échangés, la majorité des transactions étant contractualisée à l'avance et donc non soumises aux prix spot négatifs.

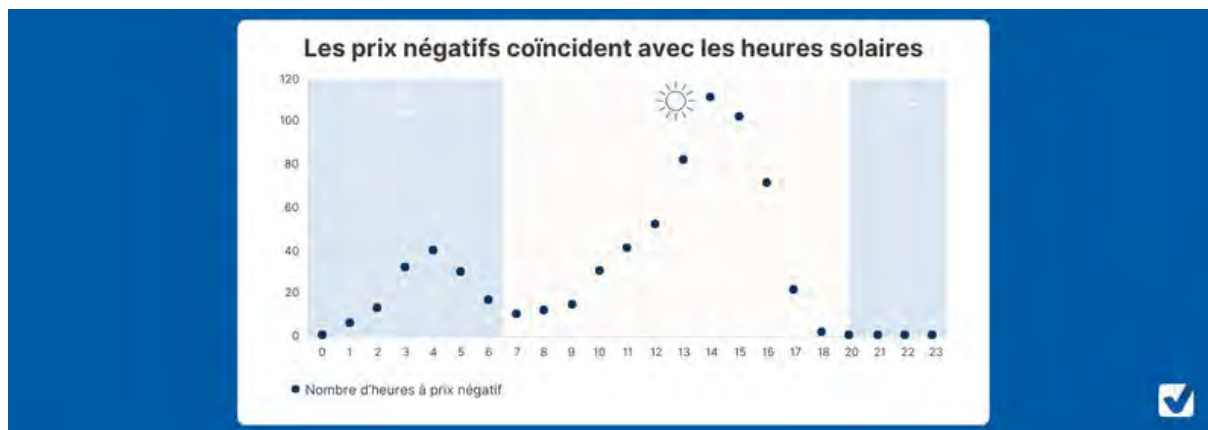
Document 2. Statistiques sur les prix spot d'électricité négatifs en France

Nombre d'heures cumulées de prix spot négatifs :



Source : Union française de l'électricité

Prix spot négatifs selon les heures de la journée 2017-2024



Source : Selectra

Document 3. Consommation d'électricité en France 2000-2024

Consommation française d'électricité corrigée des aléas météorologiques et des effets calendaires entre 2000 et 2024



Source : RTE - Bilans électriques 2023 & 2024

Document 4. Extrait d'un article des Echos « Le prix du baril de pétrole négatif aux Etats-Unis pour la première fois de l'histoire ». Par Étienne Goetz Publié le 20 avr. 2020

Le baril de WTI s'est effondré ce lundi, pour s'échanger à -37,63 dollars sur les marchés à terme dans la soirée. Les cours subissent de plein fouet l'effondrement de la demande et la saturation des capacités de stockage.

Du jamais vu. Les cours du pétrole coté à New York se sont effondrés lundi. Sur les marchés à terme, le brut américain a perdu près de 300% dans la soirée, passant en territoire négatif, à -37,63 dollars. Il s'agit de la plus forte baisse en séance jamais enregistrée par Bloomberg dont les données remontent à 1983. Cette chute est en grande partie due à des facteurs techniques, avec l'expiration des contrats pour livraison en mai ce mardi, mais elle souligne les vents contraires que doit affronter le marché pétrolier..

L'or noir subit de plein fouet l'effondrement de la demande en raison des mesures de confinement pour endiguer la propagation du coronavirus. Selon les premières estimations, la consommation de pétrole dans le monde a chuté de 20 millions de barils par jour (mb/j) et jusqu'à plus de 30 mb/j pour les plus pessimistes. Avant la pandémie, le marché tournait autour des 100 mb/j.

A ce choc de demande s'ajoute une quasi- saturation des capacités de stockage . Le monde déborde d'or noir à ne plus savoir quoi en faire. N'importe quel oléoduc ou tanker en mer est utilisé comme réserve de pétrole. Les prix de location des navires ont d'ailleurs flambé passant de 30.000 dollars par jour à plus de 150.000 dollars.

Selon le relevé de l'administration américaine de l'information sur l'énergie, les stocks de brut de la plus grande économie mondiale ont augmenté de 19,25 millions de barils la semaine dernière. Le grand hub à Cushing dans l'Oklahoma est au bord de la saturation. Les réserves s'élèvent à 55 millions de barils alors qu'il n'y a de la place que pour 76 millions de barils.

Les infrastructures de stockage outre-Atlantique sont si pleines que certains producteurs texans vendent leur baril pour 2 dollars, selon les données de Bloomberg. On pourrait même en voir certains payer pour se débarrasser de leur pétrole. « Il n'y a plus de limite à la baisse quand les stocks et les oléoducs sont pleins. Des prix négatifs sont possibles », mettait déjà en garde Pierre Andurand, gérant d'un influent hedge fund sur le pétrole, précisant toutefois sur Twitter qu'un tel phénomène serait éphémère. (...)

Document 5. RTE Bilan prévisionnel 2025-2035

La stratégie de décarbonation de la France visant à transférer des usages d'énergies fossiles vers l'électricité est synonyme de nombreux bénéfices climatiques et économiques. Elle permettrait à la France de réduire de près de moitié les hydrocarbures importés dans la consommation finale d'énergie du pays à l'horizon 2035 (-500TWh d'imports de fossiles dont 40 % grâce à l'électrification des usages). Elle répond également à un enjeu de souveraineté : les imports d'énergies fossiles entraînent une dépendance stratégique majeure et constituent la première source de déficit de la balance commerciale française ; cette stratégie permettrait ainsi de réduire la facture énergétique de la France s'élevant à environ 50 à 70 Md€ par an.

Pour ce faire, la France peut s'appuyer sur une production d'électricité nationale bas carbone, reposant sur un mix composé de nucléaire et d'énergies renouvelables (dont l'hydraulique), qui est aujourd'hui particulièrement abondante. Le pays est en effet parvenu à rétablir son potentiel de production bas-carbone - suite aux crises sanitaire et énergétique - et le développe désormais au rythme nécessaire à l'atteinte de ses objectifs climatiques (environ 7 GW de volume cumulé de nouvelles installations solaires et éoliennes en 2025).

Dans ce contexte, le rythme de croissance de la production électrique ne pose plus de problème stratégique pour les toutes prochaines années et peut alimenter sans conflit d'usage la décarbonation des secteurs des transports, de l'industrie et du bâtiment de manière prioritaire, ainsi que le développement du secteur du numérique (datacenters).

Elle amène, par ailleurs, le niveau de résilience de l'alimentation électrique à la survenue d'une forte vague de froid hivernale, à un niveau historiquement élevé.

Document 6. « Data centers : les Américains de plus en plus réticents face à la ruée vers l'IA » Reuters Publié le 11/06/2026

L'expansion rapide des centres de données qui alimentent l'intelligence artificielle (IA) suscite une méfiance croissante aux États-Unis. Selon un sondage 'Reuters'/Ipsos réalisé auprès de 4.531 personnes à travers le pays et révélé ce jeudi, seuls 33% des Américains considèrent comme une bonne chose la construction accélérée de ces infrastructures, tandis que 64% s'y opposent.

Une défiance qui intervient alors que l'administration de Donald Trump a fait du développement de l'IA une priorité stratégique face à la concurrence chinoise. En effet, Washington a notamment demandé aux agences fédérales d'accélérer les procédures d'autorisation pour les projets d'infrastructures liés à ce secteur, afin de soutenir la croissance de l'écosystème américain de l'IA.

L'opposition est encore plus marquée lorsqu'il s'agit d'accueillir un centre de données à proximité de son lieu de vie. Près de 57% des personnes interrogées affirment qu'elles s'opposeraient à l'implantation d'un tel site dans leur communauté, dont les deux tiers des électeurs démocrates et la moitié des républicains. À l'inverse, seuls 14% des répondants se disent favorables à l'installation d'un centre de données près de chez eux.

Les États-Unis comptent actuellement 710 centres de données en activité et plus de 1.000 projets supplémentaires sont en préparation, selon le cabinet de recherche Cleanview. Cette multiplication des infrastructures accompagne la montée en puissance de l'IA générative, dont les besoins en capacités de calcul ne cessent de croître.

L'une des principales inquiétudes concerne la consommation d'électricité. Les centres de données destinés à l'IA nécessitent d'importantes quantités d'énergie, mobilisent de vastes surfaces foncières et consomment également beaucoup d'eau, tout en créant relativement peu d'emplois permanents une fois construits. Selon l'enquête, 77% des Américains redoutent que le développement de l'IA entraîne une hausse des prix de l'électricité, un constat partagé de manière relativement homogène par les électeurs républicains, démocrates et indépendants.

A l'approche des élections de mi-mandat du 3 novembre, certains responsables démocrates tentent de capitaliser sur ces préoccupations. Dans le Maine, le candidat progressiste au Sénat Graham Platner met en avant le risque de voir les centres de données contribuer à l'augmentation des prix de l'électricité, dans un contexte où l'inflation demeure un sujet sensible pour les électeurs américains.

Les inquiétudes portent également sur le manque de transparence entourant certains projets et sur les conséquences plus larges de l'IA pour l'emploi. Plus largement, l'enquête montre qu'un Américain sur deux craint que l'IA ne finisse par supprimer son emploi ou celui d'un membre de son foyer. Face à cette contestation grandissante, 14 Etats ont déjà étudié ou envisagent actuellement des moratoires sur la construction de nouveaux centres de données.

Document 7 : Le stockage de l'électricité. Source observatoire ENEDIS

Il existe deux grands types de stockage d'électricité : le stockage embarqué, qui est mobile, utilisé en particulier dans les véhicules électriques, et le stockage stationnaire, qui est fixe. C'est de ce deuxième type de stockage dont il est question ici.

À l'heure actuelle, en France, l'essentiel du stockage stationnaire d'électricité est assuré au niveau des centrales hydrauliques, par des stations de transfert d'énergie par pompage (STEP), une technologie développée en France au milieu des années 1970. Ce système hydroélectrique repose sur deux bassins situés à des altitudes différentes*. On compte aujourd'hui en France l'équivalent de 5 GW de stockage par STEP adossés à des barrages hydrauliques.

Une autre solution réside dans le stockage par batterie qui se développe de plus en plus ces dernières années. Les capacités de stockage raccordées au réseau de distribution d'électricité ont été multipliées par 11 en 4 ans : elles sont passées de quelques mégawatts en 2020 à 529 mégawatts à la fin du troisième trimestre 2024.